Rapport général

sur la situation de l'Instruction primaire

dans le Grand-Duché de Luxembourg,

pendant l'année scolaire 1913—1914.

L'enseignement primaire est donné à domicile ou dans les écoles. Les écoles, tant publiques que privées, se subdivisent en écoles gardiennes, écoles primaires proprement dites, écoles primaires supérieures et écoles d'adultes.

Les écoles primaires sont réparties entre six arrondissements d'inspection, qui, par arrêté grand-ducal du 4 septembre 1904, comprennent un ou plusieuss cantons, savoir:

1er	arrondissement:	Luxembourg;
2e	id.	Echternach, Grevenmacher, Remich;
3e	id.	Esch-s.-Alz.;
4e	id.	Diekirch, Redange, Vianden;
5e	id.	Clervaux, Wiltz;
6e	id.	Capellen, Mersch.

Les lieux de résidence des inspecteurs d'arrondissement sont: Luxembourg, Echternach, Esch, Ettelbruck, Wiltz, Mersch.

Les données du rapport général sont fournies par les rapports spéciaux des inspecteurs d'arrondissement.

LANDESBIBLIOTHEK
LUXEMBURG

1er ARRONDISSEMENT: CANTON DE LUXEMBOURG.

1. Écoles gardiennes.

a) Écoles gardiennes publiques.

Les écoles gardiennes publiques étaient au nombre de 17.

Localités.	Élèves.		Indemnités du personnel.
	Garçons.	Filles.	
Hamm: Schleifmuhl	12	14	500 [1])
Hollerich: Bonnevoie	54	47	1400 [2])
— gare	29	22	700
— ville	22	26	700
Luxembourg: ville haute ..	17	5	950
— id.	25	25	1225
— id.	20	18	1225
— Clausen	37	20	950
— Gare	18	20	1225
Grund	16	17	1225
— id.	5	14	1225
— id.	14	19	1225
— Limpertsberg	28	20	1225
— Pfaffenthal .	15	19	1225
— id.	15	25	1225
— maîtresse remplaç. .	—	—	1225
Rollingergrund	63	42	700
Strassen	27	15	700
Total	417	368	18850

Le personnel des écoles gardiennes publiques se composait de 14 maîtresses laïques et de 5 sœurs.

L'école de Strassen ne fonctionnait que pendant le semestre d'été; en hiver, elle était remplacée par un ouvroir, dirigé par la même sœur, qui possède le diplôme pour l'ouvrage manuel.

Les maîtresses de Bonnevoie et Hollerich et 10 maîtresses de Luxembourg ont suivi des cours spéciaux à

[1]) Plus logement. [2]) A Bonnevoie, deux maîtresses étaient préposées à la même école.

Aix-la-Chapelle, resp. à Carlsruhe et à Wurzbourg. Celles de Luxembourg ont en outre, à l'exception de deux, subi l'examen prévu par le règlement de la ville. Celle de Rollingergrund a fréquenté les cours froebeliens de l'école professionnelle et ménagère de Mlle Neumann.

A Luxembourg et à Schleifmuhl, on admettait les enfants dès l'âge de 3 ans, à Rollingergrund à 4 et à Hollerich et Strassen à 5 ans.

Les écoles gardiennes sont en général bien installées et bien outillées, mais la salle de classe de Strassen est basse et sombre, l'escalier qui y conduit est incommode et même dangereux, et la cour de récréation fait défaut.

La marche des écoles gardiennes publiques du 1er arrondissement est représentée par 7 nos 2, 8 nos 3 et 2 nos 4.

b) Écoles gardiennes privées.

Les écoles gardiennes privées du Rham, d'Eich, de Hostert et d'Itzig, dirigées par des maîtresses religieuses, comptaient 37, resp. 140, 46 et 57 élèves.

Les écoles du Rham et d'Eich duraient toute l'année, celles de Hostert et d'Itzig étaient, en hiver, remplacées par des ouvroirs dirigés par les mêmes sœurs.

La maîtresse de l'école d'Eich est assistée de deux aides. Les maîtresses des écoles de Hostert et d'Itzig possèdent le brevet de l'ouvrage manuel.

Marche de ces écoles: 4 nos 3.

2. Écoles primaires proprement dites.

a) Écoles primaires publiques.

Les 172 écoles primaires publiques — 5 de plus que l'année précédente — se subdivisaient en 71 écoles de garçons, 71 écoles de filles, 23 écoles mixtes ordinaires et 7 écoles mixtes pour les commençants.

Toutes les écoles de garçons et 13 écoles mixtes ordinaires étaient dirigées par des instituteurs. Les écoles de filles, toutes les écoles mixtes pour commençants et 10

écoles mixtes ordinaires étaient dirigées par des institutrices.

Les 2 écoles d'Alzingen, de Kirchberg, de Muhlenbach et de Pulvermuhl sont mixtes. Dans les 3 dernières localités, les trois premières années d'études sont dirigées par des institutrices, les autres se trouvent sous la direction d'instituteurs. A Alzingen, l'institutrice dirige les 1re, 2e, 5e, 6e et 7e années, dont les deux premières seules sont mixtes, tandis que l'instituteur a sous sa direction les 3e, 4e, 5e, 6e et 7e années, dont les 3e et 4e années sont des classes mixtes.

Les 172 écoles appartiennent à 43 ressorts scolaires. Eich et Weimerskirch forment un seul ressort scolaire; il en est de même de toute la commune de Schuttrange.

Maisons d'école, salles de classe, places de récréation, lieux d'aisances, jardins et musées scolaires, mobilier de classe, matériel d'enseignement, matériel de classe, nouvelles constructions.

Les 48 maisons d'école comptaient 170 *salles de classe*; deux salles de classe (Hamm 1, Merl 1) se trouvaient dans des maisons particulières.

Sur les 170 salles communales, 14 ne répondaient pas entièrement à leur destination:

Bertrange (g.), sombre, 1;
Ernster, trop petite, 1;
Hesperange (m.), basse et trop petite, 1;
Merl (g. et f.), trop petites, 2;
Oetrange, trop petite, 1;
Sandweiler (m.), trop petite, 1;
Schuttrange, humides et trop petites, 2;
Strassen, sombres et humides, 2;
id. basses et trop petites, 2;
Walferdange (f.), trop petite, 1.

La place de récréation manquait à Hamm (m.), Heisdorf,

Merl (g.), Munsbach, Oetrange, Strassen (f.), et Weiler-la-Tour. Elle était trop petite à Hesperange (m.), Hostert (3 écoles), Kirchberg (2 écoles), Medingen, Senningen (2 écoles), Schuttrange (2 écoles), Steinsel (3 écoles), Syren et Walferdange (f.).

Les lieux d'aisances laissaient à désirer au point de vue de la construction à Alzingen, Contern, Eich, Ernster, Hesperange, Hostert, Kirchberg, Munsbach, Oetrange, Sandweiler, Senningen, Schuttrange et Steinsel (f. et m.); au point de vue de la construction et de la propreté, à Niederanven, Strassen et Syren.

Les jardins scolaires de Hollerich (f.) et Munsbach ne rendaient service ni aux écoles primaires ni aux écoles d'adultes.

Le mobilier de classe a été complété, resp. renouvelé par l'acquisition de bancs à deux sièges, de tableaux noirs, d'armoires et de pupitres à Luxembourg, Hollerich, Rollingergrund et Steinsel.

Le matériel d'enseignement a été également complété et renouvelé dans les communes d'Eich, Hesperange, Hollerich, Luxembourg, Niederanven, Schuttrange, Steinsel, Strassen et Walferdange par l'acquisition de globes terrestres, de planisphères, de cartes géographiques, de bouliers compteurs, de machines à lire, de la collection Gaspard, de tableaux artistiques, de tableaux, appareils et collections pour l'enseignement intuitif, pour l'enseignement des sciences naturelles, de l'hygiène, de la géographie, de l'histoire et des poids et mesures.

De nouvelles maisons d'école sont en voie de construction à Beggen et à Bonnevoie.

Le matériel de classe a été fourni régulièrement et en quantité suffisante aux élèves indigents. Cependant, dans la plupart des communes, les objets requis pour les travaux

à l'aiguille n'étaient pas compris dans le matériel à fournir aux élèves indigents.

Dans les localités ci-après énumérées, les salles de classe continuaient à servir de local des ventes et de lieu de réunion à toutes sortes d'associations: Alzingen, Fentange, Hesperange (g.), Medingen, Merl (m.), Senningen, Strassen (g. I), Syren et Weiler-la-Tour (les 2 écoles).

A partir du mois d'août, la plupart des maisons d'école servaient de cantonnement aux troupes allemandes.

Matières d'enseignement.

Les matières obligatoires, prévues par l'art. 23 de la loi du 10 août 1912, ont été enseignées à toutes les écoles. A Luxembourg, un maître spécial enseignait la gymnastique aux garçons et aux filles du degré supérieur.

Durée du temps de classe.

Les grandes vacances devaient commencer le 1er septembre, à Hamm; le 31 août, à Steinsel et Walferdange; le 30 août, dans les communes de Bertrange, Contern, Eich, Niederanven, Schuttrange, Strassen et Weiler-la-Tour; le 29 août, dans les communes de Hesperange et Sandweiler; le 15 août, à Rollingergrund; le 14 août, à Hollerich; le 7 août, dans la ville de Luxembourg. Le passage des troupes allemandes au commencement du mois d'août fit avancer la date du commencement des vacances de quelques jours à Luxembourg, d'une ou de plusieurs semaines dans les autres localités.

L'année scolaire courante a commencé le 21 septembre, à Rollingergrund; le 1er octobre, à Bertrange, Hollerich, Niederanven et Strassen; le 5 octobre, à Contern, Eich, Hesperange, Sandweiler, Steinsel, Walferdange et Weiler-la-Tour (Weiler-la-Tour et Syren); le 9 octobre, à Neudorf; le 12, à Schuttrange et Hassel, et le 6, resp. 9, 12 et 20 octobre, à Luxembourg et dans ses faubourgs.

Les vacances de Pâques duraient partout du mercredi avant jusqu'au second lundi après Pâques.

Les heures de classe variaient, suivant la localité et la saison, entre 8½—11½, 8—11, 8½—11, 1½—4½, 1½—4, 2—4 (hiver), et 8½—11½, 8—11, 1½—4½, 1—4, 1½—4, 2—4 (été).

Élèves.

Nombre des élèves	Garçons.	Filles.	Total.
dans l'âge obligatoire	3816	3752	7568
au-dessus de l'âge obligatoire	28	20	48
au-dessous de l'âge obligatoire ...	—	2	2
Total ...	3844	3774	7618

Le nombre des élèves de l'âge obligatoire a diminué de 183.

La moyenne des élèves par école était de 44.

Les écoles comptaient:

10—20 élèves	3	écoles
21—30 —	14	—
31—40 —	49	—
41—50 —	56	—
51—60 —	37	—
61—70 —	11	—
71—80 —	1	école
Total	171	écoles[1])

L'école avec plus de 70 élèves se trouvait à Bonnevoie.

Absences.

Le total des absences était de 142179 demi-journées, dont 126713 justifiées et 15466 absences non justifiées.

[1]) Les élèves d'une école avaient été réunis temporairement à ceux de deux autres écoles.

Liste des absences par communes.

Communes de	Élèves de l'âge obligatoire.	Absences			Moyenne des absences par élève			
		en vertu de l'art. 6.	avec permission.	sans permission.	en vertu de l'art. 6.	avec permission.	sans permission.	Total de la moyenne.
Bertrange	163	1330	150	304	8,2	0,9	1,9	11
Contern	171	2152	250	514	12,6	1,5	3	17,1
Eich	986	12046	470	2312	12,2	0,5	2,3	15
Hamm	227	2979	736	704	13,1	3,3	3,1	19,5
Hesperange ...	398	8132	638	201	20,4	1,6	0,5	22,5
Hollerich	2016	30831	833	4912	15,2	0,4	2,4	18
Luxembourg ..	2113	42237	2518	5268	19,9	1,2	2,5	23,6
Niederanven ..	277	2822	140	230	10,2	0,5	0,8	11,5
Rollingergrund .	324	5055	139	739	15,6	0,4	2,3	18,3
Sandweiler	141	853	539	—	6	3,8	—	9,8
Schuttrange ...	118	1226	160	151	10,4	1,3	1,3	13
Steinsel	176	2393	131	9	13,6	1	—	14,6
Strassen	219	2935	247	101	13,4	1,1	0,5	15
Walferdange ..	142	2611	153	8	18,4	1,1	—	19,5
Weiler-la-Tour .	97	1842	165	13	19	1,7	0,1	20,8
Total ...	7568	119444	7269	15466	15,8	0,9	2	18,7

Commissions scolaires.

2 commissions scolaires ont visité les écoles quatre fois. L'une d'elles a fait rapport à l'inspecteur. Les autres **13** commissions scolaires n'ont pas visité les écoles.

Application des art. 10, 11 et 12 sur l'enseignement obligatoire;

Communes de	L'art. 10		L'art. 11		L'art 12	
	aurait dû être appliqué par la commission scolaire	a été appliqué par la commission scolaire	après application de l'art. 10 par la commission scolaire	à défaut d'application de l'art. 10 par la commission scolaire	sur proposition de la commission scolaire	à défaut de proposition de la commission scolaire
Bertrange ..	5 f.	5 f.	3 f.	—	2 f.	—
Contern	14	—	—	9 f.	—	2 f
Eich.....	54	54	29	—	23	
Hamm.....	31	—	—	3	—	
Hesperange .	8	2	1	1	—	6
Hollerich....	61	—	—	33	—	36
Luxembourg	138	138	75	—	10	41
Niederanven.	17	—	—	3	—	1
Rollingergr. .	13	13	11	—	4	—
Schuttrange.	7	—	—	1	—	1
Steinsel	—	—	—	3	—	2
Strassen	19	—	—	7	—	3
Weiler-l.-T...	3	—	—	1	—	—
Total ..	370	212	119	61	39	92
			180		131	

54 élèves ont été dispensés de la fréquentation scolaire pour la durée de l'année entière, 51 l'ont été pour une partie de l'année.

Le certificat d'études, prévu par l'art. 19 de la loi, a été délivré à 231 garçons et 176 filles, au total à 407 élèves.

La 7e année d'études n'avait pas été introduite à Merl à cause de l'exiguïté des salles de classe.

Personnel enseignant des écoles primaires.

Le personnel enseignant du 1er arrondissement se com-

posait de 85 instituteurs, 59 institutrices laïques et 29 institutrices religieuses. Dans ce nombre sont compris l'instituteur et l'institutrice remplaçants de la ville de Luxembourg.

23 mutations ont eu lieu dans le personnel:
18 par suite de promotion,
3 par suite de retraite, et
2 par suite de décès.

Un instituteur de la ville de Luxembourg ayant obtenu un congé à partir du 1er février jusqu'à la fin de l'année scolaire, ses élèves furent temporairement réunis au degré inférieur (3e année d'études) et au degré supérieur (4e année d'études) des écoles du même bâtiment.

Un instituteur et une institutrice de Luxembourg avaient obtenu un congé d'un an sans traitement. Deux autres instituteurs du 1er arrondissement et 6 institutrices étaient remplacés pour cause de maladie pendant respectivement 8 jours, 3 mois, 3 semaines, 3 mois, 3½ mois, 8 mois, 8 jours et un mois. L'institutrice suppléante de la ville de Luxembourg a remplacé pendant toute l'année scolaire l'institutrice en congé.

Brevet de capacité.

Rang de brevet.	Instituteurs.	Institutrices		Total.
		laïques.	religieuses.	
Brevet d'enseign. prim. sup.	10	8	4	22
Brevet d'enseign. postscolaire	47	38	9	94
Brevet d'aptitude pédagogique	22	11	11	44
Brevet provisoire	6	2	5	13
Total . . .	85	59	29	173

Capacités pratiques.

Notes.	Instituteurs.	Institutrices		Total.
		laïques.	religieuses.	
1	6	1	1	8
2	52	45	23	120
3	26	13	5	44
Total ...	84	59	29	172[1])

Assiduité.

Notes.	Instituteurs.	Institutrices		Total.
		laïques.	religieuses.	
1	5	3	3	11
2	56	53	26	135
3	23	3	—	26
Total...	84	59	29	172

Résultat général.

Notes.	Instituteurs.	Institutrices		Total.
		laïques.	religieuses.	
1	1	1	1	3
2	25	21	12	58
3	56	36	15	107
4	2	1	1	4
Total ...	84	59	29	172

[1]) Dans ce tableau et les deux tableaux qui suivent, l'instituteur suppléant de la ville de Luxembourg n'est pas compris,

Ancienneté de service.

Années de service.	Instituteurs.	Institutrices		Total.
		laïques.	religieuses.	
1—5	4	12	4	20
6—10	12	9	3	24
11—15	12	9	5	26
16—20	16	6	4	26
21—25	15	8	4	27
26—30	9	10	3	22
31—35	11	1	2	14
36—40	5	3	2	10
41—45	1	1	2	4
Total ...	85	59	29	173

Traitements communaux.

En traitements communaux, les 85 instituteurs touchaient ..... 186944,50 fr.
les 59 institutrices laïques ..... 97892, 75 »
les 29 institutrices religieuses..... 25504 »
Total .... 310341,25 fr.

La moyenne du traitement communal était donc de 2199 fr. pour l'instituteur, de 1659 fr. pour l'institutrice laïque et de 879 fr. pour l'institutrice religieuse.

Suppléments de traitement.

81 instituteurs recevaient ..... 52050 fr.
47 institutrices laïques ..... 22337,50 »
Total ..... 74387,50 fr.

4 instituteurs et 12 institutrices laïques n'avaient pas encore droit au supplément de traitement

Primes de brevet.

Rang de brevet.	Primes.	Instituteurs.		Institutrices laïques.		Institutrices religieuses.		Total.
		nombre	sommes	nombre	sommes	nombre	sommes	fr.
Brevet d'aptitude pédagogique	100	22	2200	11	1100	11	1100	4400
Brevet d'enseign. postscolaire	200	47	9400	38	7600	9	1800	18800
Brevet d'enseign. prim. sup.	300	10	3000	8	2400	4	1200	6600
Total ...		79	14600	57	11100	24	4100	29800

6 instituteurs, 2 institutrices laïques et 5 institutrices religieuses n'avaient pas de prime de brevet.

Indemnités de logement effectives.

72 instituteurs touchaient de ce chef	32300 fr.
52 institutrices laïques	17925 »
Total	50225 fr.

En ajoutant les indemnités partielles de 150 et 200 fr. (Contern et Rollingergrund), le résultat final sera de 50225 +350=50575 fr.

Les indemnités de logement légales s'élevaient
pour les 84 instituteurs à ..... 36075 fr.[1])
pour les 59 institutrices laïques à ..... 19525 »
Total ..... 55600 fr.

Total des revenus.

Revenus.	Instituteurs.	Institutrices		Total.
		laïques.	religieuses.	
Traitements communaux	186944,50	97892,75	25504	310341,25
Supplém. de traitement.	52050	22337,50	—	74387,50
Primes de brevet. . .	14600	11100	4100	29800
Indemn. de logem. effect.	32650	17925	10 log.	50575
Total ...	286244,50	149255,25	29604	465103,75

La moyenne du traitement, les suppléments, les primes de brevet et les indemnités de logement effectives, resp. *légales* compris, était
pour l'instituteur de ..... 3408 fr.,
pour l'institutrice laïque de .... 2557 »
pour l'institutrice religieuse de .. 1021 » plus 10 logem.

Indemnités payées au personnel enseignant des écoles primaires pour la direction de cours postscolaires.

66 instituteurs ont touché ..... 14973,50 fr.
20 institutrices laïques ..... 3180 »
15 institutrices religieuses ..... 4160 »
Total... 22313,50 fr.

Indemnité moyenne pour l'instituteur ..... 227 fr.
l'institutr. laïque ..... 159 »
pour l'institutr. relig. . 277 »

La moyenne des institutrices religieuses est supérieure à celle des instituteurs et des institutrices laïques, parce

[1]) Un instituteur remplaçant ne touchait pas l'indemnité de logement.

que plusieurs cours postscolaires dirigés par les premières duraient toute l'année.

Logements.

11 instituteurs, 7 institutrices laïques et 29 institutrices religieuses occupaient des logements fournis par les communes respectives. Les 29 institutrices religieuses disposaient de 10 logements.

Les logements de service comprenaient, outre la cuisine:

Pièces.	Instituteurs.	Institutrices		Total.
		laïques.	religieuses.	
2	—	1	—	1
3	2	5	2	9
4	4	1	2	7
5 et plus	5	—	6	11
Total ...	11	7	10	28

Les logements d'Ernster, Munsbach, Schuttrange et Weiler-la-Tour laissaient beaucoup à désirer. Il en était de même pour Contern et Rollingergrund (g. I). Le titulaire de la première localité recevait une indemnité de 150, celui de la seconde une indemnité de 200 fr.

Aucune *distribution de prix* n'a eu lieu à la fin de l'année scolaire à cause de la fermeture prématurée des écoles. A Luxembourg, les livres acquis à cette fin ont été distribués au commencement de l'année scolaire 1914-1915.

Une conférence d'arrondissement a eu lieu, le 3 août, pour le personnel enseignant des communes d'Eich, Hamm, Hollerich, Luxembourg et Rollingergrund. En raison des circonstances du moment, elle a dû être interrompue vers 11 heures. Pour le même motif, la conférence du personnel enseignant des autres communes de l'arrondissement n'a pu avoir lieu.

La caisse d'épargne se trouvait introduite à 89 écoles, où 983 enfants ont versé 30671,20 fr.

b) Écoles primaires privées.

1° L'école primaire de l'orphelinat d'Itzig, dirigée par une institutrice religieuse diplômée, comptait 54 élèves.

2° Les écoles de l'hospice du Rham comptaient 108 garçons et 87 filles et formaient 5 classes, dont les 3 inférieures étaient mixtes et les 2 classes supérieures, l'une pour garçons, l'autre pour filles, des classes parallèles. Le personnel enseignant se composait de 3 institutrices laïques et de 2 institutrices religieuses. 1 institutrice possédait le brevet d'enseignement postscolaire, 3 avaient le brevet d'aptitude pédagogique, 1 le brevet provisoire.

3° Les 7 années d'études primaires de Ste-Sophie formaient 5 classes, dirigées par 2 institutrices laïques et 5 institutrices religieuses, qui se partageaient les différentes branches. 2 institutrices possédaient le brevet d'aptitude pédagogique, 4 le brevet d'enseignement postscolaire, 1 le brevet d'enseignement primaire supérieur.

Ces classes comptaient 115 élèves, dont 9 au-dessus de l'âge obligatoire

4° L'école primaire de St-Joseph, dirigée par une institutrice religieuse diplômée, comptait 13 élèves, réparties en 4 classes. 2 élèves étaient de nationalité étrangère.

Notes générales pour les résultats obtenus: 4 n^{os} 2 et 8 n^{os} 3.

c) L'enseignement à domicile a été donné à 3 enfants appartenant à deux familles du Rollingergrund.

3. Écoles primaires supérieures.

a) Écoles primaires supérieures publiques.

Le 1er arrondissement comptait 3 écoles primaires supérieures pour garçons, installées à Hollerich-Gasperich, Luxembourg et Eich-Weimerskirch; 3 écoles primaires supérieures pour jeunes filles, à Eich, Hollerich-gare et Luxembourg. Ces écoles se composaient de 2 divisions; à l'école pour jeunes filles à Luxembourg, les 2 divisions formaient chacune deux classes parallèles.

A titre transitoire, les élèves de la 7e année formaient la division inférieure des écoles primaires supérieures, à l'exception de l'école de jeunes filles de Luxembourg, qui ne comptait que des élèves ayant suivi avec succès la 7e année.

Outre les matières prévues par la loi, on enseignait l'anglais et la dactylographie aux écoles primaires supérieures de Hollerich et de Luxembourg; à cette dernière école, on enseignait également la sténographie.

A Eich, Hollerich et Weimerskirch, toute la journée du jeudi était libre; à l'école de jeunes filles de Luxembourg, les classes chômaient pendant deux après-midi de la semaine.

Élèves.

Écoles de	Garçons		Filles	
	de l'âge obligatoire (7e année)	au-dessus de l'âge obligatoire.	de l'âge obligatoire (7e année)	au-dessus de l'âge obligatoire.
Hollerich	14	30	12	18
Luxembourg .	29	14	—	71
Eich	26	11	21	5
Total ...	69	55	33	94
	124		127	

Tous les élèves de la 7e année, à l'exception de 2, ont obtenu le certificat d'études.

Absences des élèves de la 7e année d'études.

Écoles de	Garçons.						Filles.					
	Nombre des absences			Moyennes par élève			Nombre des absences			Moyennes par élève		
	art. 6	avec permission	sans	art. 6	avec permission	sans	art. 6	avec permission	sans	art. 6	avec permission	sans
Hollerich	182	—	—	13	—	—	174	30	2	14.5	2.5	0.1
Luxembourg..	526	7	68	18.1	0.2	2.4	—	—	—	—	—	—
Eich.....	199	70	128	7.6	2.7	4.9	358	44	86	17	2	4
Total....	907	77	196	13.1	0.9	2.8	532	74	88	16.1	2.2	2.6

Personnel enseignant.

Les 3 instituteurs et 3 institutrices religieuses possédaient le brevet d'enseignement primaire supérieur, 4 institutrices religieuses étaient en possession du brevet d'enseignement postscolaire, 1 avait le brevet provisoire et le diplôme pour l'ouvrage manuel.

A Luxembourg, 6 institutrices religieuses étaient chargées de l'enseignement proprement dit; l'une d'elles était

chargée en outre de la direction de l'école; une autre s occupait de l'ouvrage manuel; enfin, une religieuse, munie du brevet afférent, enseignait la langue anglaise.

A Eich et à Hollerich, l'enseignement était gratuit pour tous les élèves; à Luxembourg, il l'était seulement pour les enfants de la commune. La taxe scolaire que payaient les élèves forains était de 20 fr. par semestre pour l'école primaire supérieure de filles, et, à l'école des garçons, suivant la fortune des parents, de 15, 20 et 25 fr. par semestre.

Notes pour le résultat général: 9 nos 2.

Traitements du personnel enseignant.

Revenus.	Instituteurs.	Institutrices religieuses	Total.
Traitements communaux .	8750	7850	16600
Supplém. de traitement .	2562,50	—	2562,50
Primes de brevet	900	1700	2600
Indemnités de logement .	1500	325	1825
Total... fr.	13712,50	9875	23587,50

Indemnités payées aux 6 ecclésiastiques chargés de l'enseignement religieux (Eich: 100, Hollerich et Luxembourg 150 fr. par école)... 800 fr.

Dépense totale..... 24387,50 fr.

Les institutrices de l'école primaire supérieure de Luxembourg recevaient en traitement communal la somme de 5800 fr.; les 3 instituteurs touchaient chacun une indemnité de logement de 500 fr., l'institutrice de Hollerich avait une indemnité de logement de 325 fr.

b) Écoles primaires supérieures privées.

1° Le pensionnat de Ste-Sophie comprenait:

a) des cours supérieurs, divisés en 4 sections, préparant au brevet luxembourgeois provisoire, avec 19 élèves;

b) des cours de perfectionnement, parallèles aux précédents, destinés à donner une éducation générale, avec 4 élèves;

c) des cours spéciaux préparatoires aux brevets français, avec 29 élèves;

d) un cours de ménage, avec 9 élèves;

e) 3 classes primaires supérieures, avec 69 élèves;

f) 5 classes primaires ordinaires, avec 115 élèves; en tout 245 élèves, dont 106 de l'âge obligatoire et 28 étrangères.

Ce pensionnat était dirigé par 2 institutrices laïques, munies l'une du brevet postscolaire, l'autre du brevet d'aptitude pédagogique et 19 institutrices religieuses, dont 13 luxembourgeoises, 4 françaises, 1 allemande et 1 anglaise.

2 religieuses possédaient le brevet luxembourgeois d'enseignement primaire supérieur, 4 celui d'enseignement postscolaire, 3 celui d'aptitude pédagogique. 3 religieuses possédaient le brevet supérieur français, 1 le diplôme du baccalauréat, 5 le brevet élémentaire français, 1 le brevet supérieur allemand, 3 étaient brevetées pour l'anglais et 1 autre avait le brevet luxembourgeois pour l'ouvrage manuel. Deux maîtresses avaient 2, resp. 3 brevets chacune.

Outre les branches prescrites, on enseignait l'anglais, et, comme branches facultatives, le latin, l'italien, la musique, la peinture, la sténographie, la dactylographie et les arts décoratifs. Un professeur enseignait les mathématiques et les sciences naturelles. Les 7 institutrices de l'enseignement primaire sont comprises dans le nombre de 21 maîtresses.

2º Le pensionnat St-Joseph du Limpertsberg comprenait, outre l'école primaire, dont il a été question:

a) une école primaire supérieure à 3 degrés, qui comptait 52 élèves;

b) un cours spécial préparatoire aux brevets français, réquenté par 8 élèves;

c) un cours de ménage, accessible après deux années d'école primaire supérieure, comptant 18 élèves.

La population scolaire du pensionnat, l'école primaire comprise, s'élevait à 91 élèves, dont 41 étrangères.

Le personnel enseignant se composait, outre la directrice, de 14 maîtresses religieuses et d'un professeur d'anglais. Les maîtresses religieuses possédaient: 2 le brevet d'aptitude pédagogique luxembourgeois, 1 le brevet français supérieur, 8 le brevet français élémentaire; 2 de ces dernières maîtresses enseignaient la musique, le dessin, la peinture et les arts décoratifs; 2 autres, sans brevet, enseignaient la coupe, le repassage, la confection et les travaux manuels. 2 maîtresses étaient luxembourgeoises, toutes les autres étaient de nationalité française.

Les résultats obtenus aux deux écoles primaires supérieures sont représentés par les nos 2, resp. 3.

4. Cours postscolaires.

a) Écoles d'adultes publiques.

Pendant l'année scolaire 1913-1914, il y avait dans le 1er arrondissement 120 écoles d'adultes publiques, dont 68 écoles de garçons avec 966 élèves et 52 écoles de filles avec 894 élèves, soit 1860 élèves au total.

Dans ce chiffre ne sont pas comprises les 168 filles de l'âge obligatoire, appartenant aux écoles mixtes dirigées par des instituteurs.

Les écoles de garçons se trouvaient dans 33, les écoles de filles également dans 33 localités.

La fréquentation des écoles d'adultes était obligatoire pour les garçons de la commune de Rollingergrund; elle l'était pour les garçons et les filles, dans les communes de Contern, Hamm, Hollerich, Luxembourg, Schuttrange et Steinsel.

Durée de l'enseignement.

Écoles de garçons.

Mois.	1 leçon	2 leçons	3 leçons	4 leçons	Total.
	par semaine.				
5	1	22	31	1	55
6	—	3	8	—	11
7½	—	2	—	—	2
9 et plus					
Total.....	1	27	39	1	68

Écoles de filles.

Mois.	1 leçon	2 leçons	3 leçons	Toute la semaine.	Total.
	par semaine.				
3½	—	—	4	—	4
5	5	8	12	1	26
6	1	—	—	4	5
7	1	—	—	—	1
9 et plus	10	1	1	4	16
Total ...	17	9	17	9	52

Matières d'enseignement.

Écoles de garçons.

1 branche: l'ouvrage manuel, à	1 école,
1 branche: le dessin, à	23 écoles,
4 branches: allemand, français, calcul, comptabilité, à	1 école,
6 branches: allemand, français, calcul, comptabilité, sciences naturelles, dessin, à.....	1 école,
7 branches: allemand, français, calcul, comptabilité, sciences naturelles, instruction civique, hygiène, à	36 écoles,
8 branches allemand, français, calcul, comptabilité, instruction civique, sciences naturelles, hygiène, dessin, à	6 écoles,
Total...	68 écoles

Écoles de filles.

1 branche: travaux à l'aiguille, à	9 écoles,
1 branche: repassage, à	1 école,
1 branche: coupe, à	1 école,
2 branches: travaux à l'aiguille et repassage, à .	3 écoles,
2 branches: travaux à l'aiguille et économie domestique, à	3 écoles,
3 branches: travaux à l'aiguille, coupe, repassage, à	3 écoles,
3 branches: travaux à l'aiguille, repassage, dessin, à	3 écoles,
5 branches: allemand, calcul, hygiène, économie domestique, travaux à l'aiguille, à	1 école,
5 branches: allemand, français, calcul, hygiène, économie domestique, à	1 école,
5 branches: allemand, français, calcul, sciences naturelles, hygiène, à	1 école,
7 branches: allemand, français, calcul, comptabilité, instruction civique, économie domestique, dessin, à	1 école,
7 branches: allemand, français, calcul. sciences naturelles, hygiène, comptabilité, économie domestique, à	1 école,
7 branches: allemand, français, calcul, comptabilité, hygiène, économie domestique, travaux à l'aiguille, à	2 écoles,
7 branches: allemand, français, calcul, sciences naturelles, hygiène, économie domestique, travaux à l'aiguille, à	5 écoles,
8 branches: allemand, français, calcul, sciences naturelles, hygiène, comptabilité, instruction civique, économie domestique, à	7 écoles,
9 branches: allemand, français, calcul, sciences naturelles, hygiène, comptabilité, instruction civique, économie domestique, travaux à l'aiguille, à	10 écoles,
Total.....	52 écoles.

Résultats obtenus.

Notes.	Garçons.	Filles.	Total.
2	27	25	52
3	39	25	64
4	2	2	4
Total ...	68	52	120

Des distributions de prix ont eu lieu aux écoles d'adultes des communes de Bertrange, Schuttrange et Steinsel. Les écoles d'adultes de la ville de Luxembourg ont fait une excursion; les élèves dont la fréquentation avait été régulière ont eu des primes.

La caisse d'épargne fonctionnait dans 5 localités, où 28 élèves ont versé la somme de 856,75 fr.

Personnel enseignant.

Les 120 écoles d'adultes étaient dirigées par 108 personnes, dont 92 faisaient partie du corps enseignant des écoles primaires ou primaires supérieures; les autres écoles se trouvaient sous la direction de personnes étrangères à l'enseignement primaire. Tel a été le cas pour les 23 ouvroirs et écoles de couture, dont 9 directrices possédaient le diplôme pour l'enseignement des travaux à l'aiguille.

Indemnités payées au personnel.

Subsides de l'État	16861	fr.
Part contributive des communes	8722,50	»
Total	25583,50	fr.

Dans ces chiffres sont compris les subsides accordés aux cours de couture des écoles primaires mixtes dirigées par des instituteurs.

Indemnités.	Instituteurs.	Institutrices.	Écoles.
Moins de 100 fr. ...	—	10	10
de 100 à 150 fr. ...	18	21	39
de 150 à 200 » ...	14	6	20
de 200 à 300 » ...	25	10	35
de 300 à 400 » ...	11	—	11
plus de 400 » ...	—	5	5
Total ...	68	52	120

Bibliothèques populaires.

Les 25 bibliothèques populaires du 1er arrondissement renfermaient 1879 volumes et comptaient 238 lecteurs, dont 203 élèves. Le nombre des volumes empruntés était de 1031. 9 bibliothèques populaires ne comptaient pas un seul lecteur, 3 bibliothèques n'en avaient pas plus de 10. 6 bibliothèques étaient subventionnées par la commune. L'une ou l'autre seulement de ces bibliothèques rend les services qu'on est en droit d'en attendre.

Bibliothèques scolaires.

Les communes et sections suivantes avaient voté des crédits dans l'intérêt de la création de bibliothèques scolaires, à l'usage exclusif des élèves. Bertrange (20 fr.), Eich (200 fr., 25 par section et 50 pour les éc. prim. sup.), Hamm (25), Pulvermuhl (15), Hesperange et Itzig (30+30), Alzingen et Fentange (20+20), Luxembourg (100 fr. pour l'école prim. sup. des filles, le matériel d'enseignement compris), Niederanven (25 fr. par section), Rollingergrund (100), Sandweiler (50), Schuttrange et Munsbach (50+50), Steinsel (125), Walferdange (125).

b) Écoles d'adultes privées.

Écoles de garçons.

1° Le cours de travail manuel donné aux garçons de

l'hospice du Rham par un instituteur de la ville de Luxembourg, muni du diplôme afférent.

2° Les cours de perfectionnement du Gesellenverein duraient du 1er octobre au 1er août et se composaient de 5 leçons hebdomadaires d'une heure et demie chacune en hiver, d'une heure chacune en été. On y enseignait l'allemand, le français, l'anglais, le calcul pratique, les sciences naturelles, la tenue des livres et le dessin. Ils étaient dirigés par 3 maîtres de dessin, 2 instituteurs et 1 instituteur pensionné. Le nombre des élèves du cours de dessin était en moyenne de 81 pour l'hiver et de 44 pour l'été. Aux autres cours, les élèves étaient groupés en 2 divisions de 38, resp. 29 élèves en hiver, et de 22, resp. 13 en été, c'est-à-dire de 148 élèves en moyenne au total pour l'hiver et de 79 élèves en moyenne totale pour l'été.

3° L'école du dimanche de la Sodalité, divisée en 2 sections, dirigées par 1 instituteur et 1 instituteur pensionné. Elle durait du 3e dimanche d'octobre au 3e dimanche de juillet et enseignait l'allemand, le français, le calcul pratique, les sciences naturelles et la géographie. Elle comptait 40 élèves en moyenne.

4° L'école de l'établissement Mercier pour les jeunes gens de 14 à 18 ans qui y travaillent, était dirigée par un instituteur de Hollerich. Elle fonctionnait pendant 6 mois et comptait 12 élèves. On y enseignait l'allemand, le français, le calcul et les sciences naturelles.

Écoles de filles.

1° Les cours postscolaires donnés aux filles de l'hospice du Rham par une institutrice brevetée.

2° *Écoles du dimanche.* — *a)* L'école du dimanche de Luxembourg, du 2e dimanche d'octobre au 1er dimanche de mai, se composait de 9 classes, dont 3 dans la ville-haute et 2 dans chacun des 3 faubourgs. Des dames

de la ville y enseignaient l'allemand, le français, le calcul, les ouvrages manuels et le chant. 125 élèves étaient inscrites.

b) L'école du dimanche de Dommeldange, dirigée par une religieuse, comptait 28 élèves et durait 10 mois. On y enseignait l'allemand, le français et le calcul.

3° *Écoles ménagères.* — *a)* L'école ménagère et professionnelle de Mlle Neuman comprenait également des cours du soir. On y enseignait, outre la cuisine, l'allemand, le français, l'anglais, l'arithmétique, la comptabilité, les sciences naturelles, l'économie domestique, la gymnastique, le chant, la couture, la coupe et la lingerie. Nombre des élèves de l'école professionnelle: 40, de l'école ménagère et des cours professionnels: 128.

A l'école ménagère de la rue du Nord était attachée une école frœbelienne, dirigée par une maîtresse diplômée et fréquentée par 27 élèves.

b) L'école ménagère attachée au pensionnat de Ste-Sophie, dirigée par 1 religieuse, comptait 9 élèves, comprises dans le total renseigné plus haut.

c) Le pensionnat ménager de Dommeldange, dirigé par des religieuses, comptait 19 élèves, dont 3 du pays.

d) L'école ménagère agricole de Hollerich-Gare, dirigée par des sœurs, comprenait des cours de ménage (sciences physiques et naturelles, économie domestique, cuisine et boulangerie, laiterie, jardinage, lessive et repassage), de coupe et de couture, fréquentés par 2 classes d'internat et 2 classes d'externat; des cours préparatoires à l'école normale et aux brevets français et des cours spéciaux de commerce (sténographie, dactylographie et comptabilité commerciale), d'anglais, d'italien, de dessin et de peinture, de musique et de gymnastique. Le total des élèves était de 147, dont 84 aux cours de ménage.

e) L'école ménagère et professionnelle du pensionnat St-Joseph, dirigée par des religieuses, comprenait un cours

de couture, de repassage, de coupe et de confection, de ménage, de cuisine, de comptabilité et de français. Elle comptait 18 élèves, dont 11 de nationalité étrangère.

4° *Écoles ouvrières.* — *a)* L'école ouvrière et ménagère des jeunes économes à Luxembourg, dirigée par 6 religieuses, dont 3 diplômées, comptait 148 élèves en moyenne. 28 élèves fréquentaient le cours de ménage. Les cours duraient 10 mois.

b) L'école ouvrière de Dommeldange, de même durée (10 mois), était dirigée par 2 sœurs et fréquentée en moyenne par 45 élèves (hiver 53, été 37).

c) L'école de couture de Rollingergrund, dirigée par une religieuse diplômée, comptait 10 élèves.

d) L'ouvroir de l'orphelinat d'Itzig durait du commencement de l'année scolaire jusqu'à Pâques et était dirigé par 2 religieuses diplômées; il comptait 28 élèves.

e) L'ouvroir de Hostert, de même durée, comptait 22 élèves et était dirigé par la sœur de l'école gardienne, qui possède le diplôme pour l'ouvrage manuel.

5 de ces écoles ont obtenu le n° 2, 4 le n° 3.

Plusieurs écoles d'adultes privées n'ont pu être visitées à cause de la clôture prématurée des cours au mois d'août.

2e ARRONDISSEMENT: CANTONS D'ECHTERNACH, GREVENMACHER et REMICH.

1. Écoles gardiennes.

a) Écoles gardiennes publiques.

Localités.	Élèves. Garçons.	Filles.	Durée des écoles.	Indemnités du personnel.
Grevenmacher	hiver: 24	23	toute l'année	700+log.
	été: 39	32		
Mertert	10	15	en été	300+log.
Remich	hiver: 41	35	toute l'année	800+log.
	été: 41	39		
				1800 fr.

Les écoles gardiennes publiques étaient dirigées par 3 religieuses, dont 1 possédait le diplôme afférent. A Mertert, l'école gardienne, dont l'accès fut gratuit, était en activité pendant quatre après-midi de la semaine seulement. A Grevenmacher, les parents payaient, selon leur situation de fortune, 5, 10, 15 ou 20 fr. par an; à Remich, ils payaient, par mois et par enfant, 1 fr., resp. 0,75, 0,50, 0,30 fr., et les forains 2,50 fr. Marche des écoles: 3 nos 2.

b) **Écoles gardiennes privées.**

Les 5 écoles gardiennes privées, installées à Beaufort, Dalheim, Echternach, Junglinster et Wormeldange, comptaient ensemble 156 garçons et 157 filles et étaient dirigées par des religieuses, dont 2 diplômées. Les 2 écoles citées en dernier lieu duraient toute l'année; les 3 autres, seulement l'été. Marche des écoles: 3 nos 2, 2 nos 3.

2. Écoles primaires proprement dites.

a) **Écoles primaires publiques.**

Le nombre des écoles primaires publiques était de 157 (le même nombre que l'année précédente), dont 51 écoles de garçons, 52 écoles de filles, 47 écoles mixtes ordinaires et 7 écoles mixtes pour les commençants.

8	écoles comprenaient	1	année d'études,
25	—	2	années d'études,
6	—	3	—
6	—	4	—
12	—	5	—
1	école comprenait	6[1])	—
99	écoles comprenaient	7	—

Les 157 écoles primaires publiques formaient 87 ressorts scolaires. Les 51 écoles de garçons et 32 écoles mixtes

[1]) A cause de l'exiguïté de la salle de classe, la section d'Altwies était temporairement dispensée de l'introduction de la 7e année d'études.

ordinaires étaient dirigées par des instituteurs. Les 52 écoles de filles, 15 écoles mixtes ordinaires et les 7 écoles mixtes pour les commençants étaient dirigées par des institutrices.

Maisons d'école, salles de classe, places de récréation, lieux d'aisances, jardins et musées scolaires, mobilier de classe, matériel d'enseignement et de classe, nouvelles constructions.

Les 101 maisons d'école renfermaient 157 *salles de classe*, dont 13 étaient impropres à leur destination. Celles-ci se trouvaient à Altwies, Dillingen, Grevenmacher (3 g. et 1 f.), Haller, Hinkel, Manternach, Osweiler (2), Rippig, Waldbillig (f.).

A Burmerange, le nettoyage de la salle de classe était encore exécuté par les élèves.

Les salles de classe servaient à des réunions étrangères à l'enseignement aux localités suivantes: Bech-Kleinmacher (intérêt public, 4 fois), Betzdorf (chant, 3 f.), Beyren (association agricole et viticole, chant, Volksverein, d'innombrables fois), Bous (projections lumineuses, 2 f.), Berbourg (chant, 3 f. par sem. en hiver), Boudler (assoc. agricole, 10 f.), Breidweiler (laiterie, 12 f.), Dalheim (chant, 1 f. p. sem., intérêt public, 3 f.), Dickweiler (project. lum., 2 f.), Ellange (syndicat, 3 f.), Elvange (adjudic., 2 f.), Emerange (assoc. agr., 6 f.), Eisenborn (id. 3 f.), Erpeldange (id. et assoc. viticole, 20 f.), Godbrange (id. 5 f.), Gonderange (id. 2 f.), Greiveldange (chant, 6 f.), Haller (chant, 1 f. p. sem. + assoc. agr., 5 f. + Volksverein, 1 f.), Hemsthal (chant, 1 f. p. sem.), Junglinster (assoc. agr., 7 f., laiterie, 13 f., vaccination, 2 f.), Machtum (syndicat, 4 f.), Mompach (conseil communal, 2 f.), Mondorf (conseil des répartiteurs, 2 f.), Oberdonven (int. p., 2 f.), Olingen (assoc. agr., 12 f.), Rippig (id. 24 f.), Roodt (id. 2 f.), Waldbredimus (chant, 8 f.), Wecker (assoc. agr., 6 f.), Wellenstein (chant, 6 f. + adjudic. 1 f.).

La place de récréation faisait défaut à Berg, Biwer (g.), Born (g.), Eisenborn, Gonderange, Junglinster (g.), Manternach, Mompach, Osweiler (g. et f.), Oberwormeldange, Roodt, Waldbillig (f.), Wormeldange (g. et f.). D'autres places de récréation étaient trop petites ou mal entretenues: Bech (g. et f.), Beyren (g.), Berbourg (g. et f.), Bourglinster (f.), Elvange, Emerange, Erpeldange, Flaxweiler (g. et f.), Girst, Gostingen (g. et f.), Greiveldange (g. et f.), Herborn, Hersberg, Lellig, Mondorf (g. et f.), Remich (3 éc. de f.), Waldbillig (g.), Wellenstein (g. et f.).

Les lieux d'aisances laissaient à désirer au point de vue de la construction à Born (g.), Burmerange, Consdorf (g. et f.), Echternach (f.), Graulinster, Grevenmacher (g.), Hinkel, Imbringen, Lenningen (g. et f.), Manternach, Mertert (g.), Wecker (g.).

Les cabinets étaient mal entretenus quant à la propreté à Altlinster, Born (g. et f.), Consdorf (g.), Dickweiler, Dillingen, Eisenborn, Ellange, Gostingen (g.), Grevenmacher (g.), Haller, Hinkel, Imbringen, Junglinster (f. et mixte), Manternach, Mertert (g.), Osweiler (g. et f.), Rolling-Assel, Rosport (g.), Wecker (g. et f.), Wormeldange (g. et mixte).

Les cabinets ne furent pas lavés du tout à Girst et Wecker (g.), Ils ont été lavée par les enfants à Beyren (g. et f.), Boudler, Christnach (g. et f.), Consdorf (g. et f.), Erpeldange, Oberdonven, Osweiler (g. et f.), Rolling-Assel, Scheidgen, Schwebsingen, Rippig, Wellenstein (g.).

Les cabinets manquaient encore à Schengen (g.), et n'étaient pas séparés pour les sexes à Waldbillig.

Un jardin scolaire était attaché à l'école de Haller, et *des musées scolaires* existaient à Born (g.), Grevenmacher (éc. prim. sup.), Erpeldange, Mœrsdorf, Remich (g. I), Stadtbredimus (g.), Trintange (g.), Wasserbillig (g. I).

Le mobilier de classe a été complété ou renouvelé à 10 écoles par l'acquisition de bancs à deux sièges, de lampes et de pendules.

A 43 écoles, *le matériel d'enseignement* a été augmenté resp. remplacé par l'acquisition de cartes géographiques, de globes terrestres, de tableaux noirs et de tableaux pour l'enseignement intuitif, de bouliers compteurs, de machines à lire et d'accessoires de musée scolaire.

Le matériel de classe a été fourni partout en quantité suffisante aux élèves indigents.

La construction *des deux nouvelles maisons d'école* de Haller et Osweiler sera achevée dans le courant de cette année scolaire. De grosses réparations ont été exécutées à la salle de classe d'Elvange, et les maisons d'école de Beaufort et de Betzdorf ont été agrandies. La maison d'école de Schengen a été exhaussée aux fins d'y aménager une seconde salle de classe.

Durée du temps de classe.

En suite de l'occupation des salles de classe par les troupes allemandes, un grand nombre d'écoles durent clôturer avant le terme prévu par le travail organique.

L'année scolaire finissait le 29 août dans les communes de Betzdorf (à l'exception de Mensdorf et de Roodt, 14 août), Biwer (excepté Biwer f., le 10 et Boudler, le 20), Bous, Consdorf, Flaxweiler, Grevenmacher, Junglinster, Lenningen, Manternach (excepté Berbourg, le 14), Remerschen, Waldbillig (excepté Waldbillig, le 10), Waldbredimus et Wormeldange. Elle finissait le 27 août à Berdorf, le 26 à Mertert, le 22 à Mondorf et Wellenstein (excepté Ellange et Bech-Kleinmacher, le 14), le 18 à Beaufort, le 17 à Bech, le 14 à Mompach, Rodenbourg, Rosport et Stadtbredimus (excepté Greiveldange, le 1er), le 12 à Echternach et Remich, le 11 à Dalheim, à Burmerange, le 10 (excepté Emerange, le 25).

L'année scolaire courante commençait le 1er octobre dans les communes de Burmerange, Manternach, Mompach, Remich, Rosport, Wellenstein et Wormeldange, le 2 octobre, dans les communes de Berdorf et Greven-

macher; le 5 octobre, dans celles de Bech, Betzdorf, Biwer, Bous, Consdorf, Dalheim, Echternach, Flaxweiler, Junglinster, Lenningen, Mertert, Mondorf, Remerschen, Rodenbourg, Stadtbredimus, Waldbredimus; le 7 octobre, à Beaufort, où les travaux d'agrandissement n'étaient pas achevés plus tôt.

Par suite de la nomination de remplaçants et de nouveaux titulaires, les écoles de Greiveldange (g. et f.), Schwebsingen et Haller rentrèrent en activité, les 3 premières le 12, la dernière, le 19 octobre.

Les heures de classe étaient fixées, en hiver, à 8½—11½ et 1½—4½, resp. 1—4 ou 1½—4, ou bien à 8—11 et 1½—4; en été, à 8—11 et 1½—4½, resp. 1—4 ou 1½—4 ou 2—4½, ou bien à 8½—11½ et 1½—4½ ou 1—4 ou 2—4½ ou encore 2—5.

Matières d'enseignement.

Les branches obligatoires, prescrites par l'art. 23 de la loi scolaire, ont été enseignées à toutes les écoles primaires.

Élèves.

Nombre des élèves	Garçons.	Filles.	Total.
de l'âge obligatoire	3032	3114	6146

Il n'y avait d'élèves ni au-dessus ni au-dessous de l'âge obligatoire.

Le nombre des élèves de l'âge obligatoire a augmenté de 375.

Aucune école n'avait moins de 10 élèves.

Avaient	10—20 élèves	11	écoles
	21—30 »	30	»
	31—40 »	46	»
	41—50 »	44	»

51—60	élèves	16	écoles
61—70	»	8	»
71—80	»	2	»

Les écoles avec plus de 60 élèves se trouvaient à Altwies, Beaufort (g. I et f. I), Grevenmacher (g. II et III, f. III), Osweiler (f.), Wasserbillig (g. I et II, f. I; l'une de ces 3 écoles (g. II) avait 80 élèves).

Absences.

Le total des absences s'élevait à 86016 demi-journées, dont 82614 absences justifiées et 3402 non justifiées.

Par suite de maladies contagieuses, 9 écoles étaient temporairement fermées.

136 élèves, âgés de 11 ans, avaient été régulièrement dispensés de la fréquentation scolaire pour un temps déterminé.

Liste des absences par communes.

Communes de	Élèves de l'âge obligatoire.	Absences			Moyenne des absences par élève			
		en vertu de l'art. 6.	avec permission.	sans permission.	en vertu de l'art. 6.	avec permission.	sans permission.	Total de la moyenne.
Beaufort	253	2980	47	—	11,8	0,2	—	12
Bech	174	2738	582	110	15,7	3,3	0,6	19,6
Berdorf	161	1565	196	182	9,7	1,2	1,1	12
Betzdorf	219	3093	161	29	14,1	0,7	0,1	14,9
Biwer	209	2095	171	51	10	0,8	0,2	11
Bous	159	842	80	6	5,4	0,5	—	5,9
Burmerange .	77	802	127	—	10,4	1,6	—	12
Consdorf	249	3573	534	181	14,3	2,1	0,7	17,1
Dalheim	200	1825	245	520	9,1	1,2	2,6	12,9
Echternach...	432	4586	118	204	10,6	0,2	0,4	11,2
Flaxweiler ...	299	3330	209	34	11,1	0,6	0,1	11,8
Grevenmacher	389	8416	582	1192	21,6	1,4	3	26
Junglinster ..	311	3841	327	3	12,3	1	—	13,3
Lenningen ...	195	3077	457	134	15,7	2,3	0,6	18,6
Manternach ..	205	1779	428	104	8,6	2	0,5	11,1
Mertert	455	8420	200	264	18,5	0,4	0,5	19,4

Mompach	154	1395	75	6	9	0,4	—	9,4
Mondorf	186	1894	29	82	10,2	0,1	0,4	10,7
Remerschen ..	219	2466	111	46	11,2	0,5	0,2	11,9
Remich	212	1850	200	41	8,7	0,9	0,1	9,7
Rodenbourg .	134	1868	92	5	13,9	0,6	—	14,5
Rosport.....	335	4649	572	10	10,8	1,7	—	12,5
Stadtbredimus	128	827	64	—	13,2	0,5	—	13,7
Waldbillig....	194	2928	302	67	15	1,5	0,3	16,8
Waldbredimus	73	801	1	4	10,9	—	—	10,9
Wellenstein ..	199	1261	317	81	6,3	1,5	0,4	8,2
Wormeldange.	325	3255	231	46	10	0,7	0,1	10,8
Total ...	6146	76156	6458	3402	12,4	1	0,5	13,9

Commissions scolaires.

3 commissions scolaires ont visité deux fois les écoles; 6 l'ont fait une fois. Une de la première et une commission de la seconde catégorie ont adressé un rapport à l'inspecteur. 18 commissions scolaires n'ont pas visité les écoles.

Application des articles 10, 11 et 12.

Communes de	Art. 10	Art. 11		Art. 60	
	appliqué par la commission.	par l'inspecteur sur avis de la commission scolaire.	par l'inspecteur à défaut d'avis de la commission scolaire.	par l'inspecteur sur la proposition de la commission scolaire.	par l'inspecteur à défaut de proposition de la commission scolaire.
Bech	—	—	7	1	1
Berdorf	—	—	2	—	—
Betzdorf	—	—	2	—	2
Biwer	—	—	2	1	—
Consdorf	—	—	3	—	—
Dalheim	—	—	11	6	—
Echternach....	9	1	—	—	—
Grevenmacher	6	6	32	5	7
Lenningen	—	—	3	—	—

Manternach ...	—	—	8	—	—
Mertert	1	—	3	1	—
Mondorf	—	—	1	—	—
Remerschen ...	—	—	16	—	—
Remich	—	—	5	—	4
Waldbillig.....	2	—	1	—	—
Wellenstein ...	—	—	3	—	—
Wormeldange..	1	—	3	—	—
Total ..	19	7	102	14	14

Le certificat d'études primaires

a été délivré à 254 garçons et 241 filles, au total à 495 élèves.

Personnel enseignant.

Le personnel enseignant du 2e arrondissement se composait de 83 instituteurs, 56 institutrices laïques et 18 institutrices religieuses.

Des mutations dans le personnel ont eu lieu,

par suite de déplacement 8
par suite de décès..... 1
par suite de mise à la retraite 2
par suite de maladie 1

18 membres du personnel enseignant étaient temporairement remplacés pour cause de maladie.

12 écoles ont chômé pendant 2 à 6 jours par suite d'indisposition des titulaires.

Brevet de capacité.

Rang de brevet.	Instituteurs.	Institutrices		Total.
		laïques.	religieuses	
Br. d'ens. prim. sup.	1	1	2	4
Br. d'ens. postsc.	21	14	4	39
Br. d'apt. pédag.	38	28	7	73
Brevet provisoire.	23	13	4	40
Autorisation	—	—	1	1
Total ...	83	56	18	157

Capacités pratiques.

Notes.	Institu-teurs.	Institutrices		Total.
		laïques.	religieuses	
1	2	7	3	12
2	52	41	13	106
3	29	8	2	39
Total ...	83	56	18	157

Assiduité.

Notes.	Institu-teurs.	Institutrices		Total
		laïques.	religieuses	
2	61	49	18	128
3	20	7	—	27
4	2	—	—	2
Total ...	83	56	18	157

Résultat général.

Notes.	Institu-teurs.	Institutrices		Total.
		laïques.	religieuses	
1	—	—	1	1
2	34	29	13	76
3	43	25	4	72
4	6	2	—	8
Total ...	83	56	18	157

Ancienneté de service.

Années de service.	Instituteurs.	Institutrices		Total.
		laïques.	religieuses	
1—5	18	20	3	41
6—10	10	9	1	20
11—15	11	6	2	19
16—20	4	3	6	13
21—25	12	6	—	18
26—30	9	7	1	17
31—35	12	2	4	18
36—40	4	1	1	6
41—45	3	2	—	5
Total ...	83	56	18	157

Traitements communaux.

Les 83 instituteurs touchaient en traitements communaux ..... 142710 fr.
Les 56 institutrices laïques..... 75624 »
Les 18 institutrices religieuses ..... 15890 »
Total .... 234224 fr.

La moyenne du traitement communal était:
pour l'instituteur de ..... 1719 fr.
pour l'institutrice laïque de ..... 1350 »
pour l'institutrice religieuse de 882

Suppléments de traitement.

65 instituteurs recevaient de ce chef ..... 49487 fr.
36 institutrices laïques..... 19025 »
Total .... 68512 fr.

18 instituteurs et 20 institutrices n'avaient pas encore droit aux suppléments de traitement.

Primes de brevet.

Rang de brevet.	Prime.	Instituteurs.		Institutrices.		Total.
		Nombre.	Sommes.	Nombre.	Sommes.	
Brevet d'enseign. prim. sup. . .	300	1	300	3	900	1200
Brevet d'enseign. postscolaire. . .	200	21	4200	18	3600	7800
Brevet d'aptitude pédagogique. . .	100	38	3800	35	3500	7300
Total. . .		60	8300	56	8000	16300 fr.

23 instituteurs et 18 institutrices n'avaient pas de prime de brevet.

Indemnités de logement.

52 instituteurs touchaient en indemnités de logement	15850 fr.
19 institutrices laïques	4325 »
Total ...	20175 fr.
Valeur légale des logements de 31 instituteurs...	8425 fr.
Valeur légale des logements de 37 institutrices...	7950 »
Total des indemnités de logement effectives, resp. légales du personnel enseignant laïque	36550 fr.

Total des dépenses.

Revenus.	Instituteurs.	Institutrices		Total.
		laïques.	religieuses	
Traitements communaux	142710	75624	15890	234224
Suppléments de traitement.....	49487	19025	—	68512
Primes de brevet .	8300	5900	2100	16300
Indemnités de logement effectives	15850	4325	7 logem.	20175
Total ...	216347	104874	17990	339211 fr.

La moyenne du traitement, y compris les suppléments, les primes de brevet et les indemnités de logement effectives, resp. légales, était:

LANDESBIBLIO
LUXEMBUR

pour l'instituteur de..... 2708 fr.
pour l'institutrice laïque de ..... 2014 »
pour l'institutrice religieuse de..... 999 » + 7 log.

Indemnités payées au personnel enseignant des écoles primaires pour la tenue de cours postscolaires.

72 institutrices ont touché 14528 fr., soit en moyenne une indemnité de 201 fr.,

40 institutrices laïques ont touché 5978 fr., soit en moyenne 149 fr.,

5 institutrices religieuses ont touché 655 fr., soit en moyenne 131 fr.

Logements.

31 instituteurs, 37 institutrices laïques et les 18 institutrices religieuses occupaient des logements fournis par les communes ; les 18 religieuses disposaient de 7 logements.

Les logements d'instituteur de Born et de Mœrsdorf et les logements d'institutrice de Rippig et de Wellenstein étaient en si mauvais état qu'ils ne pouvaient être habités: l'indemnité légale a été payée aux titulaires.

9 autres logements sont également en mauvais état (humides, resp. trop petits): Christnach, Eisenborn, Osweiler (institutrices), resp. Breidweiler, Christnach, Hinkel, Scheidgen (instituteurs) et Junglinster (2 institutrices).

Les logements comprenaient avec la cuisine:

Pièces.	Instituteurs.	Institutrices		Total.
		laïques.	religieuses.	
2	—	—	—	—
3	—	12	—	12
4	9	21	1	31
5 et plus	22	4	6	32
	31	37	7	75

Des distributions de prix ont eu lieu aux écoles des communes de Berdorf, Bous, Burmerange, Manternach,

Mertert, Waldbredimus, Wellenstein et aux écoles des localités suivantes: Berg, Betzdorf, Beyren, Canach (g.), Flaxweiler, Gonderange, Gostingen, Haller, Lenningen (g.), Oberdonven, Stadtbredimus, Wecker (f.).

Les conférences d'arrondissement ont dû être remises à une date ultérieure à cause des mauvaises communications.

La caisse d'épargne fonctionnait à 3 écoles, où 57 élèves versèrent 377,75 fr.

b) Écoles primaires privées.

Il y avait 5 écoles primaires privées: 4 écoles de garçons à l'orphelinat de Grevenmacher et l'école mixte de Grundhof. Les 4 écoles de Grevenmacher étaient dirigées par 4 religieuses, dont 1 n'avait pas de brevet; l'institutrice laïque de Grundhof possédait le brevet provisoire. Les écoles de Grevenmacher comptaient 159 garçons; l'école de Grundhof était fréquentée par 7 garçons et 8 filles.

Résultats obtenus: 1 n° 3 et 4 n^{os} 2.

3. Écoles primaires supérieures publiques.

Les écoles primaires supérieures publiques, au nombre de 7, — 2 de plus que l'année précédente — se trouvaient établies à Echternach, Grevenmacher, Remich, Rosport et Wormeldange et se subdivisaient en 4 écoles de garçons et 3 écoles de filles.

La salle de classe occupée par l'école de garçons de Grevenmacher était trop petite; celle de l'école de filles de Remich était mal éclairée.

Les écoles primaires supérieures de garçons de Grevenmacher et de Remich comptaient 3 années d'études, dont la division inférieure était formée par la 7^{e} année primaire; aux autres écoles, le nombre des cours était limité à 2 années d'études, la 7^{e} et l'école primaire supérieure proprement dite. Le congé hebdomadaire s'étendait à toute la journée du jeudi.

Les matières prescrites par le programme des écoles primaires supérieures et par celui de la 7e année d'études étaient enseignées aux classes respectives.

L'enseignement était gratuit à Echternach, Remich et Rosport; à Grevenmacher et à Wormeldange, les élèves étrangers payaient un minerval de 30 fr.

Elèves.

Localités.	Garçons de l'âge obligatoire (7e année).	Filles de l'âge obligatoire (7e année).	Garçons au-dessus de l'âge obligatoire (école primaire supérieure).	Filles au-dessus de l'âge obligatoire (école primaire supérieure).	Total des élèves. garçons	Total des élèves. filles.
Echternach...	—	20	—	21	—	41
Grevenmacher.	17	12	24	13	41	25
Remich	20	14	18	9	38	23
Rosport	9	—	6	—	15	—
Wormeldange .	22	—	11	—	33	—
Total ..	68	46	59	43	127	89
					216	

Absences des élèves de la 7e année d'études attachée aux écoles primaires supérieures.

Localités	Nombre des élèves garçons.	Nombre des élèves filles.	Absences en vertu de l'art. 6.	Absences avec permission.	Absences sans permission.	Moyenne des absences par élève en vertu de l'art. 6.	Moyenne des absences par élève avec permission.	Moyenne des absences par élève sans permission.	Moyenne des absences par élève total de la moyenne.
Echternach .	—	20	455	22	—	22,7	1,1	—	23,8
Grevenmach	17	—	69	48	—	4	2,8	—	6,8
id.	—	12	116	36	4	9,6	3	0,3	12,9
Remich	20	—	27	135	216	1,3	6,7	10,8	18,8
id.	—	14	146	10	—	10,4	0,7	—	11,1
Rosport ...	9	—	24	11	—	2,6	1,2	—	3,8
Wormeld. ..	22	—	153	43	46	6,9	1,9	2	10,8
Total	68	46	990	305	266	8,7	2,7	2,3	13,7
	114								

Personnel enseignant.

Le personnel enseignant se composait de 4 instituteurs et de 3 institutrices religieuses. Les instituteurs possédaient, 2 le brevet d'enseignement primaire supérieur, les deux autres le brevet d'enseignement postscolaire. L'une des institutrices avait le brevet d'enseignement primaire supérieur, une autre le brevet d'enseignement postscolaire, la troisième le brevet d'aptitude pédagogique. A l'école des filles de Grevenmacher était attachée une maîtresse de chant, munie du brevet d'enseignement postscolaire. A l'école primaire supérieure d'Echternach, 3 religieuses, dont 2 possédaient le brevet allemand élémentaire, étaient autorisées pour une année à enseigner l'histoire et le dessin, resp. l'ouvrage manuel ainsi que le chant et la gymnastique. Le personnel de l'école primaire supérieure y dirigeait en même temps avec succès une école ménagère communale, entièrement séparée de l'autre établissement et comptant 16 élèves.

Résultats obtenus aux écoles primaires supérieures: 5 nos 2 et 2 nos 3.

Revenus du personnel enseignant.

Revenus.	Instituteurs.	Institutrices.	Total.
Trait. com. .	9900	4400	14300
Suppl. d. tr. .	1937,50	—	1937,50
Prim. d. br...	1000	600	1600
Indem. d. log.	1130+1 log.	150+2 log.	1280
Total	13967,50	5150	19117,50+3 log.
Indemnités payées aux ecclésiastiques chargés de l'enseignement religieux ...			725
Total de la dépense			19842,50 fr.

4. Cours postscolaires.

***a)* Cours postscolaires publics.**

Le 2e arrondissement comptait 144 écoles d'adultes

publiques avec 1412 élèves, dont 91 écoles de garçons avec 717 et 53 écoles de filles avec 695 élèves.

Dans ce chiffre ne sont pas comprises les 563 filles de l'âge obligatoire appartenant aux 32 écoles mixtes dirigées par des instituteurs.

La fréquentation des cours potscolaires était obligatoire dans 13 communes: Beaufort et Biwer (à l'exception des cours spéciaux), Burmerange, Grevenmacher (garçons et les 2 cours de répétition de filles), Lenningen, Mompach (excepté le cours de dessin), Mondorf, Remerschen, Remich (à l'exception des cours spéciaux), Rosport, Waldbillig, Waldbredimus et Wormeldange (excepté le cours de couture).

86 écoles d'adultes comptaient moins de 10 élèves, 51 en avaient entre 10 et 20, 7 en avaient au delà de 20.

Durée de l'enseignement.

Écoles de garçons.

Nombre des mois.	Nombre des leçons par semaine				Total des écoles.
	1	2	3	4	
4 à 4½	1	—	10	8	19
5 à 5½	1	12	44	—	57
6 à 6½	1	—	—	—	1
7 à 7½	1	—	1	—	2
8 à 8½	—	2	—	—	2
9 et au delà. ...	5	5	—	—	10
Total...	9	19	55	8	91

Écoles de filles.

Nombre des mois.	Nombre des leçons par semaine				Ecoles permanentes.	Total des écoles.
	1	2	3	4		
4 à 4½	—	4	2	—	—	6
5 à 5½	5	25	3	1	4	38
6 à 6½	1	2	1	—	—	4
8 à 8½	1	1	—	—	—	2
9 et au delà	2	—	—	—	1	3
Total...	9	32	6	1	5	53

Matières d'enseignement.

Écoles de garçons.

1 branche: le dessin, à	18	écoles
5 branches: allemand, français, calcul, comptabilité, sciences naturelles, à	3	»
6 branches: allemand, français, calcul, comptabilité, sciences naturelles, hygiène, à...	1	école
7 branches: allemand, français, calcul, comptabilité, sciences naturelles, instruction civique, dessin, à.....	3	écoles
7 branches: les 6 branches citées en 1er lieu et l'hygiène, à	8	»
Les 8 branches prévues par l'art. 59 de la loi, à	34	»
Les mêmes branches moins le dessin, à	24	»
Total	91	écoles

Écoles de filles.

1 branche, les travaux à l'aiguille, à	14	écoles
1 branche: le repassage, à	2	»
6 branches: allemand, français calcul, comptabilité, économie domestique, travaux à l'aiguille, à	1	école
7 branches: les branches déjà citées et l'hygiène, à	4	écoles
7 branches: les 5 premières branches citées et les sciences naturelles avec l'hygiène, à .	1	école
8 branches: les 6 branches précédemment énumérées avec l'instruction civique et les travaux à l'aiguille, à	1	»
8 branches: les mêmes, sauf que l'instruction civique est remplacée par l'hygiène, à .	2	écoles
8 branches: les mêmes, les travaux à l'aiguille étant remplacés par le dessin, à.....	1	école
9 branches: les mêmes avec les travaux à l'aiguille, à.....	1	»

Les 10 branches prévues par l'art. 59 de la loi, à	4	écoles
Les mêmes branches, moins le dessin et les travaux à l'aiguille, à.....	8	»
Les 10 branches de l'art. 59, moins le dessin, à	14	»
Total	53	écoles

Résultats obtenus.

Notes.	Écoles de		Total des écoles.
	garçons.	filles.	
2	44	41	85
3	47	11	58
4	—	1	1
Total...	91	53	144

Des distributions de prix ont eu lieu dans les communes de Berdorf, Biwer, Bous, Burmerange, Lenningen et Waldbredimus.

Personnel enseignant.

Les 144 cours postscolaires publics étaient dirigés par 118 personnes, dont 116 faisaient partie du corps enseignant des écoles primaires ou primaires supérieures; 2 cours de dessin, 1 cours de couture, 2 cours de repassage et 7 ouvroirs se trouvaient sous la direction de personnes étrangères à l'enseignement primaire. Les 32 cours de couture fréquentés par les filles de l'âge obligatoire étaient dirigés par 28 personnes, dont 9 institutrices laïques, 2 religieuses, 5 épouses d'instituteurs et 12 couturières.

Indemnités du personnel.

Subside de l'État	18569	fr.
Part contributive des communes	6012	»
Subventions accordées aux 32 cours de couture des écoles primaires: subside de l'État.....	4023	»
Part contributive des communes.....	1006	»
Dépense totale.....	29610	fr.

Indemnités payées au personnel des cours postscolaires et des cours de couture des écoles primaires.

Montant des indemnités.	Instituteurs des cours postscolaires.	Institutrices des cours postscolaires.	Cours de couture des écoles primaires.
moins de 100 fr.....	—	8	1
100 à 150 fr.....	38	26	18
150 à 200 fr.....	47	12	12
200 à 250 fr.....	3	1	1
250 à 300 fr.....	2	—	—
300 à 350 fr.....	—	1	—
350 à 400 fr.....	—	2	—
400 à 500 fr.....	1	1	—
500 à 600 fr.....	—	2	—
Total	91	53	32

Bibliothèques populaires.

Les 28 bibliothèques populaires du 2e arrondissement comptaient 2974 volumes, 2715 ouvrages lus et 472 lecteurs, dont 310 élèves. 2 bibliothèques n'avaient pas de lecteurs, 8 en avaient moins de 10. La bibliothèque des artisans d'Echternach est alimentée par l'État.

Bibliothèques scolaires.

17 communes ont voté des crédits en faveur de la création de bibliothèques scolaires, à l'usage exclusif des élèves: Berdorf (45 fr.), Betzdorf (100), Biwer (120), Dalheim (100), Echternach (50), Flaxweiler (45), Junglinster (125), Manternach (80), Mertert (100), Mondorf-les-Bains (100), Remich (100), Rosport (80), Stadtbredimus (50), Waldbillig (25), Waldbredimus (50), Wellenstein (50), Wormeldange (40).

b) Cours postscolaires privés.

1° *Cours de répétition.* L'école du dimanche d'Echternach, dirigée par une institutrice religieuse brevetée, était en activité pendant 5 mois de l'hiver et comptait 14 élèves.

On y enseignait l'allemand, le français, le calcul, la comptabilité et l'économie domestique.

2° *Les écoles ouvrières* de Beaufort, Dalheim, Echternach, Junglinster et Mondorf-les-Bains, dirigées par 5 religieuses, dont 2 possédaient le diplôme pour l'ouvrage manuel, se vouaient exclusivement aux travaux à l'aiguille. L'école d'Echternach était en activité pendant toute l'année, les autres écoles cessaient leur cours avec l'hiver. Elles comptaient, dans l'ordre de leur énumération, 20, 25, 13, 20, 15 élèves.

3e *Les écoles ménagères* de Grevenmacher, Junglinster et Mondorf-les-Bains, placées également sous la direction de maîtresses religieuses, étaient en activité pendant l'hiver seulement aux deux endroits cités en dernier lieu et pendant toute l'année, dans l'autre localité. Les 3 maîtresses, dont l'une dirigeait également l'école ouvrière de Junglinster, possédaient le brevet pour l'ouvrage manuel. Les écoles ménagères comptaient 33, resp. 16 et 38 élèves.

Résultats obtenus aux cours postscolaires privés: 1 n° 1, 7 n^{os} 2 et 1 n° 3.

3e ARRONDISSEMENT: CANTON D'ESCH.

1. Écoles gardiennes.

a) Écoles gardiennes publiques.

Les 5 écoles gardiennes publiques étaient dirigées par 3 maîtresses laïques et 3 maîtresses religieuses. A Dudelange, 2 maîtresses étaient préposées à la même école.

2 maîtresses possédaient le diplôme ou un certificat frœbelien, 2 possédaient le brevet français élémentaire, les 2 autres, le diplôme pour l'ouvrage manuel.

Les autres renseignements sont fournis par le tableau suivant:

Localités.	Élèves.		Durée de l'enseignement.	Indemnités.
	Garçons	Filles.		
Bettembourg ..	40	34	toute l'année	1200+325(log.)
Dudelange.....	81	99	id.	1350 750
Lasauvage.....	15	16	id.	840+log.
Niedercorn	38	35	semestre d'été	495+log.
Tétange	24	34	id.	350+log.
Total...	198	218		5310 fr.

Pendant le semestre d'hiver, les maîtresses des écoles gardiennes de Niedercorn et de Tétange dirigeaient un ouvroir et touchaient de ce chef une indemnité spéciale.

L'âge d'admission des enfants a été de 4 ans.

Notes: 2 nos 2 et 3 nos 3.

b) Écoles gardiennes privées.

Les 3 écoles gardiennes privées de Dudelange et d'Esch, dirigées par des religieuses, comptaient 22+31, 46+34 et 35+50 élèves de 4 à 6 ans. A l'école de Dudelange taient préposées 2 maîtresses, dont l'une possédait le certificat frœbelien; les 3 autres maîtresses n'avaient pas de brevet.

2 de ces écoles duraient toute l'année; l'une de celles d'Esch ne durait que 6 mois.

Notes: 1 no 2 et 2 nos 3.

2. Écoles primaires proprement dites.

a) Écoles primaires publiques.

Le 3e arrondissement comptait 228 écoles primaires publiques, 12 de plus que l'année précédente. Ces écoles appartenaient à 36 ressorts scolaires. Elles se divisaient en

107 écoles de garçons,

106 écoles de filles,
11 écoles mixtes ordinaires et
4 écoles mixtes pour les commençants.

Avaient:	1 année d'études	.....	8 écoles
	2 années d'études	.....	171 —
	3 —	.....	12 —
	4 —	.....	2 —
	5 —	.....	4 —
	7 —	.....	31 —

105 écoles de garçons et 7 écoles mixtes ordinaires étaient dirigées par des instituteurs; 106 écoles de filles, 4 écoles mixtes ordinaires, 4 écoles mixtes pour commençants et 2 écoles de garçons (1re année d'études) étaient dirigées par des institutrices.

Maisons d'école, salles de classe, places de récréation, lieux d'aisances, jardins et musées scolaires, mobilier de classe, matériel d'enseignement, matériel de classe, nouvelles constructions.

Les 58 maisons d'école communales renfermaient 222 salles de classe, y compris les 2 baraques scolaires à Schifflange; 6 écoles étaient installées dans des maisons particulières (Kayl 1, Lasauvage 3, Rumelange 1, Soleuvre 1).

Les 8 salles de classe suivantes ne répondaient pas suffisamment à leur destination:

Aspelt, 2 salles, trop petites; Belvaux, 1 salle, trop petite; Peppange, 1 salle, trop petite; Pétange, 2 salles, trop petites, humides et sombres; Reckange, 2 salles, trop petites.

Ont servi à d'autres usages qu'à l'enseignement primaire: *a)* aux réunions des associations locales: les salles de classe de Huncherange (g. 2 fois), Leudelange (g. 32 fois), Bergem (11 fois), Mondercange (g. 11 fois), Pontpierre, (5 fois), Lamadeleine (g. 2 fois), Limpach (12 fois), Livange (39 fois), Belvaux (g. 2 fois), Schifflange (f. 4 fois); *b)* aux

réunions de diverses sociétés: Pétange (f. société de musique, 1 fois par semaine), Rœser (g. société de musique, 2 fois par semaine pendant l'hiver), Soleuvre (g. société de musique, 1 fois par semaine), Rodange (g. I, société chorale, 12 fois).

De nouvelles maisons d'école sont en voie de construction à Aspelt, Differdange, Esch-s.-Alz., Kayl et Schifflange.

9 maisons d'école étaient dépourvues de *places de récréation.* Les places de récréation de 11 maisons d'école communales et de 2 maisons particulières étaient trop petites et mal aménagées.

Les lieux d'aisances laissaient à désirer au point de vue de la construction et de l'aménagement près des écoles d'Aspelt (2 écoles), Limpach (1), Peppange (1), Livange (1), Pétange (4 écoles de filles).

Laissaient à désirer au point de vue de l'entretien de la propreté les lieux d'aisances près des écoles de Limpach, Peppange et Tétange.

Le mobilier scolaire et le matériel d'enseignement répondaient complètement à leur destination.

Le matériel de classe a été fourni partout aux élèves indigents.

Le musée scolaire d'Esch a été complété et a continué à rendre de grands services aux écoles de cette localité.

Matières d'enseignement.

Les branches obligatoires, énumérées à l'art. 23 de la loi scolaire, ont été enseignées à toutes les écoles.

Durée du temps de classe.

L'année scolaire 1913-1914 s'est terminée le 3 août, à Bettembourg; le 7, à Leudelange; le 12, à Differdange et Frisange; le 14, à Dudelange, Esch et Rumelange; le 18, à Kayl et Peppange; le 19, à Mondercange; le 20, à Petange et Belvaux; le 22, à Bivange, Livange et Rœser;

le 24, à Aspelt et Schifflange; le 26, à Bergem, Hellange et Pontpierre; le 27, à Huncherange et Soleuvre; le 28, à Sanem; le 29, dans la commune de Reckange et à Ehlerange.

L'année scolaire courante a commencé le 21 septembre, à Dudelange; le 22, à Rumelange; le 28, à Differdange; le 1er octobre, à Leudelange; le 5, à Bettembourg, Huncherange, Peppange et dans les communes de Frisange, Kayl, Pétange, Mondercange, Schifflange, Reckange (à l'exception de Limpach) et Sanem (à l'exception de Soleuvre); le 6, à Limpach; le 7, à Rœser; le 12, à Abweiler, Esch et Soleuvre.

Les heures de classe variaient entre 8—11 et 1—4; 8½—11½ et 1½—4; 8½—11½ et 1½—4½; 8½—11½ et 2—4½; 8½—11,20 et 2—4½; 8½—11½ et 1—4; 8½—11 et 1½—4½ pendant l'hiver; et entre 8½—11½ et 1½—4½; 8—11 et 1½—4½, 1½—4, 1—4, 2—4½, 2—5 pendant l'été.

Élèves.

Nombre des élèves.	Garçons.	Filles.	Total.
de l'âge obligatoire	6105	5727	11832
au-dessus de l'âge obligat. .	40	22	62
au-dessous de l'âge obligat.	2	—	2
Total ...	6147	5749	11896

Le nombre des élèves de l'âge obligatoire a augmenté de 748.

La moyenne des élèves par école était de 51.

Avaient:	11—20 élèves	8	écoles
	21—30 —	10	—
	31—40 —	30	—
	41—50 —	88	—
	51—60 —	77	—
	61—70 —	14	—
	72 —	1	école.

Ces chiffres ne comprennent pas les 179 élèves (89 g. et 90 f.) de l'âge obligatoire faisant partie de la 7e année d'études attachée à des écoles primaires supérieures, ni les 198 élèves (5 g. et 193 f.) fréquentant des écoles primaires privées.

Absences.

Le total des absences a été de 189936 demi-journées, dont 181831 absences justifiées et 8105 absences non justifiées.

Absences par communes.

Communes.	Élèves de l'âge obligatoire.	Absences			Moyenne des absences par élève			
		en vertu de l'art. 6.	avec permission.	sans permission.	en vertu de l'art. 6.	avec permission.	sans permission.	Total de la moyenne.
Bettembourg .	442	4936	242	101	11,1	0,5	0,2	11,8
Differdange....	2689	37272	1190	1244	13,8	0,4	0,4	14,6
Dudelange.....	1615	23080	1074	1290	14,2	0,6	0,7	15,5
Esch-s.-Alz. ...	2963	53538	1550	2549	18	0,5	0,8	19,3
Frisange	135	1710	223	12	12,6	1,6	—	14,2
Kayl	790	12996	736	558	16,4	0,9	0,7	18
Leudelange ...	109	654	234	242	6	2,1	2,2	10,3
Mondercange .	171	1304	414	39	7,6	2,4	0,2	10,2
Pétange	1011	13640	860	1249	13,4	0,8	1,2	15,4
Reckange	83	1056	192	—	12,7	1,2	—	13,9
Rœser	198	2751	150	10	13,8	0,7	—	14,5
Rumelange	719	8480	205	639	11,7	0,2	0,8	12,7
Sanem	397	5208	243	2	13,1	0,6	—	13,7
Schifflange	510	7575	408	170	14,8	0,8	0,3	15,9
Total ...	11832	174200	7631	8105	14,7	0,6	0,6	15,9

Commissions scolaires.

7 commissions scolaires ont visité 1 fois les écoles, (ommissions n'ont pas visité les écoles.

Application des art. 10, 11 et 12 de la loi scolaire:

Communes de	Art. 10	Art. 11		Art. 12	
	appliqué par la commission scolaire.	appliqué par l'inspecteur sur avis de la commission scolaire.	par l'inspecteur à défaut d'avis de la commission scolaire.	par l'inspecteur sur la proposition de la commission scolaire.	par l'inspecteur à défaut de proposition de la commission scolaire
Bettembourg...	8	3	—	—	—
Differdange ...	77	28	—	27	—
Dudelange	29	15	—	22	—
Esch-s.-A.....	123	60	—	52	—
Frisange.....	2	—	—	—	—
Kayl	41	21	—	22	—
Leudelange ...	3	—	1	—	—
Pétange.....	9	—	47	—	5
Rœser	6	—	2	—	—
Rumelange ...	10	—	13	12	—
Schifflange ...	4	2	—	3	—
Total	312	129	63	138	5

Le certificat d'études primaires a été délivré à 323 garçons et à 274 filles, au total à 597 élèves.

Personnel enseignant.

Le personnel enseignant du 3e arrondissement se composait de 113 instituteurs, 58 institutrices laïques et 59 institutrices religieuses. Dans ce nombre sont compris l'instituteur et l'institutrice suppléants de la ville d'Esch.

Mutations dans le personnel enseignant:

par suite de déplacement	6
par suite de promotion	4
par suite de création de nouvelles écoles	12
par suite d'abandon de la carrière	1

2 instituteurs, en possession d'un congé régulier aux fins de continuer leurs études à l'étranger, étaient rem-

placés, l'un pendant toute l'année, l'autre pendant 6 semaines.

8 instituteurs et 4 institutrices étaient remplacés pour cause de maladie, pendant 3 jours au minimum et 98 jours au maximum.

Brevet de capacité.

Rang de brevet.	Instituteurs.	Institutrices		Total
		laïques.	religieuses.	
Brevet d'enseign. prim. sup.	10	2	3	15
Brevet d'enseign. postscol.	48	31	17	96
Brevet d'apt. pédagogique .	44	16	25	85
Brevet provisoire	11	9	11	31
Autorisation d'enseigner . .	—	—	3	3
Total . . .	113	58	59	230

Capacités pratiques.

Notes.	Instituteurs.	Institutrices		Total.
		laïques.	religieuses.	
1	5	2	2	9
2	56	30	18	104
3	48	25	38	111
4	3	—	1	4
Total . . .	112	57	59	228[1])

Assiduité.

Notes.	Instituteurs.	Institutrices		Total.
		laïques.	religieuses	
1	5	2	3	10
2	76	45	54	175
3	29	10	2	41
4	2	—	—	2
Total . . .	112	57	59	228

[1]) Dans ce tableau et les deux tableaux qui suivent, l'instituteur et l'institutrice suppléants d'Esch ne sont pas compris

Résultats obtenus.

Notes.	Instituteurs.	Institutrices		Total.
		laïques.	religieuses	
1	1	1	1	3
2	46	31	23	100
3	60	22	32	114
4	5	3	3	11
Total...	112	57	59	228

Ancienneté de service.

Années de service au 30 septembre 1914.	Instituteurs.	Institutrices		Total.
		laïques.	religieuses	
1—5	19	21	8	48
6—10	24	20	7	51
11—15	24	6	17	47
16—20	10	6	10	26
21—25	20	1	5	26
26—30	10	1	3	14
31—35	2	2	2	6
36—40	4	1	4	9
41—45	—	—	3	3
Total...	113	58	59	230

Revenus du personnel enseignant.

Personnel enseignant.	Membres.	Traitements communaux.	Membres.	Suppléments de traitement.	Membres.	Primes de brevet.	Membres.	Indemnités de logement effectives.	Total.
Instituteurs	113	263100	94	50187,50	101	16900	98	47000	377187,50
Institutrices laïques	58	92902	36	12099,50	49	8400	45	16550	129951,50
Institutrices religieuses .	59	56760	—	—	45	6800	12	2025	65585
Total .	230	412762	130	62287	195	32100	155	65575	572724 fr.

Les indemnités de logement effectives, resp. légales s'élèvent à 65575 + 4375 + 3050 = 73000 fr. + 10 logements d'institutrices religieuses.

Moyenne	Instituteur	Institutrice laïque.	Institutrice religieuse.
du traitement communal.	2328	1602	962
du traitement communal avec les suppléments, les primes de brevet et les indemnités de logement effectives, resp. légales	3376	2293	a) 1181 b) 1093 + log.

Indemnités payées aux membres du personnel enseignant des écoles primaires préposés à des cours postscolaires.

83 instituteurs ont touché de ce chef 12872,90 fr. ou, en moyenne, 155 fr.

21 institutrices laïques ont touché 4243 fr. soit, en moyenne, 202 fr.

29 institutrices religieuses ont touché 10040 fr. soit, en moyenne, 346 fr[1].)

Logements.

15 instituteurs, 13 institutrices laïques et 47 institutrices religieuses occupaient des logements fournis par les communes respectives. Les 47 institutrices religieuses disposaient de 10 logements.

Nombre des pièces, la cuisine comprise.	Logements d'instituteurs.	Logements d'institutrices laïques.	Logements d'institutrices religieuses.	Total des logements.
2	—	1[2])	—	1
3	—	5	—	5
4	2[3])	4	—	6
5	8	2	1	11
6 et plus	5	1	9	15
Total...	15	13	10	38

[1]) Un certain nombre de cours postscolaires dirigés par des institutrices religieuses étaient en activité pendant toute l'année scolaire, tandis que les autres duraient généralement 5 à 6 mois.

[2]) Cette institutrice touchait en outre une indemnité de 100 fr.

[3]) L'instituteur touchait en outre une indemnité de 125 fr.

Le logement des institutrices religieuses de Kayl était humide et ne répondait pas aux conditions requises.

Des distributions de prix ont été faites aux écoles des localités suivantes: Aspelt, Bivange, Ehlerange, Hellange, Livange, Pontpierre, Rœser.

La conférence d'arrondissement a eu lieu à Esch-s.-Alz., le 29 juillet 1914.

La Caisse d'épargne scolaire fonctionnait à Schifflange et à Rumelange, où 68 élèves ont versé 1556,25 fr.

L'enseignement à domicile a été donné à 5 garçons et à 5 filles appartenant à 8 familles qui résidaient en 5 localités différentes.

b) Écoles primaires privées.

1° Le pensionnat de Dudelange comprenait 4 classes primaires séparées, dont 3 comptaient deux divisions chacune et dont la 4e formait la 7e année d'études. Ces 4 classes, fréquentées ensemble par 146 élèves de l'âge obligatoire, étaient dirigées par 4 institutrices religieuses de nationalité luxembourgeoise, possédant deux le brevet d'aptitude pédagogique, une le même brevet et le brevet français élémentaire. La religieuse préposée à la division inférieure, sans brevet, était autorisée à enseigner.

2° L'école privée de Rumelange comprenait 2 classes primaires, dont l'une comptait 20 et l'autre 17 élèves de l'âge obligatoire. Deux institutrices religieuses de nationalité luxembourgeoise, en possession du brevet provisoire, étaient préposées à cette école.

3° L'école mixte de la Poudrerie de Kockelscheuer, dirigée par une institutrice laïque en possession du brevet provisoire, était fréquentée par 5 garçons et 10 filles de l'âge obligatoire.

Les résultats obtenus ont été très satisfaisants.

3. Écoles primaires supérieures.

a) Écoles primaires supérieures publiques.

Les 5 écoles primaires supérieures pour garçons étaient

établies à Bettembourg, Differdange, Dudelange, Pétange, Rumelange, celles pour jeunes filles se trouvaient à Bettembourg, Differdange, Niedercorn et Rumelange.

L'école de Dudelange, comprenant 2 classes séparées, était dirigée par 2 instituteurs.

Le personnel enseignant se composait de 6 instituteurs, 1 institutrice laïque et 3 institutrices religieuses. 2 instituteurs et 2 institutrices possédaient le brevet d'enseignement primaire supérieur; les autres membres du personnel enseignant avaient le brevet d'enseignement postscolaire.

Résultats obtenus: 8 nos 2 et 2 nos 3.

Élèves.

Localités.	Garçons		Filles	
	de l'âge obligatoire (7e année).	au-dessus de l'âge obligatoire.	de l'âge obligatoire (7e année).	au-dessus de l'âge obligatoire
Bettembourg..	23	25	17	16
Differdange ..	20	20	21	8
Dudelange ...	22	49	—	—
Niedercorn ...	—	—	29	4
Pétange	12	22	—	—
Rumelange ...	12	32	23	4
Total	89	148	90	32
	237		122	

Absences des élèves de l'âge obligatoire.

Total des élèves de l'âge obligatoire (7 année): 179.
Nombre des absences justifiées: 1518 demi-journées.
Nombre des absences non justifiées: 200.
Moyenne des absences justifiées: 8,5.
Moyenne des absences non justifiées: 1,1.
Total de la moyenne: 9,6.

Revenus du personnel enseignant.

Revenus.	Instituteurs.	Institutrices.	Total.
Traitements communaux	18400	5336	23736
Suppléments de traitement	4725	500	5225
Primes de brevet..	1400	1000	2400
Indemnités de logement	2450+1log.	485+2l.	2935+3log.
Total	26975+1log.	7321+2l.	34296+3log.

Indemnités payées aux 7 ecclésiastiques chargés de l'enseignement religieux ..... 1375 fr.

Total de la dépense . 35671 fr.

b) **Écoles primaires supérieures privées.**

1° Le pensionnat de Dudelange possédait, outre les 4 classes primaires mentionnées plus haut,

a) une classe primaire supérieure à une division avec 12 élèves au-dessus de l'âge obligatoire (8e année d'études), dirigée par une sœur de nationalité française, munie du brevet supérieur;

b) un cours spécial préparatoire aux brevets français, avec 7 élèves, dirigé par une autre religieuse française, munie également du brevet supérieur.

Outre les branches prescrites, on enseignait, à titre facultatif, l'anglais, l'italien, la peinture, la musique et la dactylographie.

Toutes les élèves étaient domiciliées dans notre pays.

2° L'école privée de Rumelange comprenait, en dehors des 2 classes primaires déjà renseignées, une classe primaire supérieure avec 23 élèves, dont 14 de la 7e et 9 de la 8e année, toutes domiciliées dans le Grand-Duché.

L'école était dirigée par une institutrice religieuse de

nationalité luxembourgeoise, en possession du brevet d'aptitude pédagogique.

Les résultats obtenus dans les 2 établissements ont été très satisfaisants.

4. Cours postscolaires.

a) Écoles d'adultes publiques.

Le 3e arrondissement comptait 54 écoles de garçons avec 992 élèves et 42 écoles de filles avec 880 élèves.

Dans ces chiffres et dans les renseignements qui suivent ne sont pas comprises les 114 filles de l'âge obligatoire qui fréquentaient les 7 cours de couture organisés aux écoles primaires mixtes dirigées par des instituteurs.

La fréquentation des cours postscolaires était obligatoire dans les communes de Bettembourg (g. et f.), Differdange (g. et f.), Dudelange (g. et f.), Esch (g.), Frisange (g. et f.), Leudelange (g. et f.), Mondercange (g. et f.), Pétange (g. et f.), Rœser (g. et f.), Rumelange (g. et f.) et Schifflange (g. et f.).

Durée des cours.

Écoles de garçons.

Mois.	1 leçon par semaine.	3 leçons par semaine.	Nombre des écoles.
5	3	43	46
6	—	5	5
9	—	2	2
10½	1	—	1
Total ..	4	50	54

Écoles de filles.,

Mois.	1 leçon	2 leçons	3 leçons	4 leçons	Écoles permanentes: (5 ou 6 jours de classe).	Nombre des écoles.
	par semaine.					
5	5	6	12	—	2	25
6	1	—	5	1	—	7
9	—	—	2	—	—	2
9½	—	—	—	—	2	2
10	—	—	—	—	5	5
11	—	—	—	—	1	1
Total ..	6	6	19	1	10	42

Matières d'enseignement.

Écoles de garçons.

1 branche: le dessin, à ..... 4 écoles
4 branches: allemand, français, calcul, comptabilité, à ..... 1 école
5 branches: allemand, français, calcul, sciences naturelles, comptabilité, à ..... 10 écoles
5 branches: français, calcul, sciences naturelles, comptabilité, dessin, à ..... 1 école
6 branches: allemand, français, calcul, sciences naturelles, hygiène, comptabilité, à ... 2 écoles
6 branches: allemand, français, calcul, hygiène, comptabilité, dessin, à..... 5 —
6 branches: allemand, français, calcul, sciences naturelles, comptabilité, instruction civique, à..... 9 —
7 branches: allemand, français, calcul, sciences naturelles, hygiène, comptabilité, instruction civique, à 4
7 branches: allemand, français, calcul, sciences

naturelles, comptabilité, instruction civique, dessin, à	3 écoles.
8 branches: allemand, français, calcul, sciences naturelles, hygiène, comptabilité, instruction civique, dessin, à.....	15 —
Total	54 écoles

Écoles de filles.

1 branche: travaux à l'aiguille, à	9 écoles
5 branches: allemand, français, calcul, comptabilité, économie domestique, à	4 —
5 branches: allemand, français, hygiène, économie domestique, travaux à l'aiguille, à .	2 —
6 branches: allemand, français, calcul, hygiène, économie domestique, travaux à l'aiguille, à.....	5 —
6 branches: allemand, français, calcul, comptabilité, économie domestique, travaux à l'aiguille, à	3 —
6 branches: français, calcul, comptabilité, hygiène, économie domestique, travaux à l'aiguille, à	1 école
7 branches: allemand, français, calcul, comptabilité, instruction civique, économie domestique, travaux à l'aiguille, à	2 écoles
7 branches: allemand, français, calcul, comptabilité, hygiène, économie domestique, travaux à l'aiguille, à	3 —
8 branches: allemand, français, calcul, comptabilité, instruction civique, hygiène, économie domestique, travaux à l'aiguille, à	2 —
8 branches: allemand, français, calcul, comptabilité, instruction civique, dessin, hygiène, économie domestique, à	5 —
9 branches: allemand, français, calcul, instruction civique, dessin, hygiène, économie domestique, travaux à l'aiguille, à	6 —
Total	42 écoles

Résultats obtenus.

Notes.	Écoles de garçons.	Écoles de filles.	Total.
2	25	26	51
3	25	12	37
4	4	4	8
Total...	54	42	96

Les résultats obtenus aux 7 cours de couture des écoles primaires dirigées par des instituteurs ont été satisfaisants. (4 nos 2 et 3 nos 3).

Des distributions de prix aux élèves des cours post-scolaires ont eu lieu à Lasauvage, Leudelange, Mondercange et Rumelange.

Personnel enseignant.

Toutes les écoles de perfectionnement, pour garçons et eunes filles, ainsi que les cours de dessin étaient dirigés par des instituteurs ou des institutrices des écoles primaires ou primaires supérieures. 13 ouvroirs, 1 cours de cuisine et les 7 cours de couture des écoles primaires mixtes étaient dirigés par des maîtresses spéciales.

Indemnités du personnel enseignant.

Subsides de l'État ..... 15296 fr.
Part contributive des communes ..... 11859,90 »
Total .... 27155,90 fr.

Dans cette somme ne sont compris ni le subside de l'État de 891 fr., ni les subventions des communes de 335 fr. alloués aux 7 cours de couture des écoles mixtes dirigées par des instituteurs. Ces derniers subsides ajoutés au chiffre renseigné ci-dessus, donnent 28381,90 fr. au total.

Montant des indemnités.	Instituteurs.	Institutrices.	Total.
100—150	54	27	81
150—200	21	5	26
200—250	3	3	6
250—300	3	2	5
300—350	—	1	1
350—400	2	—	2
500	—	2	2
600	—	4	4
700	—	1	1
900	—	1	1
901—1000	—	4	4
Total	83	50	133

Aux 54 écoles de garçons étaient préposés 83 maîtres, aux 42 écoles de filles étaient préposées 50 maîtresses.

Bibliothèques populaires.

Les 13 bibliothèques renfermaient 3269 volumes et comptaient 1553 lecteurs, dont 752 élèves. Le nombre des volumes empruntés était de 9916. 3 bibliothèques n'avaient pas de lecteurs, 2 en avaient moins de 10. 5 communes ont voté des crédits spéciaux en faveur des bibliothèques populaires: Differdange (500 fr.), Esch (500), Leudelange (25), Pétange (50), Schifflange (75).

Des bibliothèques scolaires, à l'usage exclusif des élèves, fonctionnaient à Differdange (108 volumes), Dudelange (230 v.), Esch (608 v.), Les communes suivantes ont voté des crédits spéciaux en faveur des bibliothèques scolaires: Bettembourg (625 fr.), Differdange (1500), Dudelange (500), Esch (500), Frisange (150), Mondercange (50), Pétange (50), Rumelange (500).

b) Cours postscolaires privés.

Des cours postscolaires privés pour jeunes filles étaient organisés à Dudelange (64 élèves), Esch (75), Lasauvage

18), Pétange (55), Rumelange (20). Le programme de ces cours, dirigés par des religieuses, comprenait les travaux à l'aiguille, la coupe et l'économie domestique pour les écoles de Lasauvage, de Pétange et de Rumelange; les mêmes branches et l'allemand, le français, le calcul, la géographie, l'histoire, la tenue des livres, l'hygiène, le repassage, la cuisine et le jardinage pour l'école d'Esch; à Dudelange, on enseignait l'allemand, le français, la tenue des livres, la dactylographie, l'hygiène, la coupe, les travaux à l'aiguille, le repassage, la cuisine et le jardinage.

Les résultats obtenus ont été partout très satisfaisants.

4e ARRONDISSEMENT: CANTONS DE DIEKIRCH, REDANGE ET VIANDEN.

1. Écoles gardiennes.

a) Écoles gardiennes publiques.

Elles étaient au nombre de 6, dirigées par des religieuses, dont 2 possédaient le diplôme frœbelien, 3 le diplôme pour l'ouvrage manuel; une maîtresse n'avait pas de brevet. Les maîtresses des 3 écoles citées en dernier lieu dans le tableau qui suit dirigeaient en hiver un ouvroir dans la même salle de classe; les autres écoles gardiennes fonctionnaient toute l'année. L'entrée de ces écoles fut gratuite, à l'exception de Medernach, où les parents solvables payaient une rétribution de 5 fr. par semestre.

Localités.	Élèves.		Indemnités fixes.	Indemnités de logement.	Dépense totale.
	Garçons.	Filles.			
Diekirch ..	36	32	650	75	725
id. ...	36	24	500	75	575
Ettelbruck.	28	31	700	130	830
Medernach.	20	30	125	log.	125
Perlé.....	36	24	375	log.	375
Vianden...	30	26	300	log.	300
	186	167	2650	280	2930 3 log.

b) **L'École gardienne privée**

de Bettendorf, dirigée par une religieuse possédant le diplôme pour l'ouvrage manuel, comptait 20 garçons et 27 filles. Elle fonctionnait seulement en été; en hiver, la même sœur dirigeait un ouvroir.

Marche des écoles gardiennes: 5 nos 2 et 2 nos 3.

2. Écoles primaires proprement dites.

a) Écoles primaires publiques.

Les 146 écoles primaires publiques du 4e arrondissement, 2 de plus que l'année précédente, appartenaient à 84 ressorts scolaires et se divisaient en 38 écoles de garçons, 40 écoles de filles, 55 écoles mixtes ordinaires et 13 écoles mixtes pour les commençants.

Comprenaient:	1 année d'études	17	écoles.
	2 années d'études	13	»
	3 »	9	»
	4 »	10	»
	5 »	9	»
	6 »	8	»
	7 »	80	»

Les 38 écoles de garçons et 35 écoles mixtes ordinaires étaient dirigées par des instituteurs. Les 40 écoles de filles, 20 écoles mixtes ordinaires et les 13 écoles mixtes pour les commençants étaient dirigées par des institutrices.

A Diekirch (pour les 5 premières années) et à Ettelbruck (pour le degré moyen et la 5e année), l'enseignement est organisé de manière que la même classe reste, pendant deux années consécutives, sous la direction de la même personne.

Maisons d'école, salles de classe, places de récréation, lieux d'aisances, jardins et musées scolaires, mobilier de classe, matériel d'enseignement et de classe, nouvelles constructions.

Sur les 146 *salles de classe* logées dans 98 maisons d'école, 8 salles étaient en mauvais état: Arsdorf (filles), humide

et trop petite; Beckerich (f.), trop petite, mal éclairée; Folschette (f.), humide, trop petite, mal éclairée; Gilsdorf (g.), humide, trop petite, mal éclairée; Michelbouch, basse, accès incommode; Roodt, basse; Welscheid, trop petite; Wolwelange, trop petite.

Un certain nombre de salles de classe étaient assez souvent détournées de leur destination naturelle: *a)* par les associations agricoles: Bettel (12 fois), Burden (14 f.), Ermsdorf (11 f. + chant, 7 f.), Heispelt (5 f.), Kehmen (4 f.), Lannen (7 f.), Medernach g. (6 f.), Mertzig, mixte (12 f.), Michelau (9 f. + Volksverein, 2 f.), Nachtmanderscheid (5 f.), Niederpallen (1 f. par mois + chant, 2 f. par semaine), Perlé g., (10 f. + chant 1 f. p. sem.), Schieren, g. (6 f.), Stegen (4 f.), Welscheid (3 f. + chant, 12 f.), Wolwelange (4 f.); *b)* par d'autres sociétés: Gilsdorf, g. (chant, 1 f. p. sem. hiver), Ettelbruck, f. (Jungfrauenbund, chaque dim.), id. mixte (Jünglings- et Baromaeusverein, chaque dim.), Fouhren (chant. 4 f.), Gilsdorf, g. (chant, hiver 1 f. p. sem.), Saeul (chant, 6 f.).

Le nettoyage des salles de classe se faisait encore par les enfants à Grevels, Putscheid et Tandel, 4 endroits de moins que l'année précédente. A Putscheid, il a été impossible de trouver une personne à charger de ce service. Le nettoyage des salles de classe se faisait seulement 2—3 fois par semaine à Arsdorf (f.), Bettborn, Dellen et Hostert.

Des places de récréation clôturées et plantées d'arbres se trouvaient près de 36 maisons d'école, 53 maisons étaient entourées de places convenables, permettant l'exécution de jeux scolaires. 10 maisons d'école manquaient de places de récréation ou avaient des places de récréation tout à fait insuffisantes: Arsdorf (f.), Bourscheid (2 éc.), Eppeldorf, Gilsdorf (3 éc.), Hœsdorf, Merscheid, Michelau, Perlé (3 éc.), Stolzembourg, Wahl (2 éc.).

De nouvelles places de récréation ont été aménagées à Bettborn et à Ospern et décidées pour Gilsdorf (3 éc.).

Au point de vue de la construction, *les lieux d'aisances* laissaient à désirer auprès de 30 écoles installées dans 14 maisons: Arsdorf (f.), Beckerich (les 3 éc.), Bastendorf (f.), Bettendorf (2 éc.), Bigonville (f.), Bourscheid (2), Ettelbruck (11 éc., trop petits), Holtz, Michelau, Perlé (2), Redange (2 éc. g.), Rippweiler, Wahl (2).

Le nettoyage des cabinets incombait encore aux élèves à Beckerich (f. tantôt par les élèves, tantôt par la personne chargée de ce service), Bigelbach, Feulen (f.), Grevels, Heispelt et Hostert, 7 écoles de moins que l'année passée. Sous le rapport de la propreté, les cabinets étaient mal soignés à Beckerich (g. et mixte), Bettendorf (2 éc.), Bigonville (g. et mixte), Dellen, Mertzig (g.), Michelau, Perlé (g.) et Wahl (2 éc.).

De nouveaux cabinets ont été construits à Bettborn, Bettel et Ospern; des réparations ont été exécutées à ceux d'Eppeldorf, Schieren (f.) et Stegen. Aux deux points de vue, la situation s'est améliorée.

Il n'y avait d'autre *jardin scolaire* que le jardin botanique de l'instituteur de Nagem.

Un musée scolaire, assez complet, se trouve aux écoles des garçons de Diekirch.

Le mobilier de classe et le matériel d'enseignement ont été renouvelés ou complétés par l'acquisition de bancs, de pupitres, d'armoires, de tableaux noirs, de cartes géographiques, de globes terrestres, de tableaux des poids et mesures, des sciences naturelles et d'enseignement intuitif, de machines à lire et à compter.

Le matériel de classe a été fourni aux élèves indigents en bonne qualité et en quantité suffisante.

De nouvelles maisons d'école sont en voie de construction à Gilsdorf (g.) et à Wolwelange (2 salles); la maison d'école de Welscheid sera agrandie.

Matières d'enseignement.

Outre les branches prescrites, la tenue des livres figurait au programme de la 7e année d'études à Diekirch.

Durée du temps de classe.

24 communes sur 29, avaient fixé au 31 août la fin de l'année scolaire; à Diekirch et à Ettelbruck, l'année scolaire devait finir le 16 août. Dans les communes d'Arsdorf, Bigonville et Perlé, les grandes vacances étaient fixées du 15 septembre au 15 octobre. Par suite de l'occupation temporaire des salles de classe par les troupes allemandes, 96 écoles cessèrent leurs cours 2 à 16 jours avant la date prévue par le travail organique, savoir: 2 jours plus tôt: 15 écoles; 3 jours: 5; 5 jours: 1; 6 jours: 20; 7 jours: 4; 8 jours: 2; 9 jours: 21; 10 jours: 13; 11 jours: 1; 14 jours: 3; 15 jours: 10; 16 jours: 1.

L'année scolaire courante commença le 1er octobre, resp. le 1er lundi du mois d'octobre aux écoles de 12 communes. 50 écoles, appartenant à 17 communes, ont retardé la reprise des cours pour des motifs différents, tels que examen, maladie ou nomination des titulaires (8 cas), travaux des champs (3), mise en état des salles de classe et de leurs dépendances (39 écoles). Ces retards ont été de 3 jours à 16 écoles, de 5 jours à 1 école, de 6 jours à 3, de 7 jours à 3, de 8 jours à 12, de 12, resp. 15 et 20 jours à 1 école.

Toutes les écoles avaient, en 1913-1914, 6 heures de classe par jour, 3 le matin et 3 l'après-midi, à l'exception de la ville de Diekirch, qui n'en avait que 2 l'après-midi et 5½ en tout.

Élèves.

Nombre des élèves	Garçons.	Filles.	Total.
de l'âge obligatoire	2695	2736	5431
au-dessus de l'âge oblig. ..	12	7	19
au-dessous de l'âge oblig. .	—	1	1
Total ...	2707	2744	5451

Le nombre des élèves de l'âge obligatoire a augmenté de 44. La moyenne des élèves par école était de 37.

Comptaient:	1— 5 élèves	.....	1 école,
	6—10 »	.....	2 écoles,
	11—20 »	.....	11 »
	21—30 »	.....	31 »
	31—40 »	.....	48 »
	41—50 »	.....	27 »
	51—60 »	.....	19 »
	61—70 »	.....	7 »

N'avaient pas plus de 10 élèves les écoles de Folkendange (5), Tandel (6), Walsdorf (6). Les écoles avec plus de 60 élèves se trouvaient à Erpeldange (66), Mœstroff (68), Rambrouch, g. (65), f. (69), Vichten, g. (62), f. (61), Wolwelange (63).

Absences.

Le total des absences était de 77861 demi-journées, dont 72530 absences justifiées et 5331 absences non-justifiées. 55 élèves ont eu des dispenses de fréquentation, variant entre un mois et une année entière; 25 ont reçu dispense pour le semestre d'été, sous condition de fréquenter l'école pendant le semestre d'hiver 1914-1915.

20 communes ont obtenu, à la suite de demandes en due forme, dispense partielle pour les élèves âgés de 11 ans, en vertu de l'art. 8 (garde du bétail).

Absences par communes.

Communes.	Élèves de l'âge obligatoire.	Absences			Moyenne des absences par élève			
		en vertu de l'art. 6.	avec permission.	sans permission.	en vertu de l'art. 6.	avec permission.	sans permission.	Total de la moyenne.
Arsdorf	131	1329	56	10	10,1	0,4	0,1	10,6
Bastendorf ...	155	2164	446	55	14	2,9	0,4	17,3
Beckerich	280	2444	304	116	8,7	1,1	0,4	10,2
Bettborn	149	1442	1089	761	10,3	7,8	5,4	23,5
Bettendorf ..	287	3281	425	36	11,4	1,5	0,1	13
Bigonville	123	593	146	—	4,8	1,2	—	6
Bourscheid ...	254	4099	674	132	16,1	2,7	0,5	19,3
Diekirch	430	5915	310	402	13,8	0,7	0.9	15,4
Ell	143	1813	106	89	12,7	0,7	0,6	14
Ermsdorf.....	120	1656	110	27	13,8	0,9	0,2	14.9
Erpeldange ..	106	1101	82	19	10,4	0,8	0,2	11,4
Ettelbruck ..	504	7379	1245	125	14,6	2,5	0,2	17,3
Feulen	128	1802	143	11	14,1	1,1	0,1	15,3
Folschette ...	263	3574	1565	828	13,6	6	3,1	22,7
Fouhren	73	586	47	6	8	0,6	0,1	8,7
Grosbous	106	931	92	138	8,8	0,9	1,3	11
Hoscheid	108	886	187	19	8,2	1,7	0,2	10,1
Medernach ..	133	980	178	169	7,4	1,3	1,3	10
Mertzig	129	1488	228	—	11,5	1,8	—	13,3
Perlé	278	1883	233	462	6,8	0,8	1,7	9,3
Putscheid	200	1660	219	103	8.3	1,1	0,5	9,9
Redange	298	3802	214	100	12,8	0,7	0,3	13,8
Reisdorf	93	786	219	—	8,5	2,4	—	10,9
Sæul.....	93	1108	400	5	11,9	4,3	0,1	16,3
Schieren	112	977	95	942	8,7	0,8	8,4	17,9
Useldange ...	193	1955	297	58	10,1	1,5	0,3	11,9
Vianden.....	209	2587	1061	335	12,4	5,1	1,6	19,1
Vichten	140	2002	298	41	14,3	2,1	0,3	16,7
Wahl	202	1567	271	342	7,8	1,3	1,7	10,8
Total ...	5431	61790	10740	5331	11,4	2	1	14,4

Commissions scolaires.

9 commissions scolaires ont visité les écoles et fait rapport à l'inspecteur; une de ces commissions a fait 3 visites avec 3 rapports; une autre 2 visites avec 2 rapports. 2 commissions ont visité les écoles 1 fois sans rapport, 1 commission les a visitées 2 fois sans rapport. 17 commissions n'ont pas visité les écoles.

10 commissions ont appliqué l'art. 10 dans tous les cas qui se présentaient: Arsdorf, Bastendorf, Bettendorf, Diekirch, Ell, Folschette, Medernach, Putscheid, Vianden et Vichten.

A l'exception des 2 commissions de Diekirch et d'Ell, les art. 11 et 12 ont été appliqués par l'inspecteur à défaut d'avis de la commission scolaire.

Application des art. 10, 11 et 12.

Communes.	Art. 10 par la commis. scolaire.	Art. 11 par l'inspecteur.	Art. 12 par l'inspecteur.
Arsdorf	1	1	—
Bastendorf	3	3	1
Beckerich	1	4	1
Bettborn	—	14	—
Bettendorf	3	3	1
Bigonville	—	2	1
Bourscheid	—	5	—
Diekirch	17	11	7
Ell	2	2	1
Erpeldange	—	1	—
Ettelbruck	—	39	15
Folschette	37	14	5
Fouhren	—	1	—
Grosbous	—	3	2
Hoscheid	—	1	—
Medernach	5	5	1
Perlé	—	10	4
Putscheid	1	—	—
Schieren	1	9	—
Useldange	—	1	—
Vianden	15	9	3
Vichten	2	2	—
Wahl	—	35	1
Total ...	88	175	43

Par application de l'art. 105, les sections d'Arsdorf (éc. des f.), Ospern (id.), et Wolwelange avaient été temporairement dispensées d'introduire la 7e année d'études.

Pour 26 écoles, appartenant à 8 communes, la 7e année d'études avait été répartie sur deux semestres d'hiver.

Le certificat de fin d'études primaires a été délivré à 217 garçons et 233 filles, au total à 450 élèves.

Personnel enseignant.

Le personnel enseignant se composait de 73 instituteurs, 43 institutrices laïques et 30 institutrices religieuses.

Mutations dans le personnel enseignant:

pour cause de déplacement	13
par suite de mise à la retraite	3
par suite de décès	1

10 membres du personnel ont été remplacés, pour cause de maladie, pendant 8 jours à 6 mois. 1 instituteur, pour pouvoir suivre des cours à l'étranger, a été remplacé pendant le mois d'août; un autre a quitté son poste le 9 juillet et a été remplacé jusqu'à la fin de l'année.

Brevet de capacité.

Rang de brevet.	Instituteurs.	Institutrices		Total.
		laïques.	religieuses	
Brevet d'enseign. prim. sup.	2	—	2	4
Brevet d'enseign. postscolaire	14	7	14	35
Brevet d'aptitude pédagogique	32	24	11	67
Brevet provisoire	22	12	3	37
Autorisation	3	—	—	3
Total...	73	43	30	146

Capacités pratiques.

Notes.	Instituteurs.	Institutrices		Total.
		laïques.	religieuses	
1	3	1	3	7
2	30	20	11	61
3	38	21	16	75
4	2	1	—	3
Total...	73	43	30	146

Assiduité.

Notes.	Instituteurs.	Institutrices		Total.
		laïques.	religieuses	
1	1	1	2	4
2	29	25	20	74
3	41	17	8	66
4	2	—	—	2
Total...	73	43	30	146

Résultat général.

Notes.	Instituteurs.	Institutrices		Total.
		laïques.	religieuses	
2	18	17	13	48
3	50	26	17	93
4	5	—	—	5
Total...	73	43	30	146

Ancienneté de service.

Années de service.	Instituteurs.	Institutrices		Total.
		laïques.	religieuses	
1—5	27	19	3	49
6—10	10	5	7	22
11—15	6	4	6	16
16—20	5	—	5	10
21—25	4	8	5	17
26—30	5	3	—	8
31—35	14	4	1	19
36—40	2	—	2	4
46—50	—	—	1	1
Total...	73	43	30	146

Traitements du personnel enseignant.

Rèvenus.	Instituteurs.		Institutrices laïques.		Institutrices religieuses.		Total.
	Nombre.	Sommes.	Nombre.	Sommes.	Nombre.	Sommes.	
Traitements communaux	73	125801	43	54301	30	26649	206751
Suppléments de traitement.	46	35649,50	23	13475	—	—	49124,50
Primes de brevet . .	48	6550	31	3800	27	4500	14850
Indemnités de logement effectives	49	10350	17	2650	17	1360	14360
Total. . .		178350,50		74226		32509	285085,50 fr.
Indemnités de logement légales.	73	41475	43	8850	30	1360+8 log.	51685+8 log.

Moyenne	Instituteur.	Institutrice laïque.	Institutrice religieuse.
du traitement communal ...	1723	1263	888
du traitement communal avec les suppléments, les primes de brevet et les indemnités de logement effectives, resp. légales	2869	1870	*a)* 1084 *b)* 1038 + logem

a) avec indemnité de logement.

b) avec logement.

Du chef des *cours postscolaires* qu'ils dirigeaient,
65 instituteurs touchèrent 12116 fr., en moyenne, 186 fr.,
28 institutrices laïques 3560 fr., en moyenne, 127 fr.
6 institutrices religieuses 474 fr., en moyenne, 79 fr.

Logements.

24 instituteurs, 26 institutrices laïques et 17 institutrices religieuses étaient en jouissance de logements fournis par les communes. Les 17 institutrices religieuses disposaient de 8 logements.

Se trouvaient en mauvais état: 3 logements d'instituteurs: Bilsdorf, Ingeldorf, Niederpallen; 2 logements d'institutrices: Mertzig (éc. mixte) et Useldange.

Les logements se composaient, avec la cuisine, de

Pièces.	Instituteurs.	Institutrices		Total.
		laïques.	religieuses	
3	—	12	—	12
4	1	12	4	17
5 et plus	23	2	4	29
	24	26	8	58

Une distribution de prix a eu lieu dans 13 communes,

comptant 48 écoles; 7 écoles avaient remis la distribution des prix a une date ultérieure.

Les conférences d'arrondissement n'ont pu avoir lieu.

La Caisse d'épargne fonctionnait à 6 écoles primaires, où 157 élèves versèrent la somme de 6157 fr.

b) L'école primaire privée

de l'hospice de Diekirch, dirigée par une institutrice laïque pensionnée, comptait 20 garçons et 27 filles de 6 à 14 ans. Les 4 diplômes de fin d'études délivrés aux élèves sortants sont compris dans le chiffre afférent ci-dessus. Les résultats obtenus ont été très satisfaisants.

3. Écoles primaires supérieures.

a) Écoles primaires supérieures publiques.

Le 4e arrondissement possédait deux écoles primaires supérieures pour garçons. A Redange, le minerval était fixé à 20 fr. par an pour les élèves habitant la section de Redange et à 30 fr. pour les autres. A Vianden, les élèves de nationalité étrangère payaient une taxe de 24 fr.; pour les élèves du pays, l'enseignement était gratuit. A Vianden, l'âge obligatoire est étendu à 8 années consécutives pour les garçons.

Les résultats obtenus ont été satisfaisants.

Les instituteurs possédaient, l'un le brevet d'enseignement primaire supérieur, l'autre celui d'enseignement postscolaire.

Nombre des élèves.	Redange.	Vianden.	Total.
de l'âge obligatoire (7e année).	13	20	33
au-dessus de l'âge obligatoire.	20	1	21
Total	33	21	54

Absences.

Localités.	Élèves de la 7e année.	Absences				Moyenne des absences p. élève			
		en vertu de l'art. 6.	avec permission	sans permission	Total.	en vertu de l'art. 6.	avec permission	sans permission	Total de la moyenne.
Redange ...	13	31	39	15	85	2,4	3	1,2	6,6
Vianden	20	96	134	69	299	4,8	6,7	3,5	15
Total ...	33	127	173	84	384	3,8	5,2	2,5	11,5

Revenus du personnel enseignant.

Traitements communaux	4800 fr.	
Suppléments de traitement	1875	»
Primes de brevet	500	»
Indemnité de logement.....	400	» +1 log.
Indemnités des ecclésiastiques chargés de l'enseignement religieux	250	»
Total ...	7825 fr.	

b) Écoles primaires supérieures privées.

1° Le pensionnat de Diekirch comprenait 2 classes primaires supérieures, destinées à donner une éducation générale et un cours spécial, préparatoire aux brevets français. Il y était attaché un cours de ménage et un ouvroir. 9 religieuses s'occupaient de l'enseignement aux classes énumérées ci-dessus, 5 luxembourgeoises et 4 françaises. Les premières possédaient: 1 le brevet d'enseignement postscolaire, 2 le brevet d'aptitude pédagogique, 1 le brevet provisoire et le brevet français élémentaire, 1 le diplôme pour l'enseignement de l'ouvrage manuel et le brevet français élémentaire; les 4 maîtresses françaises avaient: 3 le brevet français supérieur, 1 le brevet français élémentaire. Une demoiselle anglaise diplômée donnait le cours d'anglais, et un professeur enseignait les sciences naturelles.

Outre les matières prescrites, le programme de l'éta-

blissement comprenait la musique, la peinture, la sténographie et la dactylographie.

Le nombre des élèves était de 108 au total, dont 16 de l'âge obligatoire (7e année) et 92 au-dessus de cet âge. 12 des premières et 74 des 92 étaient du pays.

2o Le pensionnat d'Ettelbruck comprenait également 2 classes primaires supérieures et un cours préparatoire aux brevets français. Un autre cours spécial, composé de deux années d'études, préparait à l'école normale.

Le pensionnat était dirigé par 11 religieuses, dont 9 luxembourgeoises et 2 françaises. Elles possédaient: 2 le brevet d'enseignement primaire supérieur, 2 celui d'enseignement postscolaire, 1 le brevet d'aptitude pédagogique, 2 le brevet provisoire, 2 le diplôme pour l'ouvrage manuel, 1 le brevet français supérieur et 1 le brevet français élémentaire.

Au programme figuraient, outre les branches prescrites, l'anglais, la peinture, la tenue des livres, la sténographie et la dactylographie.

Le nombre des élèves était de 130 au total, dont 38 de l'âge obligatoire (6e et 7e années) et dont 112 du pays.

4. Cours postscolaires.

a) Écoles d'adultes publiques.

Il y avait dans le 4e arrondissement 83 écoles d'adultes pour garçons avec 592 élèves et 51 écoles d'adultes pour jeunes filles avec 489 élèves, donc, en tout, 134 cours postscolaires avec 1081 élèves.

Dans ces chiffres ne sont pas comprises les 656 filles de l'âge obligatoire qui fréquentaient les 34 cours de couture des écoles mixtes dirigées par des instituteurs.

La fréquentation des cours postscolaires était obligatoire, pour les garçons et les filles, à Diekirch, Ettelbruck, Feulen, Schieren, Vichten et Wahl, en tout à 21 écoles.

Durée de l'enseignement.

Écoles de garçons.

Mois.	1 leçon par semaine.	2 leçons par semaine.	3 leçons par semaine.	4 leçons par semaine.	Nombre des écoles.
2 à 2½	—	—	1	—	1
3 à 3½	1	1	—	—	2
4 à 4½	—	2	6	1	9
5 à 5½	6	5[1])	57	—	68
6 et au delà	—	3	—	—	3
Total...	7	11	64	1	83

Écoles de filles.

Mois.	1 leçon par semaine.	2 leçons par semaine.	3 leçons par semaine.	permanentes	Nombre des écoles.
2 à 2½	—	—	1	—	1
4 à 4½	1	1	—	—	2
5 à 5½	11	13[2])	15	5	44
Toute l'année	1	—	—	3	4
Total...	13	14	16	8	51

Matières d'enseignement.

Écoles de garçons.

1 branche: le dessin, à ..... 15 écoles
4 branches: allemand, français, calcul, sciences naturelles, à ..... 4 —
4 branches: allemand, français, calcul, comptabilité, à ..... 6 —

[1]) Pour une de ces écoles, les leçons comptaient 3 heures, pour toutes les autres écoles, elles étaient, comme partout, de 2 heures.

[2]) Pour quatre de ces écoles, les leçons comptaient plus de 2 heures, pour toutes les autres, elles étaient, comme partout de 2 heures.

5 branches: les précédentes et sciences naturelles, à	25 écoles
6 branches: les précédentes et dessin, à	2 —
6 branches: celles du n° 3 avec sciences naturelles et instruction civique, à	5 —
7 branches: les précédentes avec économie politique, à	23 —
8 branches: les précédentes et le dessin, à....	3 —
Total	83 écoles

Écoles de filles.

1 branche: la cuisine, à	1 école
1 branche: la couture, à	16 écoles
4 branches: allemand, français, calcul, sciences naturelles, à	6 —
4 branches: allemand, français, calcul et couture, à	8 —
5 branches: les précédentes et sciences naturelles, à	5 —
6 branches: les précédentes et comptabilité, à	7 —
8 branches: les précédentes avec le dessin et les sciences ménagères, à	8 —
Total	51 écoles

Résultats obtenus.

Notes.	Écoles de garçons	Écoles de filles.	Nombre des écoles.
1	1	2	3
2	25	21	46
3	51	28	79
4	6	—	6
Total. ..	83	51	134

Personnel enseignant.

A 4 écoles de dessin et à 11 écoles de couture étaient

préposées des personnes étrangères à l'enseignement primaire proprement dit.

Indemnités du personnel enseignant.

Subside de l'État	15247 fr.
Part contributive des communes	5143 »
Total ..	20390 fr.

En y ajoutant le subside de l'État de 3460 fr. et les subventions communales de 474 fr. accordés aux 34 cours de couture des écoles mixtes dirigées par des instituteurs, on arrivera au total final de 24324 fr.

Indemnités payées pour les cours postscolaires.

Avaient	Instituteurs.	Institutrices.	Total.
moins de 100 fr.	9	15	24
100 à 150 fr.	9	16	25
150 à 200 fr.	51	12	63
200 fr. et plus	14	8	22
Total...	83	51	134

Une distribution de prix a eu lieu à Diekirch (4 écoles), Gilsdorf (f.), Grosbous (g.), Mertzig (g.), Reisdorf (g.) et dans la commune d'Useldange (6 écoles).

La caisse d'épargne était introduite à 1 école d'adultes, où 1 élève a versé 2,40 fr.

Bibliothèques populaires.

Les 31 bibliothèques populaires possédaient 3226 volumes et comptaient 545 lecteurs, dont 165 élèves des écoles primaires et 215 élèves des cours postscolaires. Le nombre des ouvrages lus était de 2895. 9 bibliothèques ne fonctionnaient pas, 6 autres avaient moins de 10 lecteurs.

Bibliothèques scolaires.

Les bibliothèques scolaires de Schandel et de Welscheid

comptaient 30, resp. 12 volumes. 16 communes ou sections de communes ont voté des crédits spéciaux dans l'intérêt des bibliothèques scolaires: Bettborn (100 fr.), Bigonville (50), Bourscheid (20), Diekirch (100), Erpeldange (30), Ettelbruck (100), Everlange (25), Fouhren (10), Grosbous (30), Medernach (50), Reisdorf (10), Rippweiler (25), Schandel (25), Schieren (10), Useldange (25), Welscheid (20).

b) **Écoles d'adultes privées.**

1° L'ouvroir de Beckerich, nouvellement créé, durait du mois de janvier à Pâques. Il comptait 25 élèves de 13 à 20 ans et était dirigé par une sœur, diplômée pour l'ouvrage manuel.

2° L'ouvroir de Bettborn, dirigé également par une sœur diplômée pour l'ouvrage manuel, était fréquenté par 12 élèves de 14 à 16 ans et fonctionnait pendant le semestre d'hiver.

3° L'ouvroir de Bettendorf, dirigé par une sœur sans brevet et fréquenté par 15 élèves de 14 à 16 ans, fonctionnait aussi pendant le semestre d'hiver.

4° L'école de ménage du pensionnat d'Ettelbruck, ouverte toute l'année, comptait 28 élèves de 13 à 20 ans et était dirigée par des religieuses diplômées pour les travaux manuels. On y enseignait les travaux à l'aiguille, le repassage, la cuisine, le jardinage et la laiterie. Des leçons de tenue des livres et de sciences naturelles, spécialement d'agriculture, y étaient données par des professeurs de l'école agricole.

Les résultats obtenus ont été partout bons.

5e ARRONDISSEMENT: CANTONS DE CLERVAUX ET DE WILTZ.

1. Écoles gardiennes.

a) **Écoles gardiennes publiques.**

Les 4 écoles gardiennes publiques étaient dirigées par des maîtresses religieuses, dont l'une était en possession

du diplôme afférent, 2 possédaient le diplôme pour l'ouvrage manuel, 1 n'avait pas de brevet. L'école de Wiltz durait toute l'année; les 3 autres fonctionnaient seulement en été. En hiver, celles-ci étaient remplacées par des ouvroirs, installés dans les mêmes salles et dirigés par les mêmes sœurs. Le mobilier de classe de l'école gardienne de Wiltz était bon, et le matériel d'enseignement peut être considéré comme complet; aux 3 autres écoles, le matériel était satisfaisant, mais le mobilier de classe laissait beaucoup à désirer. L'admission à toutes les écoles était gratuite. L'âge d'admission des enfants a été de 3 ans pour l'école de Weiswampach et de 4 ans pour les autres écoles. L'indemnité des maîtresses de Boulaide et de Weiswampach n'était que de 96 resp. de 50 fr. pour la direction de l'école gardienne proprement dite.

Les autres renseignements sur les écoles gardiennes publiques sont fournis par le tableau suivant:

Localités.	Élèves		Indemnités.
	garçons.	filles.	
Boulaide	9	13	96 fr.
Boxhorn	12	16	217 »
Weiswampach	17	15	50 »
Wiltz	30	27	800 »
Total ...	68	71	1163 fr.

b) **Écoles gardiennes privées.**

Les 2 écoles gardiennes privées, dirigées par des religieuses non diplômées, étaient attachées aux écoles ménagères de Clervaux et de Troisvierges et duraient toute l'année. L'une comptait 28+32, l'autre 20+22 élèves.

Marche des écoles gardiennes: 1 n° 1, 2 n^{os} 2, 3 n^{os} 3.

2. Écoles primaires proprement dites.

a) Écoles primaires publiques.

Le 5^{e} arrondissement comptait 135 écoles primaires publiques, une de plus que l'année précédente.

Ces écoles se divisaient en 25 écoles de garçons, 25 écoles de filles, 6 écoles mixtes à deux degrés, 76 écoles mixtes ordinaires et 3 écoles mixtes pour les commençants.

Dans 16 localités, la 7e année d'études se composait de 2 semestres d'hiver consécutifs; 2 localités étaient autorisées en vertu de l'art. 105 à restreindre provisoirement l'âge obligatoire à 6 années.

Comprenaient:

2 années d'études	.....	18 écoles.
3 —	.....	10 —
4 —	.....	5 —
5 —	.....	8 —
6 —	.....	2 —
7 —	.....	57 —
8 —	.....	35 —

Les 25 écoles de garçons, les 6 écoles mixtes à 2 degrés et 60 écoles mixtes ordinaires étaient dirigées par des instituteurs.

Les 25 écoles de filles, 16 écoles mixtes ordinaires et les 3 écoles mixtes pour commençants étaient dirigées par des institutrices.

Maisons d'école, salles de classe, places de récréation, lieux d'aisances, jardins et musées scolaires, mobilier de classe, matériel d'enseignement et de classe, nouvelles constructions.

Les 110 *maisons d'école*, formant 95 ressorts scolaires, renfermaient 138 *salles de classe*, dont 3 réservées aux écoles primaires supérieures publiques.

Les 7 salles en mauvais état se trouvaient à Bockholtz (Gœsdorf), trop petite, basse, sombre et mal éclairée; Boxhorn (g.), basse et mal éclairée; Drauffelt, trop petite et mal aménagée; Eschdorf (mixte), basse; Fischbach, trop petite, sombre et humide; Merkholz, mal éclairée; Neidhausen, trop petite et mal éclairée.

Les salles de classe ci-après énumérées dans l'ordre alphabétique des communes servaient *a)* aux réunions des associations agricoles: Boxhorn (g. 5 fois), Rumlange (quelquefois), Stockem (1 f. par mois + laiterie 12 f.). Bœvange (4 f. + laiterie 12 f. + théâtre 2 f.), Lullange (4 f.), Surré (2 f. par mois), Reuler (6 f.), Weicherdange (20 f. + théâtre 20 f. + épargne 20 f.), Fischbach (5 f.), Grindhausen (2 f.), Heinerscheid (g. 3 f.), Hupperdange (8 f.), Dorscheid (5 f.), Wahlhausen (3 f. + laiterie 3 f.), Eschweiler (4 f. + laiterie 14 f.), Knaphoscheid (quelquef + laiterie 12 f.), Selscheid (6 f.), Dahl (5 f. + pompiers + théâtre 1 f. + chant 15 f.), Gœsdorf (quelquef. + laiterie quelquef.), Masseler-Harderbach (2 f.), Nocher (8 f. + chant 1 f. par semaine), Hoffelt (3 f. + laiterie 3 f.), Merscheid (1 f. + laiterie 1 f. + chant quelquef.), Tadler (3 f.), Fond de Heiderscheid (3 f.), Bavigne (3 f. + laiterie 2 f. + chant 1 f. par semaine en hiver), Mecher (6 f.), Nothum (6 f. + laiterie 13 f.), Oberwampach (4 f.), Wilwerdange (g. 2 f. + syndicat des chemins 2 f.), Binsfeld (3 f.), Perlé (1 f. par mois), Doncols (15 f. + laiterie 10 f. + chant 27 f.), Grummelscheid (3 f.), Nœrtrange (quelquef. + Volksverein quelquef.), Winseler (2 f.); *b)* à d'autres réunions: Dœnnange (Volksverein 2 f. + théâtre 3 f. + réunions populaires quelquef.), Hachiville (conseil communal 15 f.), Wilwerdange (f. théâtre 2 f.), Weiswampach (g. chant 2 f. par semaine en hiver), Boulaide (g. conférences populaires, 3 f.), Eschdorf (g. pompiers 1 f. par mois, Kautenbach (chant 10 f.), Brachtenbach (f. chant 2 f. par semaine), Wiltz (f. II, conférences populaires, 2 f.).

51 maisons d'école, renfermant 52 salles de classe, étaient dépourvues de *places de récréation*; 26 places de récréation sont clôturées, 9 sont plantées d'arbres, 2 sont trop petites (Nocher et Rodershausen).

Les lieux d'aisances étaient en mauvais état ou insuffisants à Beiler, Binsfeld (g. et f.), Bockholtz (Hosingen),

Boulaide (g.), Brachtenbach, Buderscheid, Grummelscheid, Hachiville, Hoffelt, Holzthum, Knaphoscheid, Liefrange, Sassel, Selscheid, Siebenaler, Surré, Tadler et Weiswampach (g. f. et m.). Les cabinets n'étaient pas séparés pour les sexes à Bockholtz (Hosingen).

Les cabinets n'étaient pas lavés du tout à Baschleiden, Binsfeld, Buderscheid, Grindhausen, Holler, Hupperdange, Leithum, Masseler-Harderbach, Rumlange, Selscheid, Siebenaler, Surré et Tadler.

Ils étaient lavés moins d'une fois par semaine à Allerborn, Alscheid, Beiler, Berlé, Biwisch, Bockholtz (Hosingen), Boulaide (g.), Brachtenbach, Breidfeld, Consthum, Dahl, Derenbach, Dœnnange, Doncols, Drauffelt, Erpeldange, Eschdorf (f. et m.), Eselborn, Fischbach, Grummelscheid, Hamiville, Heiderscheid (g.), Heiderscheidergrund, Heinerscheid (g. et f.), Huldange, Kalborn, Kautenbach, Knaphoscheid, Lellange, Liefrange, Lieler, Lullange, Marnach (g. et f.), Mecher, Merscheid, Munshausen, Niederwampach (g. et f.), Nœrtrange, Reuler, Stockem, Tarchamps (g. et f.), Troine (g. et f.), Troisvierges (g. et prim. sup.), Wahlhausen, Weicherdange, Weiswampach (g.), Ils ont été lavés seulement par les élèves à Boulaide (f.), Boxhorn (f.), Heiderscheid (f.), Roder, Sassel, Urspelt, Wilwerwiltz: à Knaphoscheid, les cabinets sont insuffisants sous tous les rapports.

La somme dépensée pour *le matériel de classe* fourni à 582 élèves indigents était de 3591,70 fr., soit en moyenne de 6,17 fr. par élève.

Le *mobilier de classe* et le *matériel d'enseignement* ont été complétés et renouvelés à beaucoup d'écoles par l'acquisition de bancs à deux sièges, de pupitres, d'armoires, de tableaux noirs, de corps géométriques, de cartes géographiques, de tableaux pour l'enseignement intuitif et pour l'histoire naturelle, de bouliers compteurs, de globes terrestres, de thermomètres.

Des musées scolaires, assez complets, se trouvent à Gœsdorf et à Harlange; des commencements de musées sont dans un grand nombre d'écoles.

Une *nouvelle maison d'école* avec place de récréation et cabinets a été construite à Boxhorn; de nouveaux cabinets ont été construits à Grummelscheid, Neunhausen et Winseler.

De grosses réparations ont été exécutées: *a)* aux maisons d'école, resp. aux salles de classe, places de récréation et cabinets d'Asselborn, Bœvange, Brachtenbach, Breidfeld, Heiderscheidergrund, Holler, Kaundorf Lellange, Niederwampach, Rumlange, Tarchamps, Wahlhausen, Wiltz; *b)* aux logements d'instituteurs de Boulaide, Gœsdorf, Lellange, Nocher, Nœrtrange.

Matières d'enseignement.

L'enseignement comprenait partout les branches obligatoires déterminées par l'art. 23 de la loi scolaire.

A Wiltz, la gymnastique était enseignée par un maître spécial aux élèves du degré supérieur des garçons.

Durée du temps de classe.

Les grandes vacances étaient fixées: *a)* au mois de septembre dans 9 communes avec 55 écoles; *b)* du 15 septembre au 15 octobre, dans 10 communes avec 61 écoles; *c)* au mois d'octobre, dans 4 communes et 2 sections, comptant 19 écoles.

Beaucoup de salles de classe étant occupées au cours du mois d'août par les troupes allemandes, les grandes vacances commencèrent: *a)* au lieu du 1er septembre: le 4 août, à Wilwerdange; le 5, à Clervaux (4 écoles), Reuler; le 7, à Basbellain et Hautbellain; le 8, à Marnach; le 10, à Roder; le 12, à Hosingen (2 éc.); le 13, à Hosingen (2 éc.) et Dorscheid; le 14, à Bockholtz, Huldange, Troisvierges (3 éc. g.); le 18, 19, 20, 21, à Wiltz (12 éc.); le 19,

à Harlange; le 21, à Troisvierges (3 éc. f.); le 22, à Neidhausen, Untereisenbach, Munshausen; le 26, à Tarchamps; *b)* au lieu du 15 septembre: le 4 septembre, à Troine (g. et f.); le 5, à Hamiville; le 10, à Bœvange. A Bavigne, la clôture des cours eut lieu le 19 au lieu du 27 septembre.

Le commencement de l'année scolaire courante a été retardé, du 1er au 5 octobre, à Bockholtz (Hosingen), Dorscheid, Neidhausen, Rodershausen, Esch-s.-S., Munshausen; du 2 au 5 octobre, à Wilwerdange (f.); du 1er au 6 octobre, à Holzthum; du 2 au 12 octobre, à Huldange; du 1er au 15 octobre, à Drauffelt (nomination); du 1er au 19 octobre, à Consthum (nomination); du 15 au 19 octobre, aux écoles de la commune d'Asselborn excepté Rumlange, à Lullange, aux écoles de la commune de Heinerscheid et à Heiderscheid, à l'exception de l'école des garçons de Heiderscheid, où, par suite de la nomination d'un nouveau titulaire, la classe reprit seulement le 3 novembre, aux écoles de la commune d'Oberwampach, excepté Brachtenbach, à Nœrtrange; du 15 au 21 octobre, à Rumlange, Brachtenbach; du 15 au 22 octobre, à Hamiville (nomination); du 15 au 26 octobre, à Asselborn (I) et Allerborn (nomination); du 15 octobre au 4 novembre, à Surré (nomination); du 3 au 17 novembre, à Erpeldange (nomination); du 19 octobre au 23 novembre, à Beiler (nomination). — L'année scolaire a commencé: le 21 septembre au lieu du 5 octobre, à Clervaux (g. I, II, f. II), Reuler; le 2 au lieu du 5 octobre, à Clervaux (f. I); le 19 octobre au lieu du 15 novembre, à Weicherdange.

Les heures de classe les plus fréquemment en usage étaient, en hiver: 8—11, 8½—11½, 9—11½ ou 9 à midi et 1—4 ou 1½—4½; en été: 8—11, 8½—11½ ou 9 à midi et 1—4 ou 1½—4 ou 1½—4½ ou encore 2—5.

Élèves.

Nombre des élèves	Garçons	Filles.	Total.
de l'âge obligatoire	2528	2387	4915
au-dessus de l'âge obligat. .	36	21	57
Total...	2564	2408	4972

Le nombre des élèves de l'âge obligatoire a augmenté de 242.

La moyenne des élèves par école était de 36.

Comptaient	6—10 élèves	1	école
	11—20 —	21	écoles
	21—30 —	27	—
	31—40 —	32	—
	41—50 —	26	—
	51—60 —	19	—
	61—70 —	9	—

L'école d'Urspelt avait seulement 8 élèves. Avaient plus de 60 élèves les écoles d'Asselborn (m. I, 65), Dœnnange (61), Hachiville (64), Hoffelt (67), Wahlhausen (61), Troisvierges (g. I, 62), Baschleiden (68), Harlange (m. I, 61), Insenborn (61).

Absences.

Le total des absences s'élevait à 72623 demi-journées, dont 61918 absences justifiées et 10705 absences non justifiées.

Liste des absences par communes.

Communes.	Élèves de l'âge obligatoire.	Absences			Moyenne des absences par élève			
		en vertu de l'art. 6.	avec permission.	sans permission.	en vertu de l'art. 6.	avec permission.	sans permission.	Total de la moyenne.
Asselborn	293	2610	1819	958	8,9	6,2	3,2	18,3
Bœvange	267	2494	300	936	9,3	1,1	3,5	13,9
Boulaide	208	1514	308	630	7,2	1,4	3	11,6
Clervaux	259	3559	393	37	13,7	1,5	0,1	15,3
Consthum	88	593	61	5	6,7	0,6	—	7,3
Esch	60	981	75	—	15,3	1,2	—	16,5
Eschweiler	126	1054	115	961	8,3	0,9	7,1	16,3
Gœsdorf	189	2605	219	796	13,7	1,1	4,2	19
Hachiville	131	932	304	—	7,1	2,3	—	9,4
Harlange	202	2113	463	85	10,4	2,2	0,4	13
Heiderscheid....	221	914	202	102	4,1	0,9	0,4	5,4
Heinerscheid....	270	3296	899	243	12,2	3,3	0,9	16,4
Hosingen	338	4886	272	412	14,4	0,8	1,2	16,4
Kautenbach	98	1155	163	86	11,7	1,6	0,8	14,1
Mecher.....	191	1245	65	82	6,5	0,3	0,4	7,2
Munshausen	196	2539	194	486	12,9	0,9	2,4	16,2
Neunhausen	76	486	99	27	6,3	1,3	0,3	7,9
Oberwampach .	165	1641	251	252	9,9	1,5	1,5	12,9
Troisvierges ...	474	8151	972	146	17,1	2	0,3	19,4
Weiswampach .	259	2819	287	514	10,8	1,1	1,9	13,8
Wiltz	510	5613	514	1100	11	1	2,1	14,1
Wilwerwiltz ...	110	679	42	1494	6,1	0,3	13,5	19,9
Winseler	184	1712	310	1353	9,3	1,6	7,3	18,2
Total..	4915	53591	8327	10705	10,9	1,7	2,2	14,8

384 élèves du canton de Clervaux et 347 du canton de Wiltz, âgés de plus de 11 ans, avaient été dispensés temporairement, en vertu de l'art. 8, de la fréquentation scolaire pour une partie des heures de classe.

Commissions scolaires.

2 commissions scolaires ont visité deux fois les écoles,

1 commission a visité deux fois une école et une fois les autres 4, 10 commissions ont visité une fois les écoles; 10 commissions n'ont pas visité les écoles. 8 commissions ont fait, en hiver, rapport à l'inspecteur.

Application des art. 10, 11 et 12.

Communes.	Art. 10.	Art. 11 par l'inspecteur à défaut d'avis de la commission scolaire.	Art. 12 par l'inspecteur sur la proposition de la commission scolaire.	Art. 12 par l'inspecteur à défaut de proposition de la commission scolaire.
Asselborn.....	—	68	—	23
Bœvange	—	26	—	9
Boulaide	—	27	—	12
Clervaux	1	4	—	—
Eschweiler ...	2	19	—	15
Gœsdorf.....	—	15	—	21
Harlange	—	4	—	—
Heiderscheid .	—	11	—	7
Heinerscheid .	—	16	—	—
Hosingen	—	18	—	2
Kautenbach .	—	4	—	—
Mecher	—	19	—	1
Munshausen .	—	16	—	4
Neunhausen .	—	8	—	—
Oberwampach.	—	21	—	—
Troisvierges...	—	6	—	—
Weiswampach.	7	28	—	5
Wiltz	27	19	8	3
Wilwerwiltz...	1	9	—	30
Winseler	7	42	—	7
Total ...	45	380	8	139

Le certificat de fin d'études primaires a été délivré à 353 élèves, dont 191 garçons et 162 filles.

16 localités, comptant 22 écoles, avaient remplacé la

7e année d'études par 2 semestres d'hiver. 26 élèves ont été dispensés du second semestre d'hiver.

Parmi les élèves pour qui la fréquentation scolaire était de 7 années entières, 1 garçon avait été dispensé pour toute l'année, 1 autre pour le semestre d'hiver; étaient dispensés pendant le semestre d'été, 15 garçons et 25 filles (dont 1 garçon et 2 filles seulement pour la classe du matin). Des enfants de la 6e année d'études, 1 fille était dispensée pour le matin et 3 garçons pour tout le semestre d'été.

En vertu de l'art. 105, les sections de Fischbach et de Hoffelt avaient été dispensées d'introduire la 7e année d'études, à cause de l'insuffisance de la salle de classe.

Personnel enseignant.

Le personnel enseignant se composait de 90 instituteurs, 22 institutrices laïques et 23 institutrices religieuses.

Mutations dans le personnel enseignant:

par suite de déplacement	17
par suite de mise à la retraite	7
par suite de décès.....	2

7 instituteurs et 1 institutrice étaient remplacés, pour cause de maladie, pendant 3, resp. 4, 7, 8, 12 semaines et 1 année entière; 14 écoles ont chômé, par suite d'indisposition des titulaires, pendant 2, resp. 4, 5, 6, 7, 8 et 15 jours. Par suite de maladies contagieuses, 2 écoles étaient fermées pendant 8, resp. 11 jours.

Brevet de capacité.

Rang de brevet.	Instituteurs.	Institutrices		Total.
		laïques.	religieuses	
Brevet d'enseign. prim. supér.	1	—	1	2
Brevet d'enseignement postsc.	18	3	7	28
Brevet de capacité pédagogique.	37	9	7	53
Brevet provisoire.....	29	6	8	43
Autorisation	5	4	—	9
Total. . .	90	22	23	135

Capacités pratiques.

Notes.	Instituteurs.	Institutrices		Total.
		laïques.	religieuses	
1	4	—	2	6
2	50	13	19	82
3	36	9	2	47
Total...	90	22	23	135

Assiduité.

Notes.	Instituteurs.	Institutrices		Total.
		laïques.	religieuses	
1	7	1	3	11
2	57	17	19	93
3	26	4	1	31
Total...	90	22	23	135

Résultat général.

Notes.	Instituteurs.	Institutrices		Total.
		laïques.	religieuses	
1	2	—	1	3
2	37	11	18	66
3	47	6	4	57
4	4	5	—	9
Total...	90	22	23	135

Ancienneté de service.

Années de service.	Instituteurs.	Institutrices		Total.
		laïques.	religieuses	
1—5	43	14	1	58
6—10	15	4	2	21
11—15	6	2	1	9
16—20	5	1	3	9
21—25	5	—	5	10
26—30	5	1	3	9
31—35	6	—	5	11
36—40	4	—	1	5
41—45	1	—	1	2
46—50	—	—	1	1
Total...	90	22	23	135

Revenus du personnel enseignant.

Personnel enseignant.	Membres.	Traitements communaux.	Membres.	Suppléments de traitement.	Membres.	Primes de brevet.	Membres.	Indemnités de logement effectives.	Total.
Instituteurs	90	149641,50	51	33336[1])	56	7558,35[1])	47	13850	204385,85
Institutrices laïques..	22	27749,50	9	2700	12	1500	7	1300	33249,50
Institutrices relig. ...	23	20727	—	—	16	2600	23	12 logements	23327
Total...	135	198118	60	36036	84	11658,35	77	15150	260962,35fr.

[1]) L'instituteur de Kautenbach est décédé dans e courant de l'année scolaire.

Les indemnités de logement effectives, resp. légales des instituteurs et des institutrices laïques s'élevaient à 15150+11125+3300=29575 fr.

Moyenne	Instituteurs.	Institutrices	
		laïques.	religieuses.
du traitement communal	1663	1261	901
du traitement communal avec les suppléments, les primes de brevet et les indemnités de logement effectives, resp. légales .	2394	1661	1014+12 log.

Du chef des *cours postscolaires* qu'ils dirigeaient:

70 instituteurs ont touché la somme de 11626 fr., soit, en moyenne, 166 fr.;

11 institutrices laïques, 1094 fr., en moyenne, 99 fr.;

7 institutrices religieuses, 790 fr., en moyenne, 113 fr.

Logements.

43 instituteurs, 16 institutrices laïques et 20 institutrices religieuses étaient en jouissance de logements fournis par les communes. Les 20 religieuses disposaient de 12 logements. Les 3 institutrices religieuses de Wiltz demeuraient au pensionnat.

Les logements se composaient, la cuisine comprise, de:

Pièces.	Instituteurs.	Institutrices		Nombre des logements
		laïques.	religieuses	
3	1	4	—	5
4	4	8	—	12
5	11	1	3	15
6	19	2	3	24
7 et plus	8	1	6	15
Total ..	43	16	12	71

Des logements insuffisants se trouvaient à Rumlange (instituteur) et à Clervaux (2 institutrices). Les traitements des instituteurs de Hupperdange et de Wilwerdange ont été majorés pour les dédommager de l'insuffisance de leurs logements. L'institutrice de Sassel a eu une indemnité de 100 fr., parce que son logement était insuffisant pendant la 1re moitié de l'année.

Une distribution de prix n'a pas été faite aux 71 écoles de 38 localités.

Les conférences d'arrondissement n'ont pu avoir lieu par suite des mauvaises communications temporaires.

La Caisse d'épargne scolaire fonctionnait à 8 écoles, où 83 élèves versèrent la somme de 1052,71 fr.

L'enseignement à domicile a été donné à une fille de l'âge obligatoire.

b) **L'école primaire privée**

attachée au pensionnat de Wiltz comprenait toutes les années d'études. Elle comptait 15 élèves dont 3 de nationalité étrangère et était oirigée pâr une religieuse possédant le brevet provisoire.

Les résultats obtenus ont été satisfaisants.

3. Écoles primaires supérieures.

a) Écoles primaires supérieures publiques.

Les 2 écoles primaires supérieures pour garçons se trouvaient établies à Troisvierges et à Wiltz. Elles comprenaient, avec la 7e année, 2 années d'études, lesquelles, à l'école primaire supérieure de Wiltz, formaient deux classes séparées, dirigées par 2 instituteurs, un maître de dessin et un maître de chant. L'enseignement était entièrement gratuit à Troisvierges; à Wiltz, il l'était pour les élèves de la commune, tandis que les élèves forains payaient une rétribution scolaire variant de 15 à 25 fr., suivant la fortune de leurs parents.

Les instituteurs des écoles primaires supérieures possé-

daient: 2 le brevet d'enseignement primaire supérieur, 1 le brevet d'enseignement postscolaire. Le maître de dessin de Wiltz avait également le brevet d'enseignement primaire supérieur.

Élèves.

Écoles primaires supérieures de	de l'âge obligatoire (7e année attachée à l'école primaire supérieure)	au-dessus de l'âge obligatoire.	Total.
Troisvierges	6	15	21
Wiltz	13	17	30
Total	19	32	51

Absences.

Écoles primaires supérieures de	Élèves de l'âge obligatoire (7e année d'études)	Absences			Moyenne des absenecs par élève			
		Art. 6.	avec permission.	sans permission.	Art. 6.	avec permission.	sans permission.	Total de la moyenne.
Troisvierges	6	140	22	—	23,3	3,6	—	26,9
Wiltz	13	98	20	3	7,5	1,5	0,2	9,2
Total ...	19	238	42	3	12,5	2,2	0,1	14,8

Revenus du personnel enseignant.

Traitements communaux.....	7900 fr.
Suppléments de traitement	2375 »
Primes de brevet.....	800 »
Indemnités de logement	1350 »
Indemnités du maître de dessin de Wiltz	600 »
Indemnité du maître de chant de Wiltz	200 »
Indemnité du maître de gymnastique de Wiltz .	200 »
Indemnités des 3 ecclésiastiques chargés de l'enseignement religieux.....	450 »
Total	13875 fr.

Résultats obtenus: 3 nos 2.

b) **École primaire supérieure privée.**

Le pensionnat de Wiltz comprenait une classe primaire, 2 classes primaires supérieures, un cours préparatoire aux brevets français et un autre cours, composé de deux années d'études, préparant à l'école normale.

Un ouvroir et un cours de ménage, attachés au pensionnat, fonctionnaient toute l'année.

Au programme figuraient, outre les matières prescrites, l'anglais, la peinture, la sténographie et la dactylographie.

Le pensionnat de Wiltz était dirigé par 9 institutrices religieuses et une institutrice laïque, diplômée pour l'enseignement de l'anglais. 7 religieuses étaient de nationalité luxembourgeoise, 2 étaient françaises. Les premières possédaient: 1 le brevet provisoire, 2 le brevet d'aptitude pédagogique, 1 le diplôme pour l'ouvrage manuel, 1 le brevet supérieur français, 1 le diplôme belge de coupe, 1 était sans brevet. Les deux autres avaient, l'une le brevet supérieur, l'autre le brevet élémentaire français.

Le nombre des élèves était de 98, dont 15 de l'âge obligatoire et 23 étrangères.

Les résultats obtenus ont été très satisfaisants.

4. Écoles d'adultes.

a) **Écoles d'adultes publiques.**

Le 5e arrondissement comptait 81 écoles de garçons avec 828 élèves inscrits et 60 écoles de filles avec 573 élèves.

Dans ces chiffres ne sont pas comprises les 468 élèves de l'âge obligatoire qui fréquentaient les cours de couture des 28 écoles mixtes dirigées par des instituteurs.

La fréquentation des cours postscolaires était obligatoire pour les garçons à Harlange, Winseler et dans les sections de Clervaux et de Reuler; elle l'était, pour les garçons et les filles, à Esch-s.-Sûre.

Durée de l'enseignement.

Écoles de garçons.

Mois.	1 leçon par semaine.	2 leçons par semaine.	3 leçons par semaine.	Écoles.
2 à 2½	—	—	1	1
3 à 3½	—	—	3	3
4 à 4½	—	—	10	10
5 à 5½	—	7	53	60
6 à 6½	—	—	1	1
7 à 7½	1	—	—	1
10 et plus	3	2	—	5
Total..	4	9	68	81

Écoles de filles.

Mois.	1 leçon par semaine.	2 leçons par semaine.	3 leçons par semaine.	4 à 6 leçons: écoles permanentes.	Nombre des écoles.
1 à 1½	1	—	—	—	1
4 à 4½	3	—	1	1	5
5 à 5½	35	3	5	3	46
9 à 9½	2	—	—	—	2
10 et plus	3	—	1	2	6
Total ...	44	3	7	6	60

Matières d'enseignement.

Écoles de garçons.

1 branche: le dessin, à ..... 13 écoles
4 branches: allemand, calcul, sciences naturelles, instruction civique, à..... 1 école
5 branches: les 3 premières des branches précédentes, hygiène, comptabilité, à ..... 1 —
5 branches: allemand, français, calcul, sciences naturelles, comptabilité, à ..... 2 écoles
6 branches: les précédentes et l'hygiène, à.. 5 —
6 branches: les précédentes, l'hygiène rem-

placée par l'instruction civique, à	12 écoles
6 branches: les précédentes, sauf que le calcul est remplacé par le chant	2 —
6 branches: allemand, sciences naturelles, comptabilité, hygiène, instruction civique, comptabilité, à	1 école
7 branches: allemand, français, calcul, sciences naturelles, hygiène, instruction civique, comptabilité, à	33 écoles
7 branches: les précédentes, sauf que l'hygiène est remplacée par le dessin, à.....	5 —
7 branches: les précédentes, plus l'hygiène et moins l'instruction civique, à	1 école
7 branches: les précédentes, sauf le dessin qui est remplacé par le chant, à	1 —
8 branches: allemand, français, calcul, sciences naturelles, hygiène, instruction civique, comptabilité et dessin, à	4 écoles
Total	81 écoles

Écoles de filles.

1 branche: les travaux à l'aiguille, à	45 écoles
2 branches: la précédente et l'économie domestique, à	1 école
4 branches: les précédentes, calcul, tenue des livres, à.....	1 —
4 branches: allemand, ouvrages à l'aiguille, dessin, économie domestique, à	1 —
4 branches: allemand, français, calcul, dessin, à	1 —
6 branches: allemand, français, calcul, travaux à l'aiguille, hygiène, économie domestique, à	1 —
6 branches: les précédentes, sauf que les travaux à l'aiguille sont remplacés par la comptabilité, à	1 —

6 branches: allemand, français, calcul, sciences naturelles, hygiène, économie domestique, à	1 école
6 branches: allemand, sciences naturelles, dessin, hygiène, tenue des livres, travaux à l'aiguille, à	1 —
6 branches: allemand, français, dessin, économie domestique, tenue des livres, travaux à l'aiguille, à.....	2 écoles
7 branches: allemand, français, calcul, tenue des livres, sciences naturelles, hygiène, économie domestique, à	2 —
7 branches: allemand, français, calcul, comptabilité, dessin, hygiène, économie domestique, à	1 école
8 branches: allemand, français, calcul, comptabilité, sciences naturelles, hygiène, économie domestique, travaux à l'aiguille, à	1 —
9 branches: les précédentes et l'instruction civique, à	1 —
Total	60 écoles

Résultats obtenus.

Notes.	Écoles de garçons.	Écoles de filles.	Total des écoles.
1	3	1	4
2	42	39	81
3	35	48	83
Total ...	80	88 [1])	168

Un cours de dessin n'a pu être inspecté.

Personnel enseignant.

Les cours postscolaires pour garçons étaient dirigés

[1]) Les cours de couture des écoles primaires sont compris dans ce chiffre.

par 70 instituteurs, 1 ecclésisastique et 1 professeur. 9 instituteurs dirigeaient une école d'adultes et un cours de dessin. Les écoles d'adultes de Bœvange, Dœnnange et Lullange se trouvaient sous la direction de 2 maîtres; celles de Baschleiden et de Boulaide, combinées, sous la direction de 3 maîtres.

Les cours postscolaires pour jeunes filles et les cours de couture des écoles primaires étaient dirigés par 11 institutrices laïques, 22 religieuses, dont 7 appartenaient à l'enseignement primaire, et par 46 couturières. 1 institutrice laïque dirigeait 2 écoles, 6 sœurs, n'appartenant pas au corps enseignant des écoles primaires, dirigeaient 13 écoles, 1 couturière dirigeait 2 cours de couture.

Indemnités du personnel enseignant.

Subsides de l'État (les cours de couture primaires compris)	21893 fr.
Part contributive des communes	1927 »
Sommes payées au personnel enseignant	23820 fr.

Recevaient	Instituteurs.	Institutrices.	Total.
moins de 100 fr.	3	16	19
de 100 à 150 fr.	49	56	105
de 150 à 200 fr.	26	8	34
plus de 200 fr.	3	8	11
Total...	81	88	169

Un maître ne demandait pas d'indemnité.

Des distributions de prix ont eu lieu à Hachiville, Hoffelt et Wiltz; à Baschleiden et à Boulaide, elle a été remplacée par une excursion.

Bibliothèques.

Les 26 *bibliothèques populaires* du 5e arrondissement renfermaient 2116 volumes et comptaient 351 lecteurs,

dont 164 élèves des cours postscolaires et 113 élèves des écoles primaires. Le nombre des ouvrages lus était de 1106. 4 bibliothèques n'avaient pas de lecteurs, 7 n'en avaient pas plus de 10.

Sommes allouées pour l'entretien des bibliothèques: Asselborn (5 fr.), Wiltz (25 fr.).

Des commencements de *bibliothèques scolaires* existaient à Baschleiden (26 volumes), Beiler (22 v.), Binsfeld (20v.), Boulaide (15 v.), Breidfeld (23 v.), Esch-s.-Sûre (3 v.), Holler (25 v.), Leithum (23 v.), Nœrtrange (15 v.), Surré (17 v.). Des crédits spéciaux en faveur des bibliothèques scolaires ont été votés par les communes ou sections suivantes: Asselborn (50 fr. pour les 6 sections), Bœvange (120 fr. pour les 5 sections), Hachiville (40 fr. pour les 2 sections), section d'Insenborn (75), section de Troisvierges (300), Weiswampach (273 fr. pour les 6 sections), Wiltz (100), Winseler (50: 10 fr. par section).

b) Écoles d'adultes privées.

Les cours de couture privés de Clervaux, Troisvierges et Wiltz (hospice), dirigés par 4 sœurs, possédant l'une le brevet d'aptitude pédagogique et les 3 autres le diplôme pour l'ouvrage manuel, fonctionnaient pendant 11 resp. 10 mois (Clervaux) et comptaient 18, resp. 19 et 44 élèves. On enseignait également à Troisvierges le français, le calcul, l'économie domestique, le chant, la tenue des livres et le ménage pratique; à Clervaux, l'allemand, le calcul, l'économie domestique et le ménage pratique.

A Troisvierges et à Wiltz (pensionnat), il existait en outre 2 ouvroirs proprement dits, dirigés par une religieuse non brevetée et par une religieuse en possession d'un diplôme belge de coupe, comptant l'un 23, l'autre 26 élèves. La durée de ces ouvroirs était de 11 resp. 10 mois.

La marche des cours postscolaires privés est représentée par 4 n^{os} 2 et 2 n^{os} 3.

6e ARRONDISSEMENT: CANTONS DE CAPELLEN ET DE MERSCH.

1. Écoles gardiennes.

a) Écoles gardiennes publiques.

1° L'école gardienne d'Eischen, fréquentée par 30 garçons et 29 filles, fonctionnait pendant le semestre d'été. Elle était dirigée par une maîtresse religieuse, en possession du diplôme pour le travail manuel et chargée de la direction d'un ouvroir pendant l'hiver. L'indemnite totale était de 600 fr.

2° L'école gardienne de Rollingen, fréquentée par 10 garçons et 11 filles, fonctionnait toute l'année. Elle était dirigée par une maîtresse laïque non diplômée, qui touchait une indemnité de 500 fr.

b) L'école gardienne privée

attachée à l'école de ménage de Steinfort comptait 19 garçons et 23 filles. Elle était dirigée par une sœur non diplômée.

Marche des écoles gardiennes: 1 n° 2 et 2 nos 3.

2. Écoles primaires proprement dites.

Le 6e arrondissement comptait 120 écoles primaires publiques, le même nombre que l'année précédente.

Ces écoles se divisaient en

39 écoles de garçons,
38 écoles de filles,
29 écoles mixtes ordinaires,
1 école mixte du degré moyen et
13 écoles mixtes pour les commençants.

Les 39 écoles de garçons et 19 écoles mixtes ordinaires étaient dirigées par des instituteurs. Les 38 écoles de filles, 10 écoles mixtes ordinaires, l'école mixte du degré moyen et les 13 écoles mixtes pour commençants étaient dirigées par des institutrices.

Comptaient:	2 années d'études.....	8	écoles
	3 —	17	—
	4 —	18	—
	5 —	14	—
	6 —	1	école
	7 —	62	écoles

Maisons d'école, salles de classe, places de récréation, lieux d'aisances, jardins et musées scolaires, mobilier de classe, matériel d'enseignement et de classe, nouvelles constructions.

Les 120 salles d'école appartenaient à 76 maisons d'école et à 63 ressorts scolaires.

9 salles de classe laissaient à désirer: Berg (f.), basse; Bœvange (g.), sombre et humide; Eischen (g. II), trop petite; Garnich (f.), basse; Kehlen (f.), basse; Kehlen (mixte), sombre, sert d'accès au secrétariat; Kopstal (g. II), trop petite; Schouweiler (g.), sombre et humide; Steinfort (g.), salle provisoirement établie dans la maison communale, basse et trop petite.

Des réparations aux salles de classe, resp. aux logements d'instituteurs ont été exécutées à Angelsberg, Berg (f.), Beringen, Bœvange (g.), Bofferdange (f.), Brouch (f.), Dahlem, Gœblange, Greisch, Grevenknop, Hautcharage (g.), Heffingen (g.), Hobscheid (g.), Holzem (g.), Kopstal (g.), Lintgen (f.), Nommern, Rollingen (f.) et Steinfort (g.).

Une nouvelle maison d'école vient d'être construite à Bascharage.

Les salles de classe servaient de lieux de réunion *a)* au Lokalverein: à Angelsberg (12 fois), Beringen (2 f.), Bettingen (4 f.), Bœvange (g. 1 f. par mois), Bofferdange (g. 10 f.), Dahlem (4 f.), Dippach (g. 6 f.), Fingig (2 f.), Glabach (4 f.), Gœblange (5 f.), Grevenknop (3 f.), Hagen (g. 12 f.), Hivange (5 f.), Holzem (g. 1 f. par mois), Hunsdorf (6 f.), Kahler (6 f.), Keispelt (g. 6 f.), Kœrich (g. 2 f.), Kopstal (f. 5 f.), Linger (3 f.) et Schoos (10 f. + pompiers 5 f.), *b)* à d'autres associations: Berg (g. chant 1 f. par

semaine et f. Paramentenverein 10 f.), Bœvange (g. laiterie 1 f. par mois), Garnich (g. laiterie, 1 f. par mois), Greisch (chant 1 f. par semaine en hiver), Mersch (2e mixte, musique 2 f.), Reckange (g. chant 1 f. par sem. + laiterie 1 f. par mois), Septfontaines (g. chant 2 f. par sem. en hiver).

13 *places de récréation* sont clôturées, 29 ne le sont pas, 6 places de la première et 12 de la seconde catégorie sont plantées d'arbres. Des places de récréation manquaient à 28 maisons d'école renfermant 37 classes. Les élèves de ces écoles prennent leurs ébats sur les routes voisines, ce qui présente des dangers à Beringen, Bofferdange, Cruchten Heffingen, Kopstal, Mœsdorf, Nommern, Reckange et Steinfort (g.). 14 places de récréation étaient trop petites.

La construction des *lieux d'aisances* laissait à désirer à Beringen, Bœvange (g.), Brouch (g. et f.), Cruchten, Fingig, Fischbach, Glabach, Gras, Greisch, Hagen (g.), Holzem (g. et f.), Hollenfels (g. et f.), Kœrich (g.), Lorentzweiler (f.), Reuland, Schrondweiler et Tuntange (g. et f.), en tout près de 21 écoles.

Des réparations ont été effectuées aux latrines de Bascharage, Hautcharage, Lintgen et Mamer.

Les cabinets ont été lavés tous les jours à Bascharage et à Tuntange; 2 fois par semaine, à Bofferdange (g.), Kleinbettingen et Larochette; 1 fois par semaine à Berg, Beringen, Bœvange, Clemency, Dahlem, Dippach, Eischen, Fingig, Garnich, Gras, Hagen, Heffingen, Hollenfels, Hobscheid, Hunsdorf, Kleinbettingen, Kopstal, Larochette, Lintgen, Mamer, Nommern, Roodt, Schouweiler et Septfontaines; tous les quinze jours, à Bofferdange (f.), Brouch, Hautcharage, Kahler, Olm, Reuland et Steinfort; 1 fois par mois à Angelsberg, Blaschette, Ernzen, Glabach, Gosseldange, Hivange, Keispelt, Lorentzweiler, Nospelt et Reckange; 6 fois par an, à Gœblange, Gœtzange, Grevenknop, Kœrich et Rollingen; 4 fois par an, à Busch-

dorf, Cruchten, Kehlen, Linger, Mersch, Mœsdorf (par les élèves) et Schoos; 3 fois par an à Greisch (par les élèves); quelquefois, mais rarement, à Bissen et Holzem; n'ont jamais été lavés les cabinets de Fischbach, Meispelt et Schrondweiler.

Des musées scolaires, bien assortis, se trouvent à Kleinbettingen et à Mersch.

Le mobilier de classe et le *matériel d'enseignement* ont éte renouvelés ou complétés selon les besoins et conformément aux propositions des autorités scolaires.

Le matériel de classe, en général très convenable, a été largement et régulièrement fourni aux élèves indigents.

Matières d'enseignement.

Outre les matières obligatoires, la tenue des livres a été enseignée au degré supérieur des garçons et des filles de Larochette.

Durée du temps de classe.

Au cours du mois d'août, les salles de classe de presque toutes les communes étaient occupées par les troupes allemandes, et les grandes vacances ont commencé avant le terme fixé par l'organisation. Elles ont commencé le 7 août, dans les communes de Fischbach, Larochette, Lintgen, Lorentzweiler, Mersch; le 8 août, à Tuntange; le 10 août, à Bissen, Heffingen (excepté Reuland: 25 août), Nommern (except. Schrondweiler: 29 août); le 11 août, à Berg; le 14 août, à Dippach, Mamer; le 15, à Steinfort (except. Gras: 29 août); le 18, à Garnich, Kehlen (except. Olm: le 24 août), Kopstal; le 19, à Bascharage, Kœrich; le 20, à Clemency, Hobscheid, Septfontaines; le 28, à Bœvange (exc. Brouch: 18 août).

L'année scolaire 1914-1915 a commencé le 1er octobre, dans les communes de Kopstal, Lintgen (exc. Gosseldange le 5 octobre), Lorentzweiler (exc. Lorentzweiler g., le 12, octobre); le 2 octobre, à Fischbach, Larochette (exc.

Ernzen: le 5 octobre), Mersch; le 5 octobre, à Bascharage, Bissen, Clemency, Garnich (exc. Hivange: le 12 octobre), Heffingen, Hobscheid, Mamer, Septfontaines, Steinfort et Tuntange (exc. Tuntange f., le 12 octobre); le 7 octobre, à Dippach (Bettange, le 5 octobre, Schouweiler, g., le 8 octobre, f. le 12 octobre); le 12 octobre, à Berg, Bœvange (Brouch, le 5 octobre), Nommern; le 14 octobre, à Kœrich (Gœtzange, le 5 octobre); le 15 octobre, à Kehlen.

Les heures de classe les plus usitées étaient, en hiver: 8½—11½ et 1½—4½; en été: 8—11 et 1—4.

Élèves.

Nombre des élèves	Garçons.	Filles.	Total.
de l'âge obligatoire	2214	2167	4381
au-dessus de l'âge obligat. .	2	—	2
Total...	2216	2167	4383

Le nombre des élèves de l'âge obligatoire a augmenté de 116.

La moyenne des élèves par école était de 36.

La 7e année d'études, introduite à toutes les écoles, comptait 181 garçons et 184 filles, soit 365 élèves en tout.

Avaient: 11—20 élèves ..... 9 écoles.
21—30 — ..... 33 —
31—40 — ..... 35 —
41—50 — ..... 23 —
51—60 — ..... 18 —
61—70 — ..... 2 — (Cruchten 64, Kœrich f. 63)

Absences.

Le total des absences était de 56000 demi-journées, dont 54112 absences justifiées et 1888 absences non justifiées.

Par suite de maladies contagieuses, 4 écoles étaient fermées pendant 5—13 jours. 123 enfants de l'âge obligatoire étaient dispensés de la fréquentation scolaire pour une partie de l'année, resp. pour toute l'année scolaire.

Liste des absences par communes.

Communes.	Élèves de l'âge obligatoire.	Absences			Moyenne des absences par élève.			Total de la moyenne.
		en vertu de l'art. 6.	avec permission.	sans permission.	en vertu de l'art. 6.	avec permission.	sans permission.	
Bascharage	273	3960	277	47	14 5	1	0,1	15,6
Berg	90	1114	39	1	12,3	0,4	—	12,7
Bissen	186	2465	299	83	13,2	1,6	0,4	15,2
Bœvange	169	1588	268	14	9,4	1,5	—	10,9
Clemency	156	1325	129	123	8,5	0,8	0,8	10,1
Dippach	147	1642	365	321	11,1	2,4	2,2	15,7
Fischbach	83	1048	113	3	12,6	1,3	—	13,9
Garnich	156	2362	339	9	15,1	2,1	—	17,2
Heffingen	106	2104	82	14	19,8	0,7	0,1	20,6
Hobscheid	375	2712	222	553	7,2	0,6	1,4	9,2
Kehlen.....	275	3095	721	43	11,2	2,4	0,1	13,7
Kœrich	221	1543	305	3	7	1,3	—	8,3
Kopstal	227	3533	781	210	15,5	3,4	0,9	19,8
Larochette ..	132	2158	130	3	16,3	1	—	17,1
Lintgen	174	1471	103	60	8,4	0,6	0,3	9,3
Lorentzweiler ..	183	1650	147	50	8,9	0,8	0,2	9,9
Mamer	295	3284	315	3	11,1	1	—	12,1
Mersch	415	3638	683	276	8,7	1,5	0,6	10,8
Nommern	153	1690	86	1	11	0,5	—	11,5
Septfontaines ..	126	1099	148	3	8,7	1,1	—	9,8
Steinfort	308	2773	292	50	9	0,9	0,1	10
Tuntange	131	1941	73	18	14,8	0,5	0,1	15,4
Total...	4381	48195	5917	1888	11	1,3	0,4	12,7

Commissions scolaires.

4 commissions scolaires ont visité deux fois les écoles, 1 autre les a visitées une fois. 17 commissions scolaires n'ont pas visité les écoles.

Application des art. 10, 11 et 12:

Communes.	Art. 10.	Art. 11		Art. 12.
		après l'art. 10.	sans l'art. 10.	
Bascharage....	—	—	1	1
Bissen	—	—	3	—
Bœvange	1	—	1	—
Clemency.....	—	1	—	—
Dippach.....	3	1	5	—
Garnich	1	—	1	—
Heffingen	—	—	4	—
Hobscheid ...	—	—	29	12
Kopstal.....	1	—	2	2
Kehlen	9	1	2	—
Larochette....	1	—	—	—
Lintgen	—	—	3	4
Lorentzweiler..	3	1	—	—
Mersch	1	1	5	3
Septfontaines..	—	—	1	—
Steinfort	—	—	3	—
Tuntange.....	1	—	—	—
Total ...	21	5	60	22

Le certificat d'études primaires a été délivré à 185 garçons et à 163 filles = 348 élèves.

Personnel enseignant.

Le personnel enseignant se composait de 59 instituteurs dont un a eu congé pendant toute l'année scolaire pour cause de maladie, 44 institutrices laïques et 18 institutrices religieuses.

Mutations dans le personnel enseignant:

par suite de déplacement 9
par suite de mise à la retraite 5
par suite de création d'une nouvelle école 1

2 instituteurs et 7 institutrices étaient remplacés pour cause de maladie, pendant 5 jours au minimum et 11 mois au maximum.

Brevet de capacité.

Rang de brevet.	Instituteurs.	Institutrices		Total.
		laïques.	religieuses	
Brevet d'enseign. prim. sup.	—	2	1	3
Brevet d'enseign. postscol.	15	14	3	32
Brevet d'aptitude pédag....	30	17	7	54
Brevet provisoire.....	14	11	7	32
Total...	59	44	18	121

Capacités pratiques.

Notes.	Instituteurs.	Institutrices		Total.
		laïques.	religieuses	
2	31	31	14	76
3	26	13	4	43
5	1	—	—	1
Total...	58[1])	44	18	120

Assiduité.

Notes.	Instituteurs.	Institutrices		Total.
		laïques.	religieuses	
2	39	39	16	94
3	17	5	2	24
4	1	—	—	1
5	1	—	—	1
Total ...	58	44	18	120

[1]) Dans ce tableau et dans les 2 tableaux suivants, l'instituteur remplacé pendant toute l'année scolaire n'est pas compris.

Résultat général.

Notes.	Instituteurs.	Institutrices		Total.
		laïques.	religieuses	
2	20	25	14	59
3	35	18	4	57
4	3	1	—	4
Total...	58	44	18	120

Ancienneté de service.

Années de service.	Instituteurs.	Institutrices		Total.
		laïques.	religieuses	
1—5	20	21	3	44
6—10	8	5	3	16
11—15	3	4	2	9
16—20	6	2	2	10
21—25	8	5	—	13
26—30	5	3	2	10
31—35	8	3	3	14
36—40	1	1	1	3
41—45	—	—	1	1
46—50	—	—	1	1
Total...	59	44	18	121

Revenus du personnel enseignant.

Les 59 instituteurs touchaient en *traitements communaux* la somme de ..... 98636 fr.
Les 44 institutrices laïques touchaient ..... 58260 »
Les 18 institutrices religieuses ..... 16119 »
Total ... 173015 fr.

La moyenne du traitement communal était:
pour l'instituteur de ..... 1672 fr.
pour l'institutrice laïque de ..... 1324 »
pour l'institutrice religieuse de ..... 895 »

Suppléments de traitement de

41 instituteurs	26443,75 fr
23 institutrices laïques	12050 »
Total ...	38493,75 fr.

Primes de brevet.

Rang de brevet.	Primes.	Instituteurs.		Institutrices				Total.
				laïques.		religieuses.		
		Nombre.	Sommes.	nombre	sommes	nombre	sommes	
								fr.
Br. d'ens. pr. s.	300	—	—	2	600	1	300	900
Br. d'ens. post.	200	15	3000	14	2800	3	600	6400
Br. d'ap. péd.	100	30	3000	17	1700	7	700	5400
Total ...	....	45	6000	33	5100	11	1600	12700

Indemnités de logement.

31 instituteurs ont touché en indemnités de logement	9200 fr.
18 institutrices laïques	4250 »
Total ...	13450 fr.
Valeur légale des logements de 28 instituteurs	7900 fr.
de 26 institutrices laïques ..	5550 »
Total ...	13450 fr.
Total des indemnités de logement .	26900 fr.

Les 18 institutrices religieuses disposaient de 8 logements.

Dépense totale.

Revenus.	Instituteurs.	Institutrices		Total.
		laïques.	religieuses.	
Traitem. commun.	98636	58260	16119	173015
Suppl. de traitem. .	26443,75	12050	—	38493,75
Primes de brevet ..	6000	5100	1600	12700
Ind. de log. effectif.	9200	4250	9 log.	13450
Total...	140279,75	79660	17719	237658,75

Moyenne du traitement communal avec les suppléments, les primes de brevet et les indemnités de logements effectives, resp. la valeur légale des logements:

Instituteur ..... 2511 fr.
Institutrice laïque ..... 1936 »
Institutrice religieuse ..... 984 » + logem.

Indemnités payées au personnel enseignant des écoles primaires du chef des cours postscolaires dirigés par une partie de ses membres.

60 instituteurs ont touché 12647 fr., en moyenne, 211 fr.
30 institutrices laïques .... 4218 fr., en moyenne, 141 fr.
10 institutrices religieuses .. 1579 fr., en moyenne, 158 fr.

Logements.

28 instituteurs, 26 institutrices laïques et les 18 institutrices religieuses étaient en possession de logements fournis par la commune; les 18 religieuses disposaient de 9 logements.

Les logements comprenaient, outre la cuisine:

Nombre des pièces.	Instituteurs.	Institutrices		Total.
		laïques.	religieuses	
2	—	1[1])	—	1
3	1	5	—	6
4	9	11	5	25
5 et plus	18	9	4	31
Total ..	28	26	9	63

Des logements trop petits ou en mauvais état se trouvent à Kœrich, Nospelt, Reuland (instituteurs), et à Berg (institutrice).

Une distribution de prix s'est faite aux 36 écoles des

[1]) Une chambre d'un logement d'institutrice est temporairement occupée par une école; l'institutrice touche une indemnité partielle.

communes de Bascharage, Dippach, Fischbach, Garnich, Hobscheid et Kehlen.

Les conférences d'arrondissement, fixées au 18 et au 25 août, n'ont pu avoir lieu par suite des troubles de la guerre.

La caisse d'épargne scolaire fonctionnait à 7 écoles, où 81 élèves ont versé la somme de 1853 fr.

3. Écoles primaires supérieures publiques.

Les 3 écoles primaires supérieures publiques pour garçons se trouvaient établies à Larochette, Mamer et Mersch et comprenaient 3 divisions à Larochette et à Mamer, 2 divisions à Mersch. Dans ces divisions est comprise la 7e année d'études, temporairement attachée aux écoles primaires supérieures. Deux instituteurs possédaient le brevet d'enseignement primaire supérieur, l'autre celui d'enseignement postscolaire.

Élèves.

Écoles de	de l'âge obligatoire (7e année).	au-dessus de l'âge obligatoire (éc. prim. sup.).	Total.
Larochette	5	25	30
Mamer.....	9	26	35
Mersch	16	17	33
Total ...	30	68	98

Absences de la 7e année d'études attachée aux écoles primaires supérieures.

Localités.	Élèves de la 7e année.	Absences			Moyenne des absences par élève			
		en vertu de l'art. 6.	avec permission	sans	en vertu de l'art. 6.	avec permission	sans	Total de la moyenne.
Larochette	5	71	6	—	14,2	1,2	—	15,4
Mamer.....	9	78	—	—	8,6	—	—	8,6
Mersch	16	127	—	—	8	—	—	8
Total	30	276	6	—	9,2	0,4	—	9,6

Revenus du personnel enseignant.

Traitements communaux	7540 fr.
Suppléments de traitement	2125 »
Primes de brevet	800 »
Indemnités de logement	800 »+1 log.
Indemnité payée à un instituteur pour la surveillance des élèves pendant les heures d'études	250 »
Indemnités des ecclésiastiques chargés de l'enseignement religieux 200+150+150fr.	500 »
Total ...	12015 fr.
Crédits de 100 fr. chacun destinés à l'alimentation des bibliothèques de Larochette et de Mamer	200 fr.
Total final	12215 fr.

Les indemnités pour cours postscolaires perçues par 2 instituteurs sont renseignées dans le chapitre afférent.

L'école primaire supérieure de Mamer ne percevait pas de minerval; à Larochette et à Mersch, les élèves étrangers à la commune payaient 30 fr. par année scolaire.

L'instituteur d'une école primaire supérieure était remplacé pendant 6 semaines, pour cause de maladie.

Les résultats obtenus sont représentés par 2 nos 2 et 1 no 4.

4. Cours postscolaires.

a) Cours postscolaires publics.

Le 6e arrondissement comptait 79 cours postscolaires pour garçons avec 881 élèves et 66 cours postscolaires pour jeunes filles avec 575 élèves.

La fréquentation des cours postscolaires était obligatoire pour les garçons, dans les localités suivantes: Bœvange, Brouch, Cruchten, Gosseldange, Greisch, Hagen, Heffingen, Kehlen, Keispelt, Kleinbettingen, Larochette, Lintgen, Nommern, Nospelt, Reuland, Roodt, Septfon-

taines et Steinfort, au total à 18 cours postscolaires généraux et à 6 cours de dessin organisés aux mêmes endroits; elle était obligatoire pour les filles, à Angelsberg, Bœvange, Brouch, Buschdorf, Cruchten, Ernzen, Fischbach, Greisch, Grevenknop, Hagen, Heffingen, Kehlen, Kleinbettingen, Larochette, Lintgen, Meispelt, Nommern, Nospelt, Olm, Reuland, Schoos, Schrondweiler, Septfontaines et Steinfort, au total à 17 cours postscolaires ordinaires et à 8 cours de couture, dont 1 cours postscolaire général et 1 cours de couture étaient organisés dans la même localité.

Dans le chiffre de 575 élèves, ne sont pas comprises les 256 filles de l'âge obligatoire qui fréquentaient les cours de couture des 17 écoles mixtes dirigées par des instituteurs.

Durée de l'enseignement.

Écoles de garçons.

Mois.	1 leçon par semaine.	2 leçons par semaine.	3 leçons par semaine.	Nombre des écoles.
2	1[1])	—	1[1])	2
3	—	1	—	1
5	—	18	45	63
6	2	3	1	6
10	7	—	—	7
Total ...	10	22	47	79

) L'instituteur chargé de ces deux cours est décédé vers a fin du mois de décembre. Cette circonstance les a interrompus à la date indiquée.

Écoles de filles.

Mois.	1 leçon par semaine.	2 leçons par semaine.	3 leçons par semaine.	Écoles permanentes.	Nombre des écoles.
2½	1[1])	—	—	—	1
5	4	5	33	5	47
6	2	—	—	—	2
10	14	2	—	—	16
Total	21	7	33	5	66

Matières d'enseignement.

Écoles de garçons.

1 branche: le dessin, à	22 écoles
3 branches: allemand, français, calcul, à....	3 —
4 branches: allemand, français, calcul, comptabilité, à	6 —
5 branches: les précédentes et sciences naturelles, à	24 —
6 branches: les précédentes et l'hygiène, à ..	3 —
7 branches: les précédentes et l'instruction civique, à	21 —
Total....	79 écoles

Écoles de filles.

1 branche: les travaux à l'aiguille, à	23 écoles
1 branche: le repassage, à	1 école
2 branches: travaux à l'aiguille et économie domestique, à	1 —
4 branches: allemand, français, calcul, couture, à.....	9 écoles
4 branches: allemand, français, calcul, économie domestique, à	3 —

[1]) 2½ mois seulement par suite de la maladie de l'institutrice.

5 branches: allemand, français, calcul, couture, économie domestique, à	11 écoles
5 branches: les 4 premières branches précédentes et la comptabilité, à.....	4 —
5 branches: allemand, français, calcul, comptabilité, économie domestique, à.....	2 —
6 branches: les précédentes et la couture, à..	1 école
8 branches: les précédentes, les sciences naturelles et l'hygiène, à	2 écoles
8 branches: dans les branches précédentes, la couture est remplacée par l'instruction civique, à	1 école
9 branches: les précédentes avec la couture, à .	8 écoles
Total ...	66 écoles

Résultats obtenus.

Notes.	Écoles de		Nombre des écoles.
	garçons.	filles.	
2	56	53	109
3	21	10	31
4	—	1	1
Total ...	77	64	141

2 écoles de garçons et 2 cours de couture n'ont pu être inspectés.

Personnel enseignant.

Les écoles d'adultes pour garçons étaient dirigées par les instituteurs des localités respectives. Le cours de dessin de Mersch a été donné par un professeur de l'école des artisans.

Les écoles d'adultes proprement dites pour filles se trouvaient sous la direction des institutrices primaires.

Les cours de couture des écoles d'adultes et des écoles primaires étaient dirigés par 5 institutrices, 9 religieuses, dont 7 diplômées, et 10 couturières non diplômées.

Indemnités du personnel enseignant.

Le subside de l'État s'élevait à	16743 fr.
La part contributive des communes à	3341 »
Total.....	20084 fr.

Dans ces chiffres ne sont comprises ni la subvention de l'État de 1882 fr. ni la part contributive des communes de 321 fr. accordées aux cours de couture des 17 écoles mixtes dirigées par des instituteurs et mentionnées déjà plus haut, d'où le total final de 22287 fr.

Indemnités payées au personnel des cours postscolaires.

Indemnités.	Instituteurs.	Institutrices.	Nombre des écoles.
Moins de 100 fr.	5	8	13
100 à 150 fr.....	16	24	40
150 à 200 fr.....	43	22	65
200 à 250 fr.....	14	9	23
plus de 250 fr.	1	3	4
Total	79	66	145

Des distributions de prix ont eu lieu dans les communes de Clemency, Dippach, Fischbach, Garnich, Heffingen, Kehlen et Mamer.

Bibliothèques.

Les 23 *bibliothèques populaires* comptaient 2549 volumes et 343 lecteurs, dont 177 élèves. Le nombre des ouvrages empruntés a été de 2165. 6 bibliothèques ne fonctionnaient pas; 7 avaient moins de 10 lecteurs. Les livres de 4 bibliothèques sont complètement usés. Aucun crédit n'a été voté par les communes en faveur des bibliothèques populaires. La bibliothèque de Steinfort est alimentée par les soins d'une société, dont les membres payent une cotisation annuelle.

Les 14 communes suivantes ont voté des crédits spéciaux en faveur *des bibliothèques scolaires*, prévues par

l'art. 99 de la loi: Bascharage (120 fr.), Bissen (10 fr.), Bœvange (30 fr.), Clemency (25 fr.), Garnich (100 fr.), Heffingen (130 fr.), Kœrich (20 fr.), Kopstal (100 fr.), Larochette (125) fr., Lintgen (25 fr.), Lorentzweiler (80 fr.), Mamer (100 fr.), Nommern (138 fr.), Tuntange (225 fr.).

b) **Cours postscolaire privé.**

L'ouvroir permanent de Larochette, dirigé par 2 sœurs, était entretenu par la libéralité d'une famille de l'endroit. Il comptait 36 élèves et avait de bons résultats.

RÉCAPITULATION

Pendant l'année scolaire 1913-1914, le pays comptait 37 *écoles gardiennes publiques.*

Arrondissements:	1er	2e	3e	4e	5e	6e	Total.
écoles gardiennes ..	17	3	5	6	4	2	37
nombre des élèves..	785	162	416	353	139	80	1935
indemnités	17625	1800	5310	2930	1163	1100	29928

Indemnité de la maîtresse remplaçante de la ville de Luxembourg 1225

Total... 31153 fr.

Les écoles gardiennes étaient dirigées par 18 maîtresses laïques (la suppléante comprise) et 22 maîtresses religieuses; aux écoles gardiennes de Bonnevoie et de Dudelange étaient préposées deux maîtresses.

Écoles primaires ordinaires.

Les écoles primaires publiques étaient au nombre de 958, 20 de plus que l'année précédente. Elles se subdivisaient comme suit:

Arrondissements:	1er	2e	3e	4e	5e	6e	Total
écoles de garçons	71	51	107	38	25	39	331
écoles de filles.....	71	52	106	40	25	38	332
écoles mixtes ordinaires ..	23	47	11	55	82	30	248
écoles mixtes pour les commençants.....	7	7	4	13	3	13	47
Total par arrondissement .	172	157	228	146	135	120	958

Les écoles primaires publiques étaient installées dans 491 *maisons communales* et 6 maisons particulières.

59 *salles de classe* ne répondaient pas entièrement à leur destination.

Elles se répartissaient de la manière suivante entre les différents arrondissements d'inspection:

Arrondissements:	1er	2e	3e	4e	5e	6e	Total.
Salles défectueuses	14	13	8	8	7	9	59

Nombre des logements fournis au personnel enseignant par les communes respectives:

Arrondissements:	1er	2e	3e	4e	5e	6e	Total.
Logements fournis.....	28	75	38	58	71	63	333
Logements trop petits ou en mauvais état	6	9	3	5	3	4	30

Les places de récréation manquaient à 114 maisons d'école; elles n'étaient pas assez spacieuses ou étaient mal aménagées auprès de 60 maisons, dont 2 maisons particulières.

Dans 82 endroits, 13 de plus que l'année passée, les *lieux d'aisances* étaient de construction défectueuse ou insuffisants.

L'entretien de la propreté dans les cabinets peut être qualifié de bon pour deux arrondissements, de plus ou moins satisfaisant pour deux autres ressorts et de complètement insuffisant pour les deux arrondissements qui restent.

Élèves des écoles primaires ordinaires.

De l'âge obligatoire.	Arrondissements						Total.
	1er	2e	3e	4e	5e	6e	
Garçons	3816	3032	6105	2695	2528	2214	20390
Filles	3752	3114	5727	2736	2387	2167	19883
Total par arrondissement.....	7568	6146	11832	5431	4915	4381	40273
Sans distinction d'âge:							
Garçons	3844	3032	6147	2707	2564	2216	20510
Filles	3774	3114	5749	2744	2408	2167	19956
Total par arrondissement	7618	6146	11896	5451	4972	4383	40466

Le nombre des élèves de l'âge obligatoire a augmenté de 1342, savoir:

Arrondissements:	1er	2e	3e	4e	5e	6e	Total
augmenté	—	375	748	44	242	116	1525
diminué	183	—	—	—	—	—	183
						Total....	1342

Dans ces chiffres ne sont pas compris les 477 élèves de l'âge obligatoire, renseignés plus loin, qui fréquentaient la 7e année d'études attachée temporairement aux écoles primaires supérieures. Leurs absences ne figurent pas non plus dans le tableau qui va suivre.

Assiduité scolaire.

Absences en demi-journées.

Désignation des absences.	Arrondissements						Total.
	1er	2e	3e	4e	5e	6e	
Absences justifiées:							
a) en vertu de l'art. 6	119444	76156	174200	61790	53591	48195	533376
b) en vertu des art. 7 et 8	7269	6458	7631	10740	8327	5917	46342
Absences non justifiées	15466	3402	8105	5331	10705	1888	44897
Total par arrondissement	142179	86016	189936	77861	72623	56000	624615

Moyennes des absences par élève.

Désignation des absences.	Arrondissements						Total
	1er	2e	3e	4e	5e	6e	
Absences justifiées: en vertu de l'art. 6. . .	15,8	12,4	14,7	11,4	10,9	11	12,7
en vertu des art. 7 et 8	0,9	1	0,6	2	1,7	1,3	1,2
Absences non justifiées	2	0,5	0.6	1	2,2	0,4	1,1
Total de la moyenne . .	18,7	13,9	15,9	14,4	14,8	12,7	15

Commissions scolaires.

2 commissions scolaires ont visité 4 fois les écoles, une commission l'a fait 3 fois. 11 commissions ont visité les écoles 2 fois, 34 les ont visitées une seule fois. 82 commissions scolaires n'ont pas visité les écoles.

Application des art. 10, 11 *et* 12.

Articles	Arrondissements						Total.
	1er	2e	3e	4e	5e	6e	
10	212	19	312	88	45	21	697
11	180	109	192	175	380	65	1101
12	131	28	143	43	147	22	514

Le certificat d'études primaires a été délivré à 2650 élèves.

Arrondissements:	1er	2e	3e	4e	5e	6e	Total.
Garçons	231	254	323	217	191	185	1401
Filles	176	241	274	233	162	163	1249
Total	407	495	597	450	353	348	2650

1 section du 1er et du 2e, 3 sections du 4e et 2 sections du 5e arrondissement ont été temporairement dispensées, en vertu de l'art. 105, de l'introduction de la 7e année d'études, à cause de l'exiguïté de leurs salles de classe. Dans toutes les autres communes et sections de communes, la 7e année d'études était en activité.

Le personnel enseignant se composait comme suit:

Arrondissements:	1er	2e	3e	4e	5e	6e	Total.
Instituteurs	85	83	113	73	90	59	503
Institutrices laïques..	59	56	58	43	22	44	282
Institutrices religieuses	29	18	59	30	23	18	177
Total par arrondissement	173[1]	157	230[1]	146	135	121[1]	962[1]

Résultats obtenus.

Arrondissements:	1er	2e	3e	4e	5e	6e	Total.
N° 1 (très bien)	3	1	3	—	3	—	10
N° 2 (bien)	58	76	100	48	66	59	407
N° 3 (satisfaisant) ...	107	72	114	93	57	57	500
N° 4 (insuffisant) ...	4	8	11	5	9	4	41
N° 5 (mal)	—	—	—	—	—	—	—
Total...	172	157	228	146	135	120	958

Un certain nombre d'écoles primaires, appartenant à tous les arrondissements à l'exception du 3e, n'ont pu être inspectées au second semestre, par suite de l'occupation des salles de classe par les troupes allemandes et aussi, en partie, à cause des mauvaises communications. Pour ces écoles, la note d'inspection du 1er semestre a été prise en considération.

[1]) Les 4 membres suppléants d'Esch et de Luxembourg sonr compris. L'institutrice suppléante de Luxembourg remplaçait pendant toute l'année une institutrice en congé. Un instituteue du 6e arrondissement était également en congé, pour cause dt maladie.

Revenus du personnel enseignant des écoles primaires publiques.

Arrondissements:	1er	2e	3e	4e	5e	6e	Total.
Traitements communaux	310341,25	234224	412762	206751	198118	173015	1535211,25
Suppléments de traitement	74387,50	68512	62287	49124,50	36036	38493,75	328840,75
Primes de brevet	29800	16300	32100	14850	11658,35	12700	117408,35
Indemnités de logement effectives	50575	20175	65575	14360	15150	13450	179285
Total par arrondissement .. fr.	465103,75	339211	572724	285085,50	260962,35	237658,75	2160745,35

Moyenne du traitement communal.

Arrondissements:	1er	2e	3e	4e	5e	6e	Total.
Instituteurs	2199	1719	2328	1723	1663	1672	1884
Institutrices laïques	1659	1350	1602	1263	1261	1324	1410
Institutrices religieuses	879	882	962	888	901	895	901

Moyenne du traitement, y compris les suppléments, les primes de brevet et les indemnités de logement effectives resp. la valeur légale des logements.

Arrondissements:	1er	2e	3e	4e	5e	6e	Total.
Instituteurs	3408	2708	3376	2869	2394	2511	2878
Institutrices laïques	2557	2014	2293	1870	1661	1936	2055
Institutrices religieuses	1021+ 10 log.	999+ 7 log.	1137+ 10 log.	1061+ 8 log.	1014+ 12 log.	984+ 9 log.	1036+ 56 log.

Moyenne des indemnités pour cours postscolaires payées à 416 instituteurs, 150 institutrices laïques et 72 institutrices religieuses.

Arrondissements:	1er	2e	3e	4e	5e	6e	Total.
Instituteurs	227	201	155	186	166	211	191
Institutrices laïques	159	149	202	127	99	141	146
Institutrices religieuses	277	131	346	79	113	158	184[1])

[1]) Plusieurs cours d'adultes dirigés par des institutrices religieuses duraient toute l'année.

Écoles primaires supérieures publiques.

Nombre des écoles.

Arrondissements:	1er	2e	3e	4e	5e	6e	Total.
pour garçons	3	4	5	2	2	3	19
pour filles	3	3	4	—	—	—	10

Il y avait 2 écoles primaires supérieures, l'une pour garçons, l'autre pour filles, de plus que l'année précédente.

Nombre des élèves.

	Arrondissements						Total.
	1er	2e	3e	4e	5e	6e	
Garçons							
de l'âge obligatoire (7e année d'études).	69	68	89	33	19	30	308
au-dessus de l'âge obl. (écoles prim. supér. proprem. dites)....	55	59	148	21	32	68	383
Total ...	124	127	237	54	51	98	691
Filles							
de l'âge obligatoire (7e année d'études).	33	46	90	—	—	—	169
au-dessus de l'âge obl. (écoles prim. supér. proprem. dites)....	94	43	32	—	—	—	169
Total ...	127	89	122	—	—	—	338

Dépenses.

Arrondissements						Total.
1er	2e	3e	4e	5e	6e	
24387,50	19842,50	35671	7825	13875	12215	113816 fr.

Le personnel enseignant des écoles primaires supérieures publiques se composait de 21 instituteurs, 1 institutrice

laïque et 14 institutrices religieuses. 2 écoles de garçons étaient dirigées par deux titulaires; à l'école primaire supérieure pour jeunes filles de Luxembourg se trouvaient préposées 6 religieuses.

Aux deux conférences d'arrondissement d'Esch et de Luxembourg-ville, qui seules eurent lieu, il fut rendu compte de la question pédagogique suivante, proposée à la discussion: *L'enseignement des sciences naturelles aux degrés moyen et supérieur de l'école primaire.* Les autres conférences, par suite des communications défavorables, furent remises à cette année et s'occuperont de la même question, tandis que celles d'Esch et de Luxembourg examineront *l'organisation et le fonctionnement des bibliothèques scolaires.*

Cours postscolaires.

Nombre des cours

Arrondissements.	1er	2e	3e	4e	5e	6e	Total.
pour garçons	68	91	54	83	81	79	456
pour filles	52	53	42	51	60	66	324
Total par arrond. ...	120	144	96	134	141	145	780

Nombre des élèves.

Garçons	966	717	992	592	828	881	4976
Filles	894	695	880	489	573	575	4106
Total par arrond. ...	1860	1412	1872	1081	1401	1456	9082

Ne sont pas comprises dans ces chiffres les filles de l'âge obligatoire, au nombre de 2225, qui fréquentaient les écoles mixtes dirigées par des instituteurs. Le cours de couture de ces écoles, également subventionné, est soumis à l'inspection ordinaire. Ces subsides spéciaux sont compris dans le tableau des dépenses qui suivra.

Les cours postscolaires généraux étaient obligatoires: *a)* pour les garçons et les filles, dans 38 communes et 6 sections; *b)* pour les garçons seuls, dans 3 communes et 10 sections de communes. De plus amples détails se trouvent dans la première partie de ce rapport.

Dépenses.

Arrondissements:	1er	2e	3e	4e	5e	6e	Total
Subsides de l'Etat	16861	22592	16187	18707	21893	18625	114865
Parts contribut. des communes.	8722,50	7018	12194,90	5617	1927	3662	39141,40
Total par arrondissement...	25583,50	29610	28381,90	24324	23820	22287	154006,40 fr.

La dépense totale

s'élève donc aux sommes suivantes:

Arrondissements:	1er	2e	3e	4e	5e	6e	Total.
Écoles gardiennes ...	18850	1800	5310	2930	1163	1100	31153
Écoles primaires ordin.	465103,75	339211	572724	285085,50	260962,35	237658,75	2160745,35
Écoles prim. supér....	24387,50	19842,50	35671	7825	13875	12215	113816
Cours postscolaires ...	25583,50	29610	28381,90	24324	23820	22287	154006,40
Total par arrondissemt	533924,75	390463,50	642086,90	320164,50	299820,35	273260,75	2459720 fr. (chiffre rond)

La dépense totale dépasse celle de l'année 1912-1913 de 67643 fr.

Aux chiffres énoncés ci-dessus viennent s'ajouter les sommes dépensées pour constructions nouvelles et réparations des bâtiments scolaires, pour acquisition et conservation du mobilier et du matériel d'enseignement, pour frais de chauffage, d'éclairage et d'entretien de la propreté dans les maisons d'école et leurs dépendances. Ne sont pas compris non plus les crédits affectés aux distributions des prix ou fêtes scolaires, à l'organisation des bibliothèques scolaires, à la fourniture du matériel de classe aux élèves indigents, ni les subsides spéciaux accordés dans l'intérêt de l'enseignement primaire et postscolaire. Pour pouvoir indiquer la dépense strictement exacte, il faudrait connaître encore les frais d'administration et de surveillance, ainsi que la valeur réelle des maisons et des logements que les communes mettent à la disposition des écoles et du personnel enseignant.

Bibliothèques.

a) *Bibliothèques populaires.*

Arrondissements:	1er	2e	3e	4e	5e	6e	Total.
Nombre des bibliothèques	25	28	13	31	26	23	146
Nombre des volumes	1879	2974	3269	3226	2116	2549	16013
Nombre des ouvrages lus	1031	2715	9916	2895	1106	2165	19828
Nombre des lecteurs,	238	472	1553	545	351	343	3502
dont élèves	203	310	752	380	277	177	2099

33 bibliothèques populaires n'avaient pas de lecteur; 32 n'en avaient pas plus de 10.

b) *Bibliothèques scolaires.*

Les bibliothèques scolaires, prévues par l'art. 99 de la loi, sont destinées à l'usage exclusif des élèves des écoles primaires, primaires supérieures et des cours postscolaires.

Les crédits spéciaux votés dans l'intérêt des bibliothèques scolaires par les 68 communes et 2 sections de communes, énumérées dans la première partie de ce rapport, s'élèvent, pour l'année 1913-1914, à la somme de 8001 fr. Plusieurs bibliothèques de cette catégorie se trouvent en plein fonctionnement. Le catalogue des livres à acquérir est en voie de publication au *Courrier des écoles.*

Luxembourg, le 24 février 1915.

L'inspecteur principal de l'enseignement primaire,
Jules KEIFFER.

Rapport

sur la situation de l'Institut des sourds-muets, pendant l'année scolaire 1913-1914.

L'institut comptait, pendant l'année qui vient de s'écouler, 24 enfants, 12 garçons et 12 filles. Dans l'école de M. Hemmen, il y avait 14 élèves dont 5 finissaient leur 8e année scolaire, tandis que le reste appartenait à la section inférieure de la 5e année scolaire. A l'école de M. Schuler, 8 élèves faisaient partie de la section supérieure (8e année scolaire) et 2 élèves de la section inferieure (3e année scolaire).

A la fin de l'année, les élèves des sections supérieures, en tout 13 élèves, ont quitté l'établissement, les études finies. Ces enfants ont reçu une instruction assez étendue, eu égard aux difficultés sans nombre que présente le développement de leurs facultés mentales. Avec l'enseignement plutôt théorique que l'école donne pendant les 8 années d'étude, leurs devanciers ont réussi à se placer dans la vie; quelques-uns occupent même des situations très avantageuses. Mais on peut regretter que l'État se désintéresse chez nous de la vie ultérieure des élèves auxquels il a tâché de donner une culture générale conforme au niveau de leur esprit. Dans quelques-uns de nos pays voisins, l'enseignement officiel donné aux sourds-muets, qui dure, il est vrai, quelques années de plus, comprend aussi des cours pratiques qui mettent ces enfants à même de connaître à fond un métier au sortir de l'école. A ce point de vue, il reste encore quelque chose à faire chez nous, et nous tenons à appeler l'attention

des pouvoirs publics sur une situation à laquelle il ne serait sans doute pas trop difficile de remédier.

Déjà sur un terrain de moindre importance, l'État a pris sur lui une charge qui avait été réservée jusqu'ici à la charité privée. Une personne généreuse, dont le nom n'était connu que des intéressés, offrait régulièrement une certaine somme à l'école pour organiser une excursion durant la belle saison. Cette année, M. le Directeur général a accordé un subside de 100 mk. qui a permis de conduire les enfants à Arlon et à Trèves. Il va sans dire que ces excursions faites sous la direction du personnel enseignant sont une vraie leçon de choses, en dehors de leur côté récréatif.

Le cours de gymnastique qui a été réorganisé, il y a deux ans, et étendu aux filles, tandis que jusqu'alors il avait été réservé aux garçons, a eu cette année les honneurs d'une publicité élogieuse. Lors de la grande fête sportive, organisée par le Cercle d'escrime et de gymnastique, on a justement pensé qu'une journée scolaire serait faite à la fois pour montrer les progrès de l'enseignement de la gymnastique dans nos écoles primaires et pour attirer davantage l'attention publique sur cet enseignement dont l'utilité et la nécessité ne sont plus guère contestées aujourd'hui. M. Hemmen, justement apprécié pour le cours de gymnastique qu'il donne aux enfants de notre Institut, a été appelé à exécuter avec ses élèves, devant un public d'instituteurs et d'institutrices, les leçons modèles qui devaient servir de base aux mouvements d'ensemble de la fête scolaire. Ajoutons que tous les enfants de l'école ont pris part à cette fête, et que c'est un garçon de l'école qui a été en quelque sorte le moniteur de toute la troupe scolaire, en exécutant du haut d'une estrade les exercices que le reste des enfants reproduisait ensuite.

Dans le courant de l'année, M. Michel Meyers, professeur à l'École Industrielle et membre de la Commission

de surveillance, a été enlevé par une maladie qui le minait depuis quelque temps. M. Meyers, qui jouissait dans ses fonctions principales de l'estime de ses collègues et de ses élèves, prenait à cœur la nouvelle charge dont la confiance des autorités supérieures l'avait honoré. Il s'intéressait vivement au bien-être et aux progrès de l'école, et son activité bienveillante était acquise à tout ce qui concernait le sort des enfants dont cette école tend à adoucir l'infortune. L'École et la Commission de surveillance perdent en lui un ami plein d'expérience et de dévouement.

Une nouvelle admission d'élèves aura lieu au mois d'octobre prochain.

Luxembourg, le 18 septembre 1914.

La Commission de surveillance,
Jules KEIFFER.
Nicolas BRAUNSHAUSEN.

Rapport

sur la situation de l'Établissement de Berbourg,

pendant l'année scolaire 1913-1914.

Pendant l'année scolaire 1913—1914, l'établissement était fréquenté par 13 élèves, dont 6 à l'école proprement dite et 7 à l'école professionnelle.

Le personnel enseignant se composait 1° des sœurs Juliane Hentges, Théophile Terrens et Pamphilie Duhr, chargées, la première de l'enseignement primaire, les deux autres de l'enseignement professionnel; 2° de M. Schock, curé à Berbourg, chargé de l'enseignement de la doctrine chrétienne; 3° de M. Feyder, instituteur à Berbourg, chargé provisoirement de l'enseignement de la musique vocale et instrumentale.

Les branches d'enseignement, tant à l'école qu'à la classe professionnelle, ont été les mêmes que les années antérieures. Pour l'enseignement du calcul on a introduit depuis quelques années le « Wiener Zifferrechenapparat » dont l'usage a produit d'excellents résultats. Les difficultés que présentaient jusqu'ici aux enfants les quatre opérations fondamentales, notamment la division, ont complètement disparu, et c'est grâce à l'emploi de ce nouveau moyen d'enseignement que les élèves sont à même de résoudre avec facilité les problèmes qui figurent dans les manuels des classes primaires ordinaires.

Les travaux des élèves de la section professionnelle

consistaient surtout dans la fabrication d'objets de brosserie, de vannerie, de sparterie et de travaux à l'aiguille. Le profit que les élèves en ont retiré a de nouveau augmenté. C'est ainsi que la somme de fr. 690,77, versée dans la caisse de travail des élèves pendant 1912—1913, s'élevait à la fin de 1913—1914 à la somme de fr. 804,98. De tous les points du pays, il arrivait à l'établissement des commandes nombreuses, de sorte que l'écoulement des objets fabriqués par les élèves s'est fait rapidement.

A l'exemple d'autres instituts d'aveugles, les élèves ont été initiés aux différents travaux domestiques pour autant que leur infirmité le permettait.

La conduite, l'application et les progrès des élèves ont été, en général, très satisfaisants.

L'état sanitaire de l'établissement ne laissait absolument rien à désirer. La situation si favorable de la maison ainsi que la nourriture saine et abondante que reçoivent les élèves, y ont certainement contribué pour une bonne part.

Un jeu de quilles couvert a été établi devant le préau de gymnastique, lequel a été considérablement agrandi, de sorte que les élèves, dans leur temps libre, peuvent s'adonner à des jeux de mouvement variés.

Grâce à des subsides accordés par le Gouvernement, les élèves, sous la conduite et la surveillance des sœurs, ont fait deux grandes excursions, l'une à Remich, l'autre à Clairefontaine. Ces promenades scolaires procurent aux enfants un plaisir tout à fait particulier, d'autant plus qu'à ces occasions ils se rencontrent avec leurs anciens condisciples. Ces derniers tiennent à prendre part chaque année à ces excursions qui produisent les meilleurs effets sur l'esprit, le moral et le bien-être physique des enfants.

La bibliothèque de l'établissement, grâce au dévouement infatigable de plusieurs dames charitables de la ville de Luxembourg, qui traduisent en « Braille » des livres instruc-

tifs à l'usage des enfants, s'est enrichie notablement dans le courant de l'année scolaire écoulée.

Luxembourg, le 7 octobre 1914.

La Commission de surveillance,
Fr. MERSCH.
Jules KEIFFER.
J. MEYERS.

Rapport

sur la situation de l'établissement pour enfants arriérés à Betzdorf,

pendant l'année scolaire 1913-1914.

Au commencement de l'année scolaire 1913-1914, l'établissement était fréquenté par 48 élèves. Dans le courant de l'année, 4 nouveaux élèves ont été admis, tandis que 2 autres ont quitté l'école pour rentrer dans leur foyer. L'année scolaire a donc clôturé avec 50 élèves répartis sur les trois classes (asile, école préparatoire et école proprement dite) selon le degré de leur infirmité mentale. Quatre élèves ayant à peu près terminé leurs études théoriques ont été admis à « l'ouvroir » qui a été créé au commencement de l'année précédente et qui a pour but d'initier les grandes filles aux ouvrages à l'aiguille et aux travaux domestiques. On leur apprend à tricoter, à coudre, à repriser, à balayer les chambres, à épousseter les meubles, etc. Les faibles d'esprit doivent être dirigés de bonne heure vers ces sortes de travaux manuels, pour qu'ils puissent eux-mêmes faire leur ménage lorsqu'ils seront majeurs, ou gagner leur pain en se plaçant comme domestiques.

La santé physique des enfants n'a guère laissé à désirer. La situation si heureuse de la maison, la propreté exquise qui y règne partout, la nourriture saine et abondante que reçoivent les élèves, les exercices corporels auxquels ils se livrent chaque jour en plein air ou dans le préau couvert, y ont contribué certainement pour une bonne part.

Les sœurs institutrices ont rempli leur tâche si difficile avec le plus grand dévouement, et elles sont heureuses de procurer à ces pauvres déshérités de la nature la culture intellectuelle qu'il est possible de leur donner.

Luxembourg, le 25 octobre 1914.

La Commission de surveillance,
Fr. MERSCH.
Jules KEIFFER.
J. MEYERS.